



**RENOUVELLEMENT ET RENFORCEMENT
DE LA SIGNALÉTIQUE
DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES
POUR LES ANNÉES 2025, 2026 et 2027**

Appel public à concurrence

Marché public de fournitures et services



RENOUVELLEMENT ET RENFORCEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES POUR LES ANNÉES 2025, 2026 et 2027

AVIS DE MARCHE

www.pyrenees-parcnational.fr

Pouvoir adjudicateur

Parc national des Pyrénées
Secrétariat général
Villa Fould
2, rue du IV septembre
65000 TARBES

Contacts

Yves HAURE
Secrétaire général du Parc national des Pyrénées
yves.haure@pyrenees-parcnational.fr
www.pyrenees-parcnational.fr

Parc national des Pyrénées
Secrétariat général
Monsieur Jérôme LE SOUDER
Technicien infrastructures
Villa Fould
2, rue du IV septembre
65000 TARBES
Mobile : 00 33 6 08 35 71 89 -
E-mail : jerome.lesouder@pyrenees-parcnational.fr
www.pyrenees-parcnational.fr – espace marchés publics

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées

Parc national des Pyrénées
Secrétariat général
Villa Fould
2, rue du IV septembre
65000 TARBES

Type de pouvoir adjudicateur

Etablissement public administratif

Objet du marché

RENOUVELLEMENT ET RENFORCEMENT DE LA SIGNALÉTIQUE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES POUR LES ANNEES 2025, 2026 et 2027

L'avis concerne un marché public.

Type de marché : Fournitures et Services

Division en lots : non

Des variantes seront prises en considération : non.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non.

Durée en mois : 36 mois (*années 2025, 2026 et 2027*).

Procédure

Ouverte

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif.

Renseignements d'ordre administratif

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

Langue officielle : français.

Documents non payants.

Date limite de réception des offres

vendredi 31 janvier 2025 à 12 heures

Fait à Tarbes, le mardi 26 novembre 2024

© Parc national des Pyrénées



**RENOUVELLEMENT ET RENFORCEMENT
DE LA SIGNALÉTIQUE
DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES
POUR LES ANNÉES 2025, 2026 et 2027**

**CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES PARTICULIÈRES**

ARTICLE 1 :

DEFINITION DU PROJET

Dans la continuité de ses missions, le Parc national des Pyrénées, établissement public national, a en charge la préservation de son espace et l'accueil du public en zone cœur de son territoire de compétence.

Pour ce, il convient que cet espace de 45 707 hectares en zone cœur et 256 000 hectares en aire optimale d'adhésion, (*soixante-cinq communes sur les deux départements des Pyrénées - Atlantiques et des Hautes – Pyrénées*), soit correctement signalé, afin que les visiteurs soient efficacement accueillis et informés, dès les accès routiers, et puissent facilement s'orienter en son sein.

Cette signalisation est déclinée de la manière suivante :

- **SIGNALETIQUE ROUTIERE**, qui répond aux exigences de la sécurité routière, composée de :
 - **panneaux de localisation**, disposés en bord de route, qui signalent la limite d'entrée dans le territoire protégé et règlementé,
 - **panneaux d'interdiction**, disposés soit en bord de route, soit à l'entrée de pistes carrossables, pour préciser ponctuellement la réglementation,
 - **panneaux de pré-signalisation**, également en bord de route, indiquant par exemple la proximité d'une Maison du Parc national des Pyrénées,
 - **panneaux de direction**, pour signaler depuis l'axe principal l'itinéraire à suivre.
- **SIGNALETIQUE DE RANDONNEE PEDESTRE**, composée de :
 - **panneaux directionnels ou de situation**, sur poteaux, le long des sentiers, pour orienter ou informer les randonneurs,
 - **balises**, avec pictogrammes gravés, sur poteaux, pour rappeler une information ou une réglementation en un point précis, ou signaler un lieu.
 - **panneaux avec pictogrammes gravés**, sur poteaux, qui remplissent le même rôle que les balises, plus précisément concernant la réglementation,
- **SIGNALETIQUE D'INFORMATION ET D'ACCUEIL**, composée de :
 - **panneaux d'appartenance**, fixés sur les bâtiments, et servant à identifier les infrastructures du Parc national des Pyrénées,
 - **panneaux de limite**, sur poteaux, rappelant la réglementation à l'entrée de la zone protégée, sur les accès pédestres,

- **panneaux-modules d'information / accueil**, sur poteaux, généralement situés dans chaque vallée en fin d'accès routier, à l'entrée du Parc national des Pyrénées, par ensemble de trois, voire quatre, dont le but est de délivrer au public une information nécessaire sur :
 - la réglementation en vigueur dans tout le territoire du parc national,
 - la cartographie du secteur dans lequel pénètre le randonneur,
 - la présentation du site naturel et de la vallée,
 - éventuellement, la présentation d'une thématique particulière à ce site,
- **SIGNALETIQUE D'INTERPRETATION**, essentiellement composée de :
 - **tables d'interprétation**, dont le but est de délivrer aux visiteurs une lecture pédagogique d'un paysage précis, à travers un thème particulier (*faune ou géologie, par exemple*).
 - **SIGNALETIQUE DIVERSE**, répondant à des besoins particuliers, définie ponctuellement au fur et à mesure d'éventuels besoins, et s'inscrivant généralement dans les catégories « *randonnée pédestre* » ou « *information et accueil* ». Ces panneaux pourront être de différentes natures (*photographie, Dibon etc...*).

La fabrication de la signalétique pédestre et d'information/accueil répond à un cahier des charges extrêmement précis, commun à tous les parcs nationaux français, la « **charte graphique signalétique des Parcs nationaux de France** », qui figure en annexe du présent document.

La fourniture et la livraison, au titre des années 2025, 2026 et 2027, de l'ensemble ou d'une partie de cette signalétique, fait l'objet de la présente consultation.

Il s'agit d'une procédure adaptée de **marché fractionné à bon de commande, valable pour trois années**, dont l'évaluation quantitative et le rythme des fournitures à livrer ne peuvent être précisément arrêtés au moment de la signature du marché.

Celui-ci comporte donc **un minimum et un maximum, exprimés en valeur toutes taxes comprises, à savoir un minimum de 10 000,00 € toutes taxes comprises sur la période et un maximum 120 000,00 € toutes taxes comprises pour les trois années.**

Les quantités qui figurent sur le détail estimatif figurant au présent mémoire, ne sont donc données qu'à titre indicatif, afin de permettre au candidat de fixer les prix à proposer au titre de cette consultation.

Chaque bon de commande déterminera les quantités commandées et les prix unitaires (*proposés par l'entreprise retenue au moment de la signature du marché*).

Le Parc national des Pyrénées s'engage à passer commande à l'entreprise retenue à hauteur au moins du minimum sus indiqué, et à s'adresser exclusivement à elle jusqu'à hauteur du maximum également sus indiqué.

ARTICLE 2 :

DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette signalétique répond soit aux normes de la sécurité routière, soit à la description technique suivante, que l'on retrouvera en annexe, dans la « *charte graphique signalétique des Parcs nationaux de France* » :

I. PANNEAUX ROUTIERS

1. Panneaux de localisation :

En aluminium ou en galfan aluminé, à quatre bords tombés, selon la norme de la charte signalétique des parcs nationaux, lettres blanches sur fond marron, finition peinture polyuréthane bi-composants, application toutes faces.

Chaque panneau recevra un fond bois, constitué de mélèze lamellé-collé (*classe 3*) ou de pin lamellé-collé (*classe 4*), encastré au dos du panneau. Le fond bois sera travaillé de façon à constituer une gorge périphérique, avec un jeu permettant les différences de dilatation. Le fond sera d'un seul tenant, de qualité sans nœuds, faces rabotées/poncées, grain fin.

Ces panneaux réglementaires, référence E 33, de dimension 1600 x 400 millimètres, seront posés par ensembles de deux.

Le premier panneau comportera en partie gauche le logotype des Parcs nationaux Français, suivi en partie droite par le message : « *PARC NATIONAL DES PYRENEES* ».

Le second, en dessous du précédent, comportera sur toute sa longueur le message : « *ZONE REGLEMENTEE* », suivi, dessous, de quatre pictogrammes d'interdiction, conformes à la charte signalétique des parcs nationaux (*dont un extrait est fourni en annexe*), concernant, dans l'ordre, les camping-cars, les chiens, le camping, et la cueillette.

Le logotype et les pictogrammes, noirs sur fonds blancs, devront être rétro réfléchissants, classe 1. Le trait d'interdiction qui barre les pictogrammes en diagonale de gauche à droite sera rouge.

Chaque ensemble de deux panneaux de localisation sera fixé et vissé sur deux poteaux bois, en châtaignier, classe III, non traités, de provenance locale, usinés en conséquence (deux méplats), de diamètre 120 millimètres et hauteur 2 500 millimètres.

2. Panneaux d'interdiction :

Réglementaires, rétro-réfléchissants classe 1, avec poteaux galvanisés et systèmes de fixation.

Disques B 19 :

Comportant la mention : « *CAMPING-CARS INTERDITS LA NUIT* »

Diamètre : 850 millimètres

Disques B 0 :

Comportant la mention : « *CIRCULATION INTERDITE A TOUT VEHICULE* »

Diamètre : 650 millimètres

Diamètre : 1050 millimètres

Panonceaux M 9 :

Comportant la mention : « *SAUF DEROGATION* »

Dimensions : 350 x 150 millimètres (*une ligne*)

Ces panonceaux seront adjoints aux disques B 0 ci-dessus, et ne nécessitent donc pas de poteau, mais seulement un dispositif de fixation.

Disques B 7b :

Diamètre : 650 millimètres

3. Panneaux de pré-signalisation :

Ces panneaux réglementaires, toujours classe 1, référence H 32, seront composés d'un ensemble de trois panneaux, fixés sur un seul et même poteau aluminium laqué marron.

Le premier panneau, de dimensions L 2200 x H 1400 millimètres, sur fond marron, reprendra un dessin ou une photo de la maison du Parc national des Pyrénées que l'on veut signaler.

Les éléments permettant de réaliser la conception graphique de ce panneau seront communiqués par le Parc national des Pyrénées sous fichier informatique à l'entreprise qui sera retenue.

Le second panneau, juste en dessous, de dimensions L 2200 x 450 millimètres, comportera le message suivant : en partie gauche, l'idéogramme référencé ID 15b (*reprenant le logotype des Parcs nationaux Français*), suivi, sur deux ou trois lignes, de : « *MAISON DU PARC NATIONAL DES PYRENEES* ».

Le troisième panneau, encore en dessous, de dimensions L 2200 x 220 millimètres, comportera, sur une ligne, la mention : « *SUIVRE* ».

4. Panneaux de direction :

Ces panneaux, réglementaires, classe 1, référencés D 21, avec poteaux galvanisé et systèmes de fixation, comporteront tous le même message : l'idéogramme ID 15b, reprenant le logotype des parcs nationaux, en partie gauche pour les panneaux flèche à droite, et en partie droite pour les panneaux flèche à gauche, suivi, sur deux lignes de : « *MAISON DU PARC NATIONAL DES PYRENEES* ». Les lettres seront noires sur fond blanc.

Flèche à droite :

Longueur 2200 millimètres

Longueur 1900 millimètres

Longueur 1600 millimètres

Longueur 1300 millimètres

Flèche à gauche :

Longueur 2200 millimètres

Longueur 1900 millimètres

Longueur 1600 millimètres

Longueur 1300 millimètres

II. PANNEAUX DE RANDONNEE PEDESTRE :

1. Panneaux directionnels ou de situation :

les poteaux :

Les panneaux de signalétique directionnelle sont vissés sur des poteaux bois, en châtaignier, classe III, non traités, de provenance locale, diamètre 100 millimètres – hauteur 2 500 millimètres. Seuls les panneaux A32.5 seront vissés sur des poteaux carrés 95 x 95 x 2000 millimètres, coupe à 30° au sommet. Chaque panneau est fixé sur un poteau. La quantité nécessaire de poteaux devra être fournie.

la visserie :

Les vis doivent présenter une haute résistance à la corrosion, être auto perforantes et avec une empreinte compatible pour les visseuses à accumulateurs, longueur 50 millimètres, diamètre 3,5 millimètres, quatre vis par panneau. La quantité nécessaire de vis devra être fournie.

les panneaux :

Les panneaux sont en stratifié haute pression, dit « *compact extérieur* ». Le matériau proposé doit résister à des conditions extérieures extrêmes et disposer d'une garantie décennale pour la tenue des couleurs et des matériaux. L'épaisseur est de 10 millimètres. Les arêtes sont chanfreinées. La surface est de couleur jaune (*recto et verso*), la tranche est marron foncé. Des filets parallèles et équidistants, de couleur noir, sont gravés sur cette surface jaune. Les informations sont portées entre les filets noir. Les RAL sont définis dans la charte des Parc Nationaux en annexe.

Les panneaux existent en cinq largeurs différentes :

- panneaux de type A32.5, de 325 millimètres de largeur,
- panneaux de type B40, de 400 millimètres de largeur,
- panneaux de type C50, de 500 millimètres de largeur,
- panneaux de type D75, de 750 millimètres de largeur,
- panneaux de type E125, de 1250 millimètres de largeur.

A chaque largeur correspond une taille de caractères, un interlignage et une mise en page particulière. Chaque panneau peut se décliner d'une à quatre lignes : exemple : B40.1, B40.2, B40.3, B40.4....

L'épaisseur de la ligne d'interlignage est la même pour les panneaux A, B et C (*0,8 millimètres*), plus grande pour les panneaux de catégorie D (*1,2 millimètres*). Les panneaux sont percés et fraisés pour laisser passer les quatre vis de fixation.

la typographie et la gravure :

Le caractère choisi pour la réalisation typographique des panneaux de signalétique pédestre des Parcs Nationaux est le caractère « *Epiphyte* », propriété des Parcs nationaux de France.

La gravure doit être à commande numérique pour restituer fidèlement la police de caractère « *Epiphyte* ». La gravure fait apparaître le cœur du matériau du panneau. Les caractères gravés sont donc de couleur marron sur fond jaune.

Les textes seront fournis par e-mail en format Word par le Parc national des Pyrénées.

2. Balises :

les poteaux :

Les balises sont vissées sur des poteaux bois carrés 95x95x2000 millimètres, en châtaignier, classe III, non traités, de provenance locale, coupe à 30° au sommet, comme pour les panneaux A32,5. Chaque balise est fixée sur un poteau. La quantité nécessaire de poteaux devra être fournie.

la visserie :

Les vis sont les mêmes que pour les panneaux directionnels, deux vis par balise. La quantité nécessaire de vis devra être fournie.

les balises :

Les balises sont fabriquées dans le même matériau que les panneaux directionnels, avec les mêmes contraintes, y compris de couleurs et de composition graphique.

Elles existent en plusieurs largeurs :

- balises de type B-4, de 40 millimètres de largeur,
- balises de type D-7, de 70 millimètres de largeur,
- balises de type E-12, de 120 millimètres de largeur.

Comme les panneaux, chaque balise peut se décliner en plusieurs lignes, suivant sa taille. Les balises sont percées et fraisées pour laisser passer les deux vis de fixation.

la gravure :

Les balises comporteront toutes, gravée numériquement en incrustation, soit une flèche directionnelle, soit un pictogramme, qui sera fourni sur fichier numérique ou directement issu de la charte graphique des Parcs nationaux de France, fournie en annexe.

3. Panneaux avec pictogrammes :

les poteaux

Les panneaux avec représentation des pictogrammes sont vissés sur des poteaux bois. Il s'agit des mêmes poteaux en châtaignier, classe III, non traités, de provenance locale, que ceux des panneaux directionnels. Chaque panneau est fixé sur un poteau. La quantité de poteaux nécessaire devra être fournie.

la visserie

Les vis sont elles aussi identiques à celles utilisées pour les panneaux directionnels, quatre vis par panneau. La quantité de vis nécessaire devra être fournie.

les panneaux

Les panneaux sont constitués du même matériau que les panneaux directionnels, avec les mêmes contraintes. La surface est de couleur verte au recto, et jaune au verso, la tranche marron foncé - mêmes codes couleurs. La dimension de ces panneaux est de 400 x 400 millimètres. Ces panneaux ne sont pas percés.

la gravure

Ces panneaux seront gravés, sur toute leur surface, d'un pictogramme d'interdiction issu de la charte graphique des parcs nationaux. Le pictogramme sera jaune, sur fond vert, et barré de rouge de haut en bas et de gauche à droite.

III. PANNEAUX D'INFORMATION ET D'ACCUEIL :

1. Panneaux d'appartenance :

les panneaux :

Les panneaux d'appartenance sont collés sur le mur du bâtiment qu'ils identifient. Ils sont réalisés dans le même matériau que les panneaux de signalétique pédestre directionnelle, avec les mêmes contraintes, mais d'une épaisseur moindre : 6 millimètres.

Les panneaux d'appartenance existent en plusieurs largeurs :

- panneaux de type I-14, L 140 x H 70 millimètres,
- panneaux de type H-40, L 400 x H 200 millimètres,
- panneaux de type G-75, L 750 x H 357 millimètres.

Ces panneaux ne sont pas percés.

la typographie et l'impression :

Le caractère choisi pour la réalisation typographique des panneaux d'appartenance des Parcs nationaux de France est le caractère « *Sabon* ».

L'impression numérique du décor sera réalisée en inclusion par vitrification.

Cette impression représente, conformément à la charte graphique fournie en annexe, le logotype des parcs nationaux, blanc, sur un carré de la couleur du Parc national des Pyrénées, accolé à un autre carré gris, et, à cheval sur les deux carrés, les mentions en blanc « *PARC NATIONAL* » suivie, dessous, par « *DES PYRENEES* ».

2. Panneaux de limite :

les poteaux :

Les panneaux de limite sont vissés sur des poteaux bois, en châtaignier, classe III, non traités, de provenance locale, usinés (*un méplat*), diamètre 120 millimètres – hauteur 2500 millimètres. Chaque panneau est fixé sur deux poteaux, sur lesquels on aura réalisé les méplats correspondants.

La quantité nécessaire de poteaux, méplats réalisés, devra être fournie.

la visserie :

Les vis doivent présenter une haute résistance à la corrosion, être auto perforantes et avec une empreinte compatible pour les visseuses à accumulateurs, longueur 50 millimètres, diamètre 6 millimètres, quatre vis par panneau.

La quantité nécessaire de vis devra être fournie.

les panneaux :

Les panneaux sont en stratifié haute pression, dit « *compact extérieur* ».

Le matériau proposé doit résister à des conditions extérieures extrêmes et disposer d'une garantie décennale pour la tenue des couleurs et des matériaux. L'épaisseur est de 13 millimètres. Les arêtes sont chanfreinées. La surface est de couleur jaune au verso, la tranche est marron foncé, le recto reçoit une information scriptovisuelle sur toute sa surface.

Il existe deux dimensions pour ces panneaux : 750 x 750 et 500 x 500 millimètres.

Les percements seront précisés au cas par cas.

la typographie et l'impression :

Le caractère choisi pour la réalisation typographique de ces panneaux est le caractère « Sabon ». L'impression numérique du décor, au recto, sera réalisée en inclusion par vitrification.

Le contenu des panneaux de limite (*textes, logos, pictogrammes*), qui reprend essentiellement la partie « réglementation » des panneaux d'information et accueil, sera fourni sur fichier numérique par le Parc national des Pyrénées.

3. Panneaux-modules d'information et d'accueil :

les poteaux :

Les panneaux-modules d'information/accueil sont vissés sur des poteaux bois, en châtaignier, classe III, non traités, de provenance locale, usinés (un méplat), diamètre 120 millimètres – hauteur 2 500 millimètres. Chaque panneau est fixé sur deux poteaux, sur lesquels on aura réalisé les méplats correspondants.

La quantité nécessaire de poteaux, méplats réalisés, devra être fournie.

le système de fixation :

Les panneaux-modules sont vissés, au verso, sur toute leur hauteur, sur des cornières métalliques, elles-mêmes vissées sur les poteaux bois.

Il s'agit de cornières en aluminium laqué, couleur jaune, de dimension 450 x 600 x 1070 millimètres, percées chacune de huit trous pour le passage des vis, quatre trous de Ø 7 millimètres non fraisés et quatre autres de Ø 5 millimètres fraisés, selon les normes techniques de la charte signalétique qui figure en annexe.

La quantité de cornières nécessaire (*deux par panneau*) devra être fournie.

la visserie :

Les vis sont de deux types par cornière : celles pour fixer la cornière sur les poteaux bois, et celles pour fixer le panneau sur la cornière au moyen d'inserts métalliques dans le panneau.

Les premières seront au nombre de quatre, auto perforantes, de longueur 50 millimètres et Ø 6 millimètres, les secondes, quatre aussi, de longueur 14 millimètre et Ø 4 millimètres.

Les vis doivent présenter une haute résistance à la corrosion, et avoir une empreinte compatible avec les visseuses à accumulateurs.

La quantité nécessaire de ces vis devra être fournie.

les panneaux :

Les panneaux se réfèrent tous à la même norme technique, répondant à la charte signalétique jointe en annexe. Il s'agit du même panneau-module type référencé D 75.107, de 750 millimètres de large par 1070 de haut.

Les panneaux sont en stratifié haute pression, dit « compact extérieur ». Le matériau proposé doit résister à des conditions extérieures extrêmes et disposer d'une garantie décennale pour la tenue des couleurs et des matériaux. L'épaisseur est de 13 millimètres.

Les arêtes sont chanfreinées. La surface est de couleur jaune au verso, la tranche est marron foncé, le recto reçoit une information scriptovisuelle sur toute sa surface. Ces panneaux-modules sont pré-percés, et reçoivent huit inserts métalliques sur leur verso.

la typographie et l'impression :

Le caractère choisi pour la réalisation typographique des panneaux d'appartenance des Parcs nationaux de France est le caractère « *Sabon* ». L'impression numérique du décor, au recto, sera réalisée en inclusion par vitrification.

La composition graphique et la mise en page de ces panneaux, textes et photos, toujours en référence à la charte annexée, devront être réalisées à partir de fichiers informatiques (*logos, textes, photos, illustrations*) fournis par nos soins.

Cette mise en page graphique fera l'objet d'un chiffrage séparé de la fabrication des panneaux.

On distingue quatre catégories de panneaux qui ne diffèrent que par leur composition graphique au recto :

- les panneaux « *réglementation* », qui se retrouvent à l'identique dans chaque ensemble, représentant la carte générale du Parc national des Pyrénées, suivie de la réglementation en vigueur, illustrée par des pictogrammes commentés en trois langues,
- les panneaux « *cartographique* », déclinés sous six versions correspondant à chacune des vallées concernées : Aspe, Ossau, Azun, Cauterets, Luz Saint Sauveur, Aure,. Ils reproduisent la carte IGN top 25 du secteur en question,
- les panneaux « *site* », déclinés également sous sept versions correspondant à chacune des vallées concernées : Aspe, Ossau, Azun, Cauterets, Luz, Aure, Aure/RNN. Ils présentent la vallée en question par un montage texte/photos,
- les panneaux « *thématique* », uniques, associés à un ensemble, exposent un sujet ou une thématique précis. Ils seront composés d'un montage texte / photos.

IV. TABLES D'INTERPRETATION :

les tables :

Les tables d'interprétation (*ou de lecture*) seront réalisées en lave ou en grès étiré émaillé, insérées et collées dans un mobilier support bac acier galvanisé rebordé.

Leurs dimensions seront 500 x 1000 millimètres, pour une épaisseur de 8 millimètres.

la typographie et l'impression :

L'impression numérique, sérigraphie en quadrichromie sera faite à partir de fichiers informatiques fournis par nos soins (*logos, textes, photos, illustrations*); la conception graphique de cette mise en page étant à réaliser.

La typographie et les couleurs devront être conformes à celles utilisées par le Parc national des Pyrénées conformément à sa charte graphique.

Le Parc national des Pyrénées est propriétaire des textes et photos des panneaux et tables, tous les droits lui étant cédés pour une durée illimitée.

**ARTICLE 3 : DETAIL ESTIMATIF DES QUANTITES
MINIMALES -- MAXIMALES A FOURNIR EN 2025, 2026 et 2027**

Les quantités, minimum et maximum, s'entendent pour les trois années :

I.1 panneaux routiers de localisation : 2 -- 12

I.2.1 panneaux routiers d'interdiction : disques B 19 : 2 -- 12

I.2.2 panneaux routiers d'interdiction : disques B 0, Ø 650 millimètres : 2 -- 12

I.2.3 panneaux routiers d'interdiction : disques B 0, Ø 1050 millimètres : 1 -- 3

I.2.4 panneaux routiers d'interdiction : disques B 7 b : 1 -- 6

I.2.5 panneaux routiers d'interdiction : panonceaux M 9 : 2 -- 12

I.3 panneaux routiers de pré-signalisation : 0 -- 3

I.4.1 panneaux routiers de direction : flèches L= 1300 millimètres : 0 -- 3

I.4.2 panneaux routiers de direction : flèches L= 1600 millimètres : 0 -- 3

I.4.3 panneaux routiers de direction : flèches L= 1900 millimètres : 0 -- 3

I.4.4 panneaux routiers de direction : flèches L= 2200 millimètres : 0 -- 3

II.1.1 panneaux de randonnée directionnels : A32,5.1 : 2 -- 15

II.1.2 panneaux de randonnée directionnels : A32,5.2 : 1 -- 9

II.1.3 panneaux de randonnée directionnels : B40.1 : 8 -- 75

II.1.4 panneaux de randonnée directionnels : B40.2 : 2 -- 30

II.1.5 panneaux de randonnée directionnels : B40.3 : 2 -- 30

II.1.6 panneaux de randonnée directionnels : B40.4 : 1 -- 12

II.1.7 panneaux de randonnée directionnels : C50.1 : 2 -- 30

II.1.8 panneaux de randonnée directionnels : C50.2 : 1 -- 15

II.1.9 panneaux de randonnée directionnels : C50.3 : 1 -- 12

II.1.10 panneaux de randonnée directionnels : C50.4 : 1 -- 9

II.1.11 panneaux de randonnée directionnels : D75.1 : 1 -- 15

II.1.12 panneaux de randonnée directionnels : D75.2 : 1 -- 9

II.1.13 panneaux de randonnée directionnels : E125.1 : 1 -- 12

II.1.14 panneaux de randonnée directionnels : E125.2 : 1 -- 9

II.2.1 balises de randonnée : B 4 : 2 -- 30

II.2.2 balises de randonnée : D 7 : 4 -- 60

II.2.3 balises de randonnée : E 12 : 1 -- 15

II.3 panneaux avec pictogrammes : 4 -- 60

III.1.2 panneaux d'appartenance : I 14 : 1 -- 12

III.1.2 panneaux d'appartenance : H 40 : 1 -- 15

III.1.3 panneaux d'appartenance : G 75 : 1 -- 12

III.2.1 panneaux de limite 750 x 750 mm : 2 -- 30

III.2.2 panneaux de limite 500 x 500 mm : 4 -- 60

III.3 panneaux d'information et accueil : 6 -- 60

IV.1 tables d'interprétation : 0 -- 9

V.1 conception graphique panneau d'information et accueil : 6 -- 60

V.2 conception graphique table d'interprétation : 0 -- 9

ARTICLE 4 : PROPOSITION FINANCIERE & TECHNIQUE

Tous les postes suivants seront chiffrés, poste par poste, à l'unité, prêts à poser mais avec indication séparée des supports et fixations, en fonction du nombre minimum que le Parc national des Pyrénées s'engage à commander sur la durée du marché, en valeur hors taxes et toutes taxes comprises :

- I.1 fabrication, fourniture et livraison de panneaux routiers de localisation,
- I.2 fabrication, fourniture et livraison de panneaux routiers d'interdiction :
 - I.2.1 disques B 19,
 - I.2.2 disques B 0, Ø 650 millimètres,
 - I.2.3 disques B 0, Ø 1050 millimètres,
 - I.2.4 disques B 7 b,
 - I.2.5 panonceaux M 9,
- I.3 fabrication, fourniture et livraison de panneaux routiers de pré-signalisation,
- I.4 fabrication, fourniture et livraison de panneaux routiers de direction :
 - I.4.1 flèches L= 1300 millimètres,
 - I.4.2 flèches L= 1600 millimètres,
 - I.4.3 flèches L= 1900 millimètres,
 - I.4.4 flèches L= 2200 millimètres,

- II.1 fabrication, fourniture et livraison de panneaux de randonnée directionnels :
 - II.1.1 A32,5.1
 - II.1.2 A32,5.2
 - II.1.3 B40.1
 - II.1.4 B40.2
 - II.1.5 B40.3
 - II.1.6 B40.4
 - II.1.7 C50.1
 - II.1.8 C50.2
 - II.1.9 C50.3
 - II.1.10 C50.4
 - II.1.11 D75.1
 - II.1.12 D75.2
 - II.1.13 E125.1
 - II.1.14 E125.2,
- II.2 fabrication, fourniture et livraison de balises de randonnée :
 - II.2.1 B 4,
 - II.2.2 D 7,
 - II.2.3 E 12,
- II.3 fabrication, fourniture et livraison de panneaux avec pictogrammes,

- III.1 fabrication, fourniture et livraison de panneaux d'appartenance :
 - III.1.2 I 14,
 - III.1.2 H 40,
 - III.1.3 G 75,
- III.2.1 fabrication, fourniture et livraison de panneaux de limite 750 x 750 mm,
- III.2.2 fabrication, fourniture et livraison de panneaux de limite 500 x 500 mm,
- III.3 fabrication, fourniture et livraison de panneaux d'information et accueil,

IV.1 fabrication, fourniture et livraison de tables d'interprétation.

V.1 conception graphique panneau d'information et accueil

V.2 conception graphique table d'interprétation

ARTICLE 5 : DELAI D'EXECUTION ET LIVRAISON

Les productions seront fournies dans le courant des années 2025, 2026 et 2027, et devront être livrées en un point unique, au siège du Parc national des Pyrénées à l'adresse suivante :

Parc national des Pyrénées
Villa Fould
2, rue du IV Septembre
Boite postale 736
65007 TARBES.

Le déchargement des produits livrés est de la responsabilité du prestataire mandaté par la société retenue. Il se fait de plein pied. Il n'est pas fourni par le Parc national des Pyrénées d'engin de manutention.

Cette remise fera l'objet d'un procès verbal signé par les deux parties.

Les délais d'exécution et de livraison de chaque commande seront fixés dans chacun des bons de commande.

Ces différents bons de commande émis sur la durée du marché (*à savoir les années 2025, 2026 et 2027*) préciseront les conditions d'exécution de la commande (*lieux, délais, quantités, montant du bon de commande résultant de l'application des clauses contractuelles*).

Fait à Tarbes, le mardi 26 novembre 2024

© Parc national des Pyrénées



ANNEXE

CHARTRE GRAPHIQUE SIGNALETIQUE DES PARCS NATIONAUX DE FRANCE



Charte graphique
signalétique
des parcs nationaux de France



Septembre 2014



Respect et partage

La charte graphique des parcs nationaux a été conçue en 1990 par l'Atelier graphique GRAPUS (auteur Pierre Bernard). Reflet de leur biodiversité exceptionnelle et de la beauté de leurs paysages, elle a connu dès sa création une forte notoriété nationale et internationale dans le domaine des arts graphiques et dans le marquage des espaces naturels. Elle participe à l'identité visuelle des parcs nationaux.

Fierté

Après 20 ans d'expérience, l'identité visuelle doit prendre en compte la réforme de 2006, les concepts de cœur, d'aire d'adhésion à la charte et la nouvelle gouvernance des parcs nationaux. Elle doit aussi être plus lisible, graphiquement modernisée, tenir compte des évolutions technologiques et être plus éco-responsable. Elle doit pouvoir être utilisée par les parcs nationaux et leurs prestataires avec plus de souplesse. Les règles redéfinies doivent cependant rester communes et permettre de diffuser et protéger la marque.

Harmonie

Responsabilité

Émotion

Authenticité

Signalétique pédestre d'information et de réglementation



Sommaire

Introduction

Signalétique pédestre d'information et de réglementation **15**

- > Organisation 18
- > Implantation 19

Les Points d'Information (PI) **20**

- > Les combinaisons de panneaux en modules 22
- > Nomenclature des panneaux PI 23
- > Perçage et fraisage des panneaux PI 24
- > Le panneau Enseigne 25
- > Rédactionnel et composition 26
- > Le panneau Réglementation 27
- > Le panneau Géographique 28
- > Le panneau Pédagogique 29
- > Le panneau Institutionnel 30
- > Le panneau Générique 31
- > Le panneau Informations temporaires-Vitrine 32
- > Grille de mise en page 33

Les limites de cœur **34**

- > Panneaux de limite PLC sentiers fréquentés 35
- > Balises de limite BLC sentiers peu fréquentés 36
- > Les panneaux et balises PLC et BLC 37

Signalétique de randonnée **39**

- > Règles générales d'implantation sur les itinéraires de randonnée 40
- > L'implantation des poteaux 41
- > Positionnement des panneaux et balises directionnels 42
- > Typologie des panneaux et balises 43
- > Le balisage complémentaire à la peinture 44
- > Les bagues identitaires aluminium 45
- > Conception graphique des panneaux 46
- > Conception graphique des balises 48
- > Découpe et gravure des panneaux et balises 50
 - > Les panneaux A 32,5 50
 - > Les panneaux B 40 53
 - > Les panneaux C 50 56
 - > Les panneaux D 75 58
 - > Les panneaux E 125 60
 - > Les balises D 7 62
 - > Les balises E 12 64
 - > Les balises F 20 66

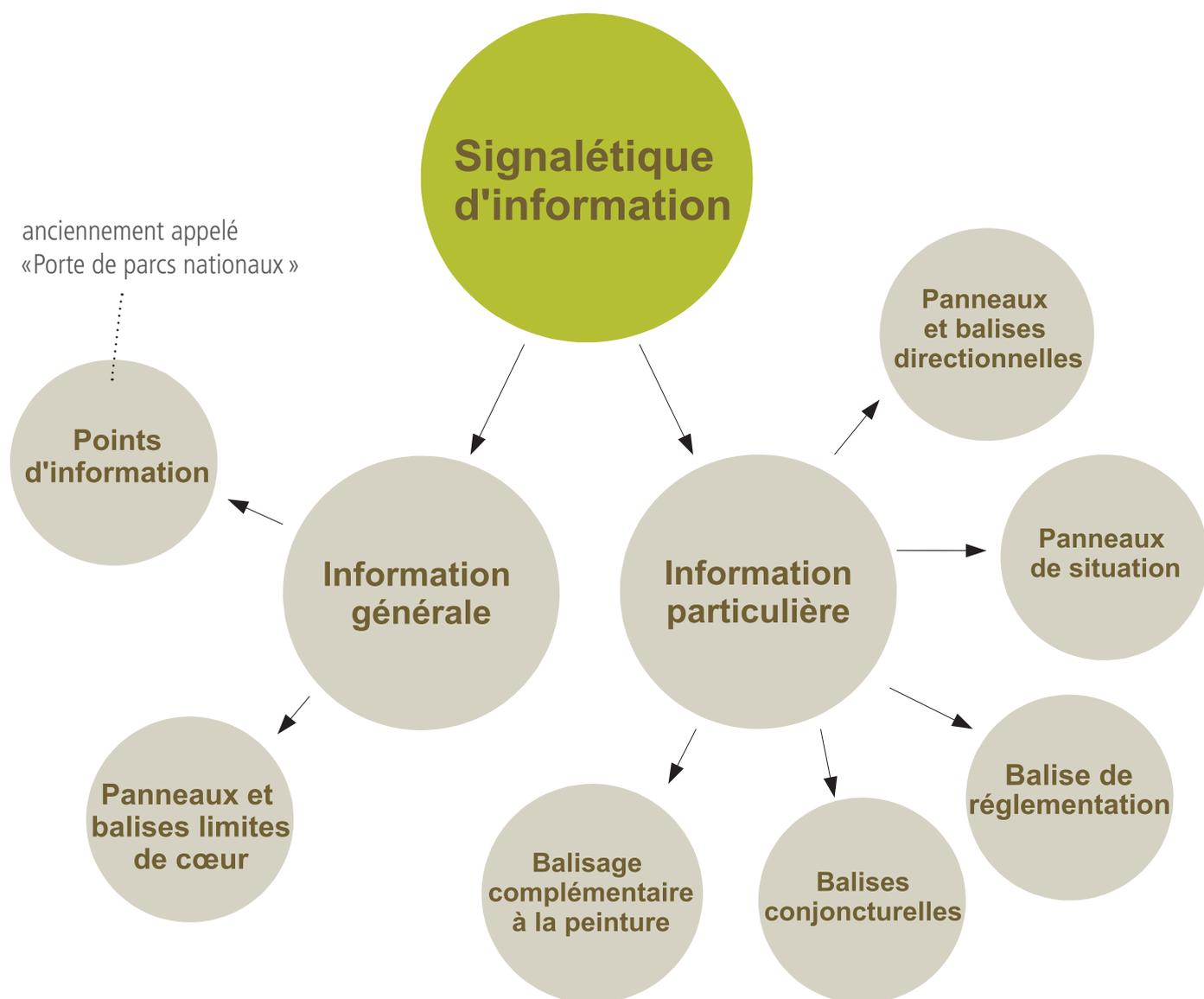
Les pictogrammes d'information, de service et d'interdiction **68**



Annexes techniques	93
> Tableau récapitulatif Nomenclature des panneaux et balises	94
> Nomenclature des poteaux	95
> Fixations des panneaux et balises sur poteau Ø 100 mm	96
> Fixation des panneaux et balises sur poteau Ø 100 mm avec bague identitaire	97
> Fixations des panneaux V75 sur poteaux Ø 120 mm	98
> Fourreau métallique pour poteau Ø 100 mm_FS 100	99
> Fourreau double métallique pour poteau Ø 100 mm_FD 100	100
> Fourreau double métallique pour poteau Ø 120 mm_FD 120	101
> Fourreau multiple métallique pour poteau Ø 120 mm_FM 120	102
> Capuchons métalliques pour fourreaux Ø 100 m_C100 et Ø 120 mm_C120	103
> Platine simple métallique pour poteau Ø 100mm_PLS 100	104
> Platine double métallique pour poteau Ø 100mm_PLD 100	105
> Platine double métallique pour poteau Ø 120mm_PLD 120	106
> Pupitre 45 ° métallique_PTR 75	107
> Pupitre 45 ° métallique_PTR 53	108
> Pupitre 45 ° métallique_PTR 37	109
> Conseils de pose	110
Gestion	111
> Tableaux récapitulatifs des références	112
> Fiche modèle Gestion Point d'information	113
> Fiche modèle Gestion Situation -Directionnelle -Réglementaire	114
> Fiche modèle Gestion Limite de coeur	115
> Fiche modèle Gestion Balise avec texte	116
> Fiche modèle de saisie « Terrain »	117

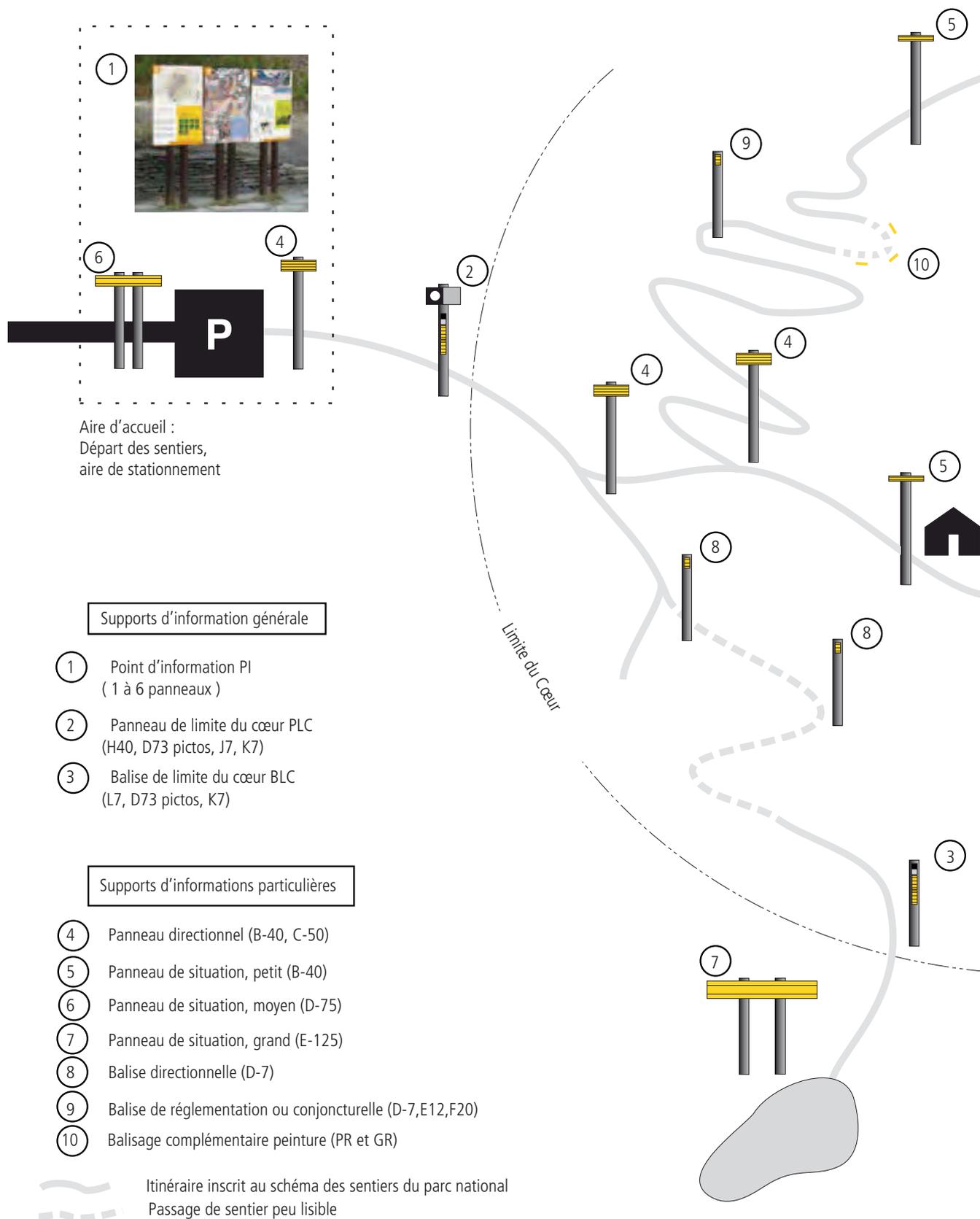
Séquence signalétique

La charte graphique expose les principes normatifs d'utilisation.
Des annexes techniques sont rédigées en complément.



Implantation

Présentation du système



Les Points d'Information (PI)





Les Points d'Information (PI)

Le point d'information est placé dans un équipement d'accueil (centre d'information, parking, départ des sentiers) du parc national ou d'une structure partenaire.
Il fournit des informations sur le parc national et le secteur proche, sur la réglementation, les patrimoines et les services.

Une seule et même esthétique préside à la réalisation de tous les points d'informations (combinaison de 1 à 6 panneaux).

Matériaux :

support unique en stratifié compact inclusion résine très résistant. Garanti 10 ans à l'extérieur . Epaisseur de 10 à 14 mm selon format.

Format de base d'un panneau module :

75 x107 cm déclinable en 1/2, 1/4 et 1/8 de format.

Fixation :

sur poteaux verticaux bois rondins fraisés avec méplats ou pupitres à 45° avec ferronnerie.

Les panneaux verticaux peuvent être assemblés en double face.

Les poteaux sont fixés en terre avec des fourreaux ou des platines métalliques sur sols durs (rocher-béton).

Impression PAO :

Contenu sur recto en quadrichromie.

Emblème sur verso en gris

Conception :

Module de base:

3 panneaux 75 x107 cm (Réf:V75):

- panneau Réglementation
- panneau Cartographique
- panneau Pédagogique

Combinaisons de panneaux :

voir page 22

7 panneaux :

Enseigne

Réglementation

Géographique

Pédagogique

Générique aire d'adhésion

Institutionnel

Affichage temporaire

Panneau seul :

Tous les formats verticaux ou pupitres.

Traitement du sol :

Intégration paysagère et résistance au piétinement.

Privilégier des méthodes d'aménagements réversibles en s'appuyant sur des savoir-faire et matériaux locaux

Les combinaisons de panneaux en modules

Combinaison des panneaux 1 à 6 panneaux

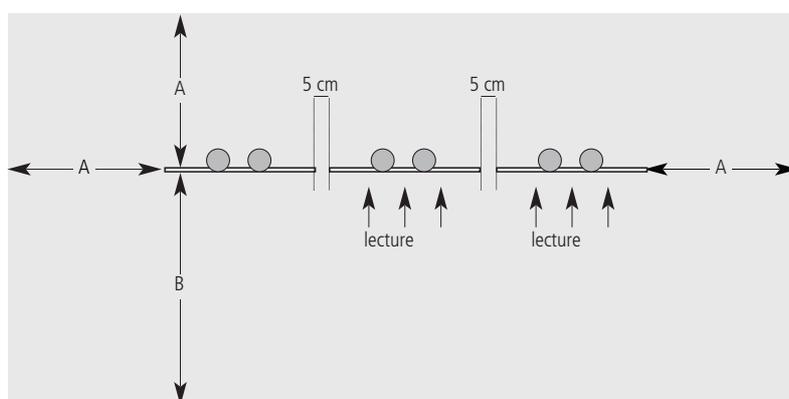
Les combinaisons sol / panneau-module

Implantation : elle est à concevoir essentiellement en relation avec le paysage et les nécessités des flux piétons.

Sur un même lieu, pour préserver le paysage et conforter l'autorité institutionnelle du Parc, il est souhaitable de concentrer au maximum la zone d'implantation.

Disposition : elle est libre (des dimensions minimum de recul pour la lecture sont à respecter (voir dessin)). La disposition se fera en utilisant les ressources variées de la géométrie (voir exemples) et selon le regroupement souhaité des informations. L'accès sera conçu en relation avec le flux des randonneurs : il doit permettre la tranquillité de la halte, tout en aidant le regard du public à aller de l'information au paysage lui-même, promesse de la randonnée.

Module de base préconisé : 3 panneaux V75

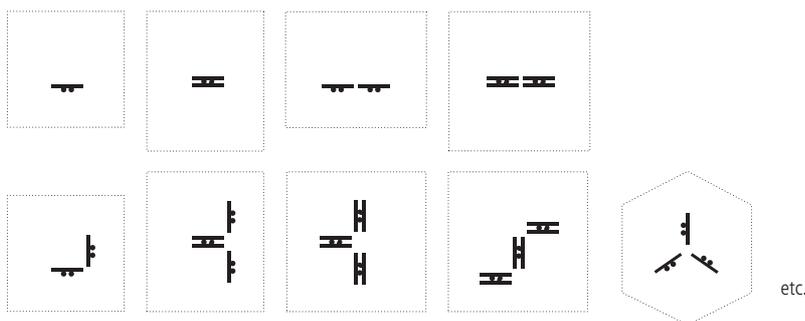


A (dimension minimale de passage sur le sol aménagé) = 75 cm

B (dimension minimale de recul sur le sol aménagé) = 130 cm

Positionnement

Autres possibilités



Combinaisons de panneaux (vue aérienne)

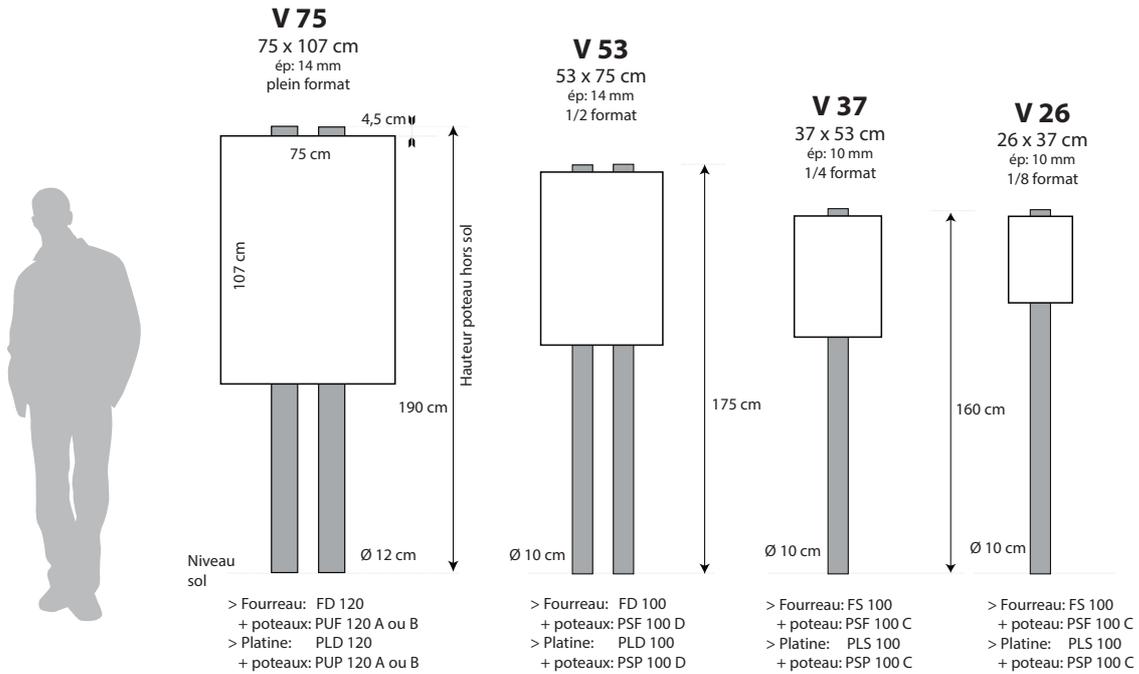
Nomenclature des Points d'Information (PI)

Nomenclature des panneaux d'information PI

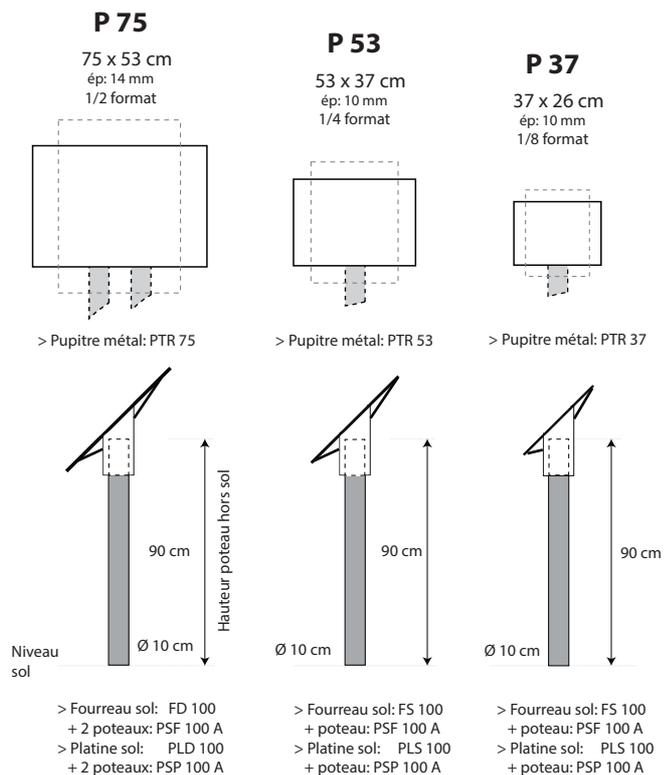
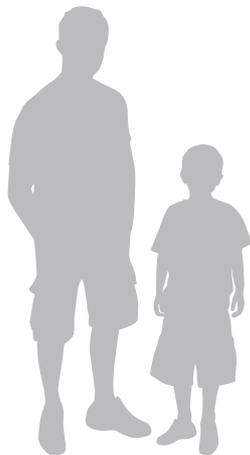
Panneaux verticaux (format Portrait uniquement)

Fixation au sol:
- Sol terre: fourreau enterré
- Sol béton ou rocher: platine scellée

Pour détails voir fiches perçage et fixations
panneaux, fourreaux, platines et conseils de pose.



Panneaux pupitres 45 ° (format Paysage ou Portrait)



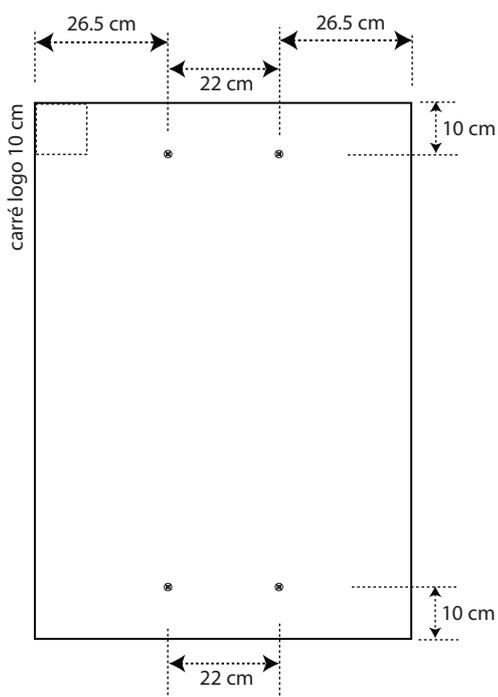
Perçage et fraisage des panneaux PI

Tous les panneaux PI sont chanfreinés sur les bords recto-verso 1 mm à 45°

Panneaux verticaux

V 75

75 x 107 cm
ép: 14 mm
plein format

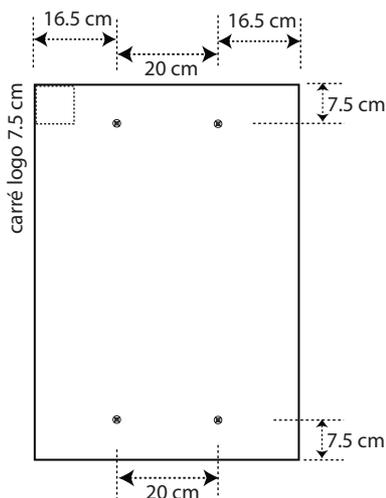


perçage Ø 6 mm avec fraisage

Vis bois Würth tête fraisée Ø 6 x 60mm

V 53

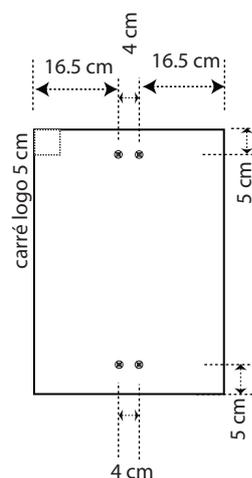
53 x 75 cm
ép: 14 mm
1/2 format



perçage Ø 5 mm
avec fraisage

V 37

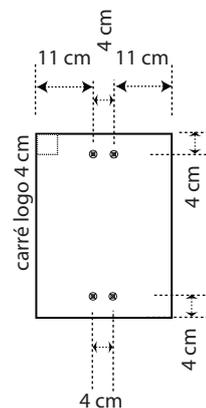
37 x 53 cm
ép: 10 mm
1/4 format



perçage Ø 5 mm
avec fraisage

V 26

26 x 37 cm
ép: 10 mm
1/8 format



perçage Ø 5 mm
avec fraisage

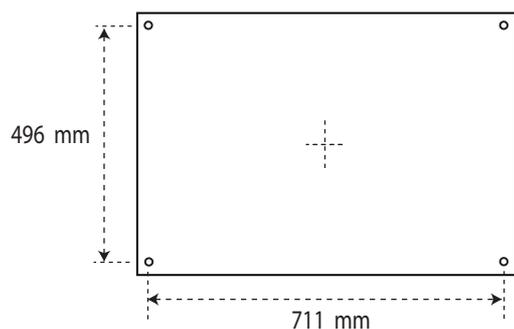
Vis bois Würth tête fraisée Ø 5 x 60 mm

Panneaux pupitres 45° (idem format Paysage ou Portrait)

P 75

75 x 53 cm
ép: 14 mm
1/2 format

Entraxes perçage : 711 x 496 mm

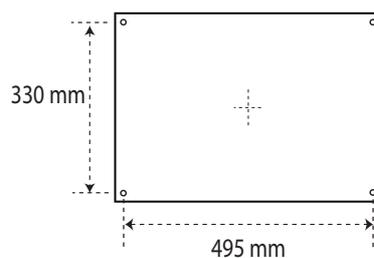


perçage Ø 6.5 mm avec fraisage

P 53

53 x 37 cm
ép: 10 mm
1/4 format

Entraxes perçage :
495 x 330 mm

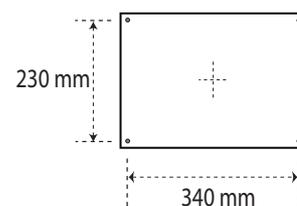


perçage Ø 6.5 mm avec
fraisage

P 37

37 x 26 cm
ép: 10 mm
1/8 format

Entraxes perçage :
340 x 230 mm



perçage Ø 6.5 mm avec
fraisage

Vis métal traversante Würth tête fraisée
Inox Ø 6 x 25 mm avec écrou et rondelle-frein

Les différents panneaux

Principes éditoriaux

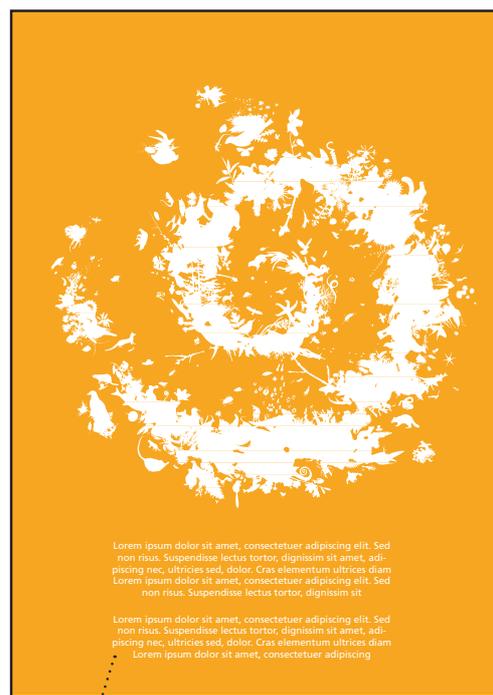
Les PI font partie des supports publics de la communication des parcs nationaux de France.

Ils véhiculent l'image et les valeurs des parcs nationaux. Ils présentent les informations de manière accessible à l'ensemble des publics. Le ton rédactionnel varie selon le type de panneau : accueillant, directif ou pédagogique. La traduction est préconisée.

Le panneau Enseigne

- Le panneau Enseigne est l'icône muette des parcs nationaux, l'emblème est riche de sens et symbolise l'esprit des parcs nationaux, leur valeurs, la force de leur lien,
- l'arborer c'est le faire connaître et reconnaître auprès du public, donc augmenter la notoriété des parcs nationaux français,
- un premier texte explique l'emblème, un second, rédigé par chaque parc national, raconte le territoire.

Traduction
préconisée



- Pour une lecture efficace, il est préconisé de ne pas dépasser 60 mots

- Chaque parc national peut utiliser l'une ou l'autre de ces deux versions (fond couleur ou fond gris - noir à 6 %)

>> **Modèle V75. Le principe graphique est à adapter homothétiquement pour les autres formats.**

Rédactionnel et composition

Le texte commun à tous les panneaux enseigne

Les indications de composition typographique (les coupes, les corps de textes) doit être respectée :

• Frutiger 65 Bold • corp 26 • Approche 4 35 • Espace après : 5 mm

L'emblème des parcs nationaux de France

L'avez-vous bien observé ? Avez-vous remarqué qu'il est composé d'espèces végétales et animales ?

L'emblème des parcs nationaux de France est un hymne à la vie.

Il révèle, de l'infiniment petit à l'infiniment grand, son extrême diversité.

Il porte en lui la richesse, la complexité et l'évolution de la vie.

Il symbolise aussi la solidarité entre la nature et l'Homme,
entre les espaces des cœurs et des aires d'adhésion des parcs nationaux.

La nature ne vaut que si elle est partagée par tous.

Frutiger 55 roman • corp 24 • Approche 4 • espace après 3 mm • interligne 35 pt

x : 55 mm

y : 80 mm



hauteur et largeur : 645 mm

Le texte commun et le texte du parc national sont séparés de 10 mm et centrés dans la hauteur

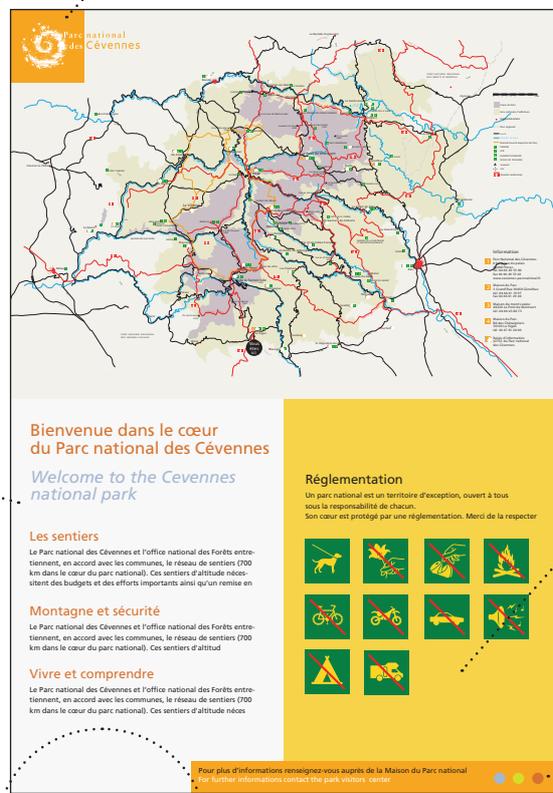
Le panneau réglementation

- le panneau réglementation présente la carte institutionnelle, accompagnée de la réglementation spécifique du parc national,
- pour une lecture efficace, il est préconisé de ne pas dépasser 150 mots (pour le texte français),
- un espace est prévu pour un Qr code (après vérification de l'accessibilité au réseau),
- un espace est également prévu pour les logos des partenaires éventuels.

l'information est structurée par zones :

- cartographie
- texte de bienvenue
- réglementation

utilisation du logo auto-production (10 cm de haut)



Ce texte souhaite la bienvenue aux visiteurs, il doit être rédigé sur un **ton accueillant**. Les titres utilisent l'accord de couleurs complémentaires de chaque parc national.

la taille des pictogrammes est de 62 mm.

Ce texte informe de la réglementation spécifique du parc national, il doit être rédigé sur un **ton directif**.

Il est possible d'ajouter une légende complémentaire au pictogramme (il est préconisé qu'elle ne dépasse pas 130 mots)

emplacement pour le QR Code et logos partenaires

un bandeau de la couleur du parc national signe le panneau et incite le visiteur à se rendre dans les maisons de parc national ou points d'information (traduction préconisée).

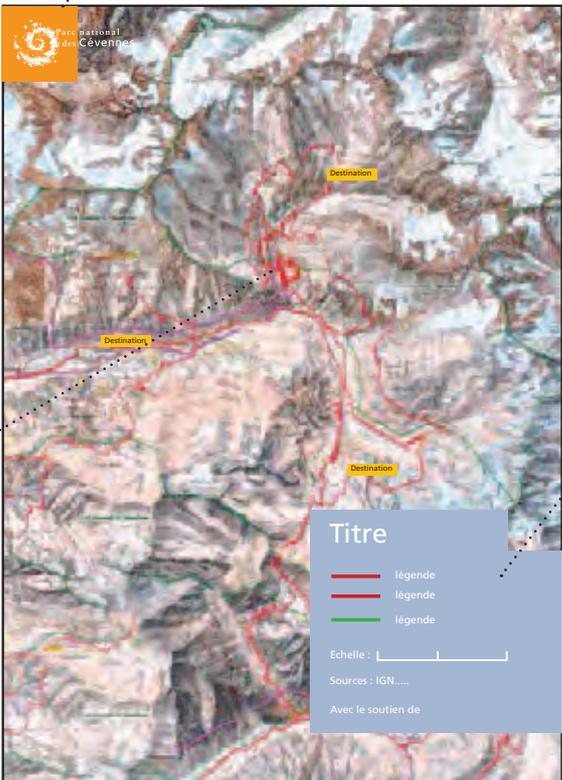
- Versions bi ou trilingues :
Il est possible de prévoir une traduction sur un deuxième panneau.
Dans ce cas, les panneaux ne sont pas imprimés au verso et sont positionnés dos à dos.

Le panneau géographique

- le panneau géographique présente la carte détaillée de la zone d'implantation du PI,
- la carte est une reproduction de la carte IGN à l'échelle ou agrandie (indiquer le copyright IGN),
- un repère « vous êtes ici » de 2,4 cm de diamètre (diamètre du cercle) est positionné.

utilisation du logo auto-production (10 cm de haut)

il est possible d'indiquer les tracés de différents sentiers (randonnée, découverte, interprétation...)



Des informations supplémentaires (échelle, légende) peuvent être rédigées dans un encadré (dans l'une des couleurs de l'accord de couleur complémentaire du parc national.)
Son emplacement varie selon la cartographie
La famille typographique utilisée est le Frutiger.

- versions bi ou trilingues :
Il est possible de prévoir une traduction sur un deuxième panneau.
Dans ce cas, les panneaux ne sont pas imprimés au verso et sont positionnés dos à dos.

Le panneau pédagogique

- une **grille de mise en page** organise la typographie et les images. Elle doit être respectée. Chaque panneau peut être composé de façon très variée selon son thème,
- pour des raisons de confort de lecture, la couleur de **fond pour l'ensemble des panneaux est un gris (6% de noir)**,
- la famille typographique utilisée est le **Frutiger**,
- les règles de composition typographiques sont les règles de composition habituelles en matière de langue française. On les trouve définies et précisées dans le dictionnaire de la typographie édité par l'Imprimerie Nationale,
- la structure du **texte** doit être : titre, chapeau et textes explicatifs. Pour une lecture confortable, il est préconisé de **ne pas dépasser 1 500 signes**,
- les illustrations peuvent être des dessins ou photos, **les encadrés et le bandeau** sont dans l'une des **couleurs** de l'**accord complémentaire de chaque parc national**.

Utilisation du logo auto-production (10 cm de haut)



Informations supplémentaires

Un bandeau de la couleur du parc national signe le panneau et incite le visiteur à se rendre dans les maisons de parc national ou points d'information (traduction préconisée)

Emplacement pour le QR Code et logos partenaires

Le panneau institutionnel

- il met en perspective chaque parc national au sein du réseau des parcs nationaux de France,
- il respecte la grille de mise en page du panneau pédagogique,
- pour des raisons de confort de lecture, la couleur de fond **est un gris (6% de noir)**,
- 2 présentations possibles.

Le panneau enseigne n'est pas obligatoire pour la conception d'un PI.
Le panneau insitutionnel 2 présente alors, l'emblème des parcs natioanux

Espace dédié au réseau des parcs nationaux

Texte de présentation du réseaux des parcs nationaux

Texte de présentation de l'emblème des parcs nationaux

Largeur du carré :
10 cm

institutionnel 1

institutionnel 2



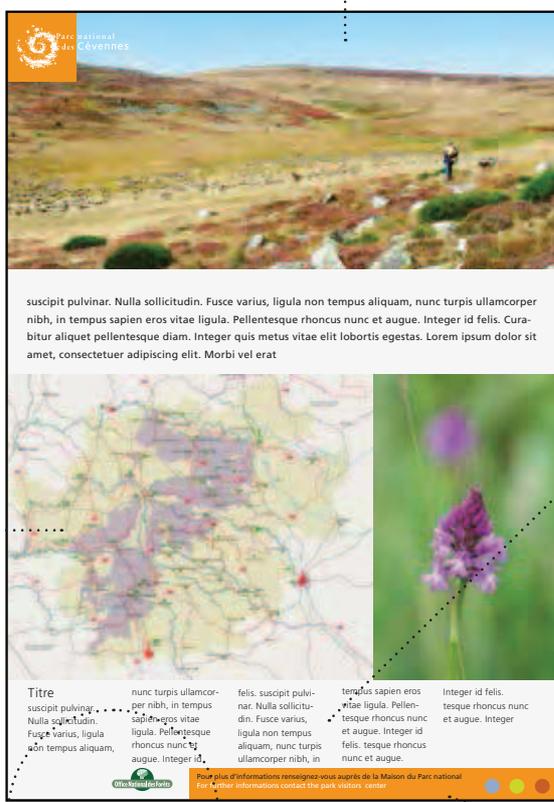
Espace dédié au parc national dans lequel se trouve le visiteur. Encart dans l'une des couleurs complémentaires

Le panneau générique (Cœur ou aire d'adhésion)

Principalement utilisé seul ou en petit module

- il sensibilise les visiteurs et rappelle la réglementation du cœur et présente un service ou un patrimoine en particulier,
- il respecte et adapte les grilles de mise en page des panneaux Réglementation ou Pédagogique,
- pour des raisons de confort de lecture, la couleur de fond **est un gris (6% de noir)**,
- présent dans le cœur ou en aire d'adhésion il est déclinable à tous les formats PI (voir nomenclature),
- il est fixé sur des poteaux bois, aux murs ou sur pupitres 45°.

Visuel photographique ou illustratif



Des informations supplémentaires peuvent être rédigées dans un encadré (d'une des couleurs de l'accord de couleurs complémentaire du parc national.)

Emplacement pour le QR Code et logos partenaires

Un bandeau de la couleur du parc national signe le panneau et incite le visiteur à se rendre dans les maisons de parc national ou points d'information (traduction préconisée).

Espace informatif, carte ou texte d'accompagnement d'illustrations ou de photos



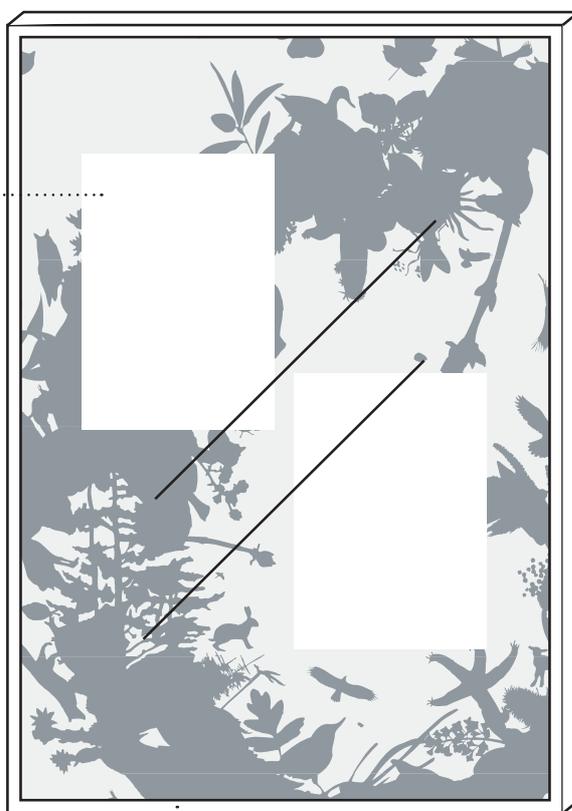
Exemple d'adaptation de la grille de mise en page

>> Modèle V75. Le principe graphique est à adapter homothétiquement pour les autres formats.

Le panneau affichage temporaire « type vitrine »

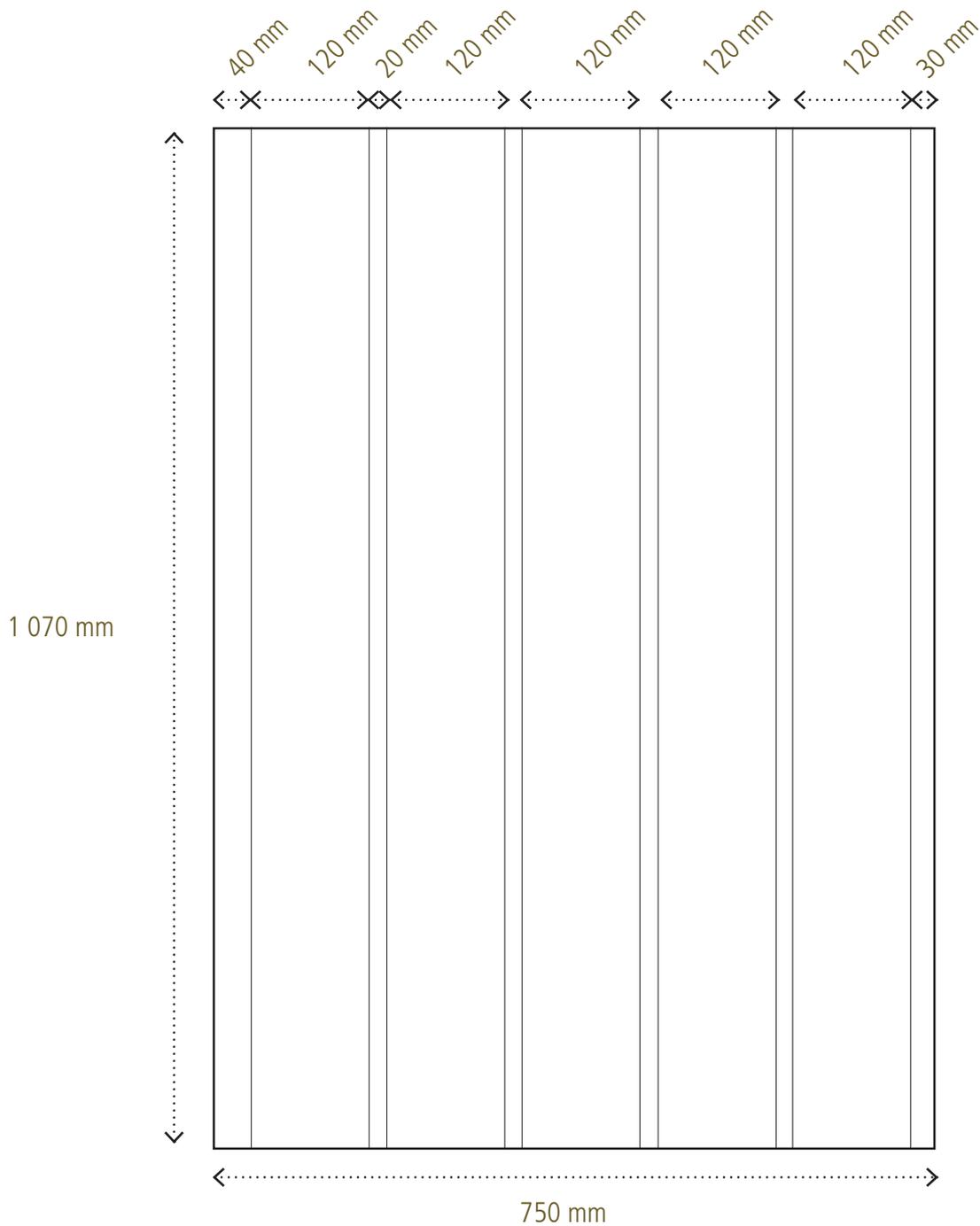
- il répond au besoin d'afficher des informations à caractère temporaire,
- il est conçu en stratifié comprenant un feuille de métal, d'un cadre métal ou aluminium et d'un plexi transparent,
- les documents sont affichés grâce à des aimants,
- quatre formats possibles en orientation portrait : V75, V53, V37, V26 (voir P 25),
- type ouvrant à charnières avec une serrure à clef,
- fixé sur un poteaux PI ou au murs,
- peut être intégré à un module.

exemples de documents mis en place dans le panneau d'affichage

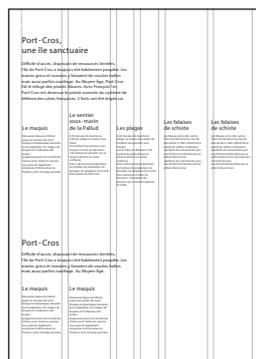


- Le fond du panneau stratifié est imprimé. L'emblème est recadré en gris (noir 47%) sur un fond gris clair (noir à 6%). (autocollant imprimé et posé sur le fond du panneau)

Grille de mise en page d'un modèle V75



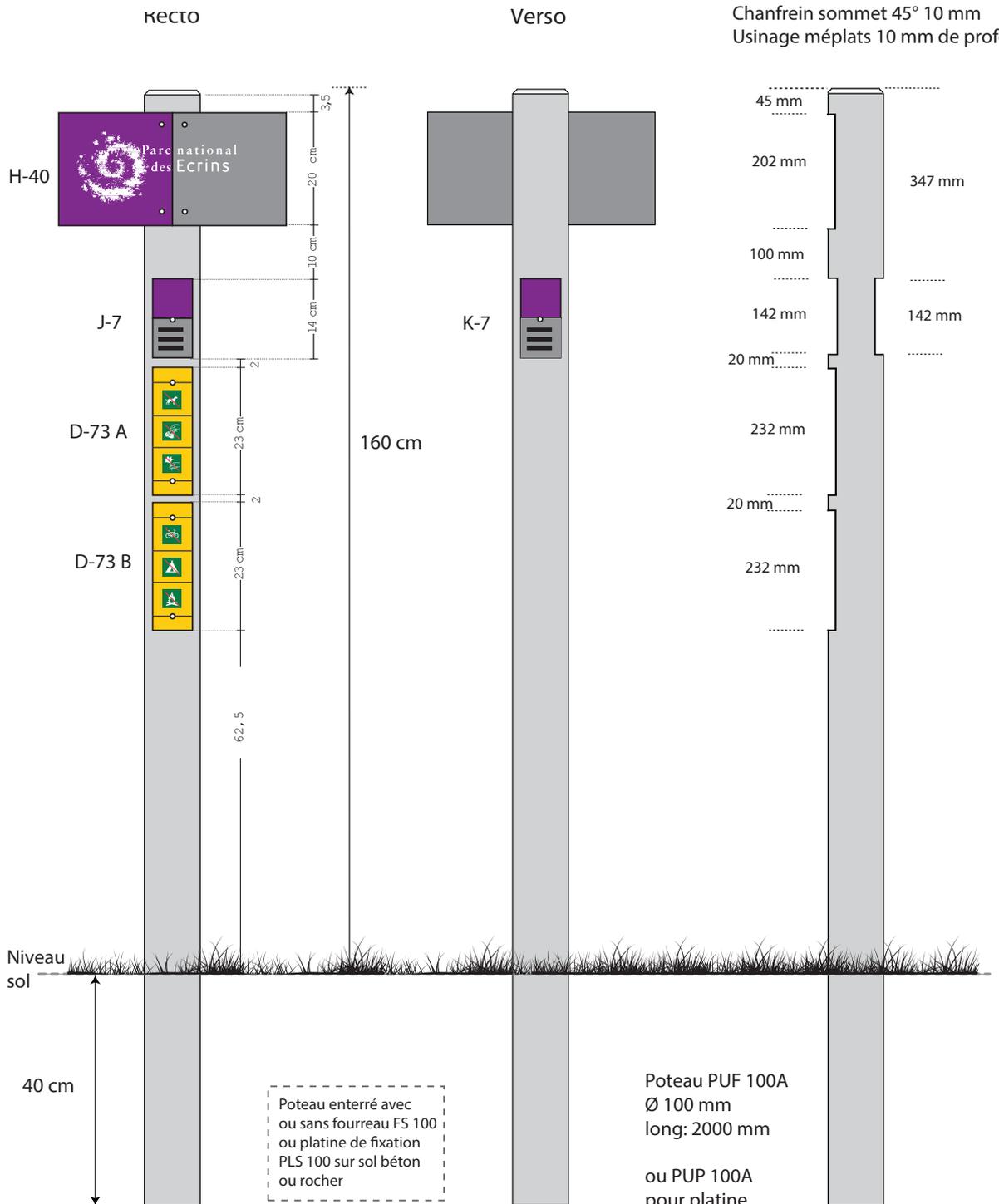
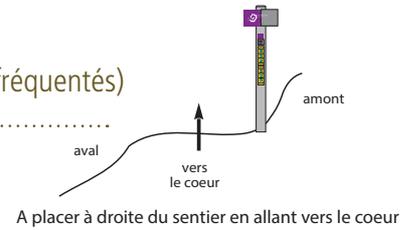
Exemples de mise en page



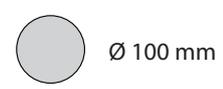
Les limites de cœur



Panneau de limite de cœur PLC (sentiers très fréquentés)

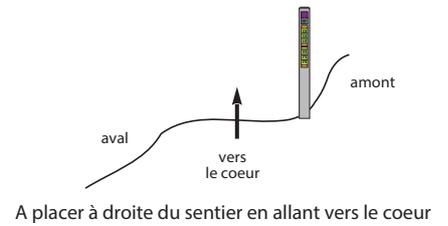


Fixation panneau et balises:
Vis bois Wurth tête fraisée Ø 5 x 60 mm



Bois sans traitement chimique naturellement classe 3 (mélèze recommandé). Classe 4 en milieu très humide.

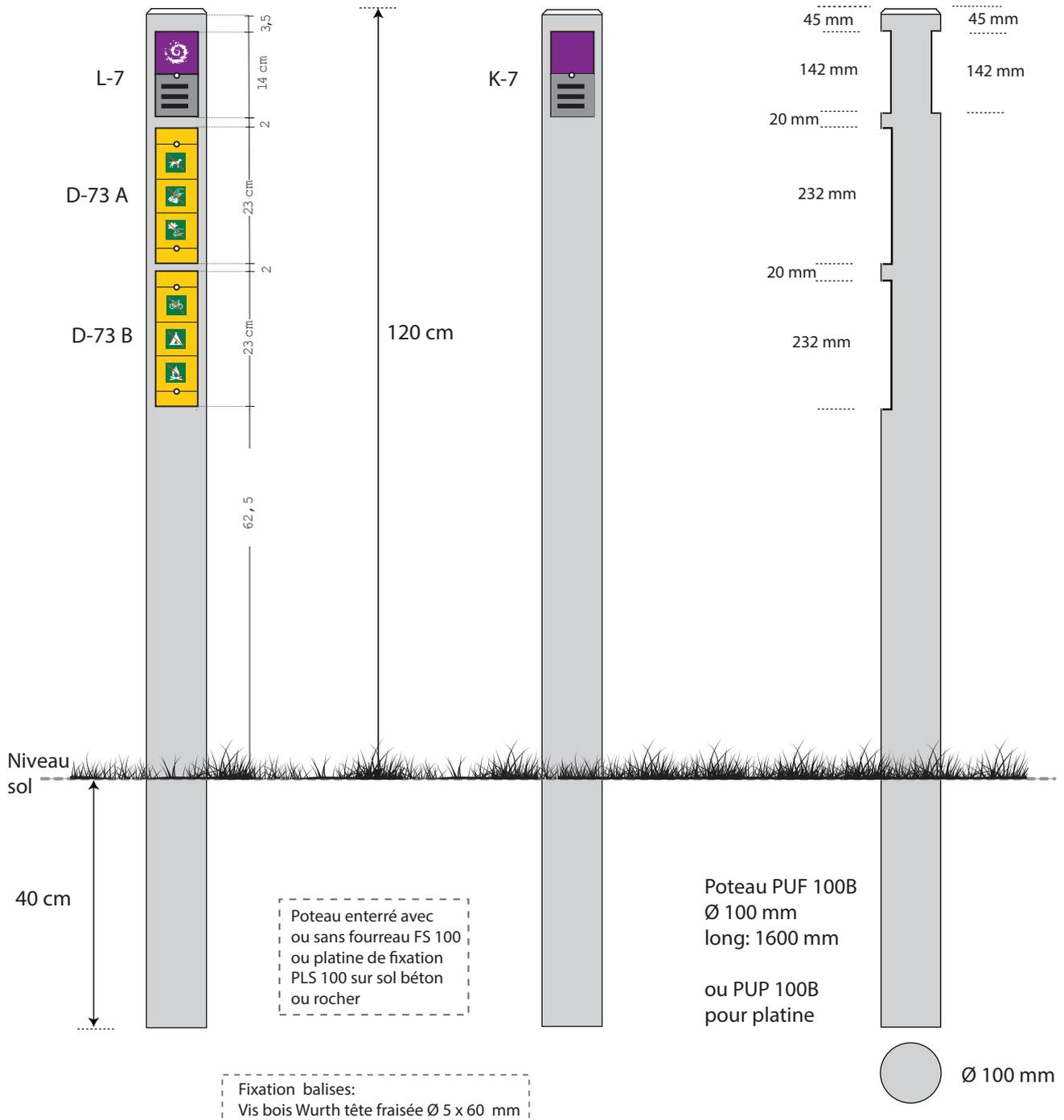
Balise de cœur BLC (sentiers peu fréquentés)



Recto

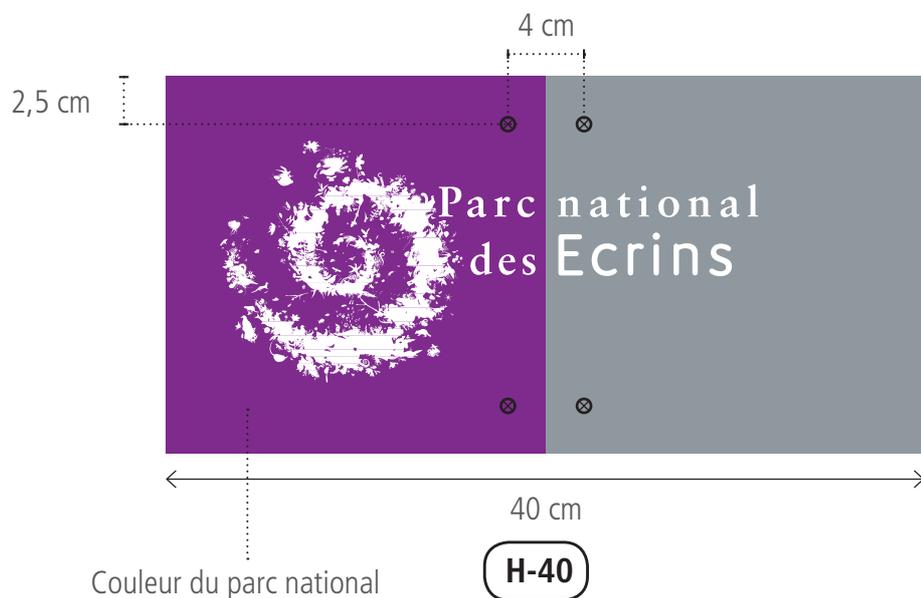
Verso

Chanfrein sommet 45° 10 mm
Usinage méplats 10 mm de profond



Bois sans traitement chimique
naturellement classe 3
(mélèze recommandé).
Classe 4 en milieu très humide.

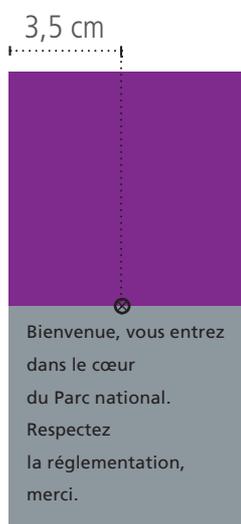
Les panneaux et balises PLC et BLC



⊗ perçage 5 mm de diamètre
fraisage 45°

support :
stratifié compact

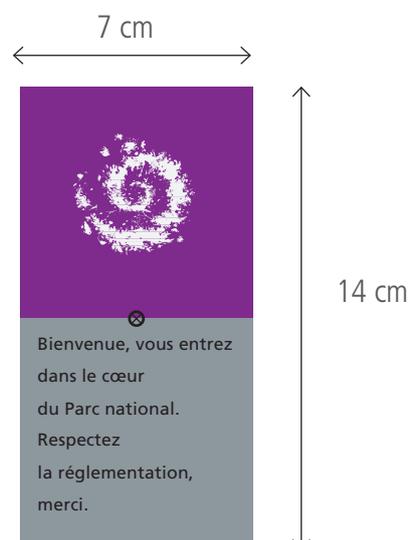
> logo autoproduction
du parc national
> verso imprimé en gris quadri
(C : 6% ; N : 47 %)



J-7



K-7



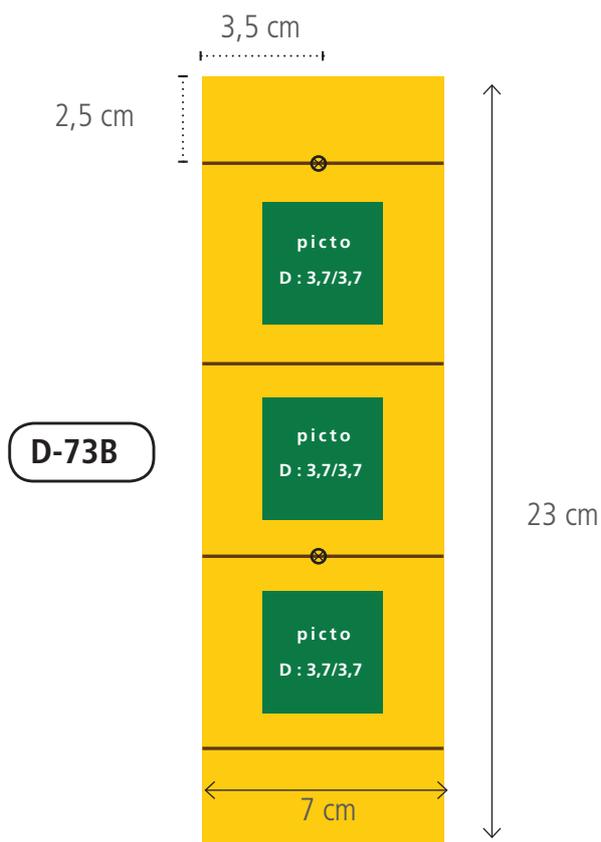
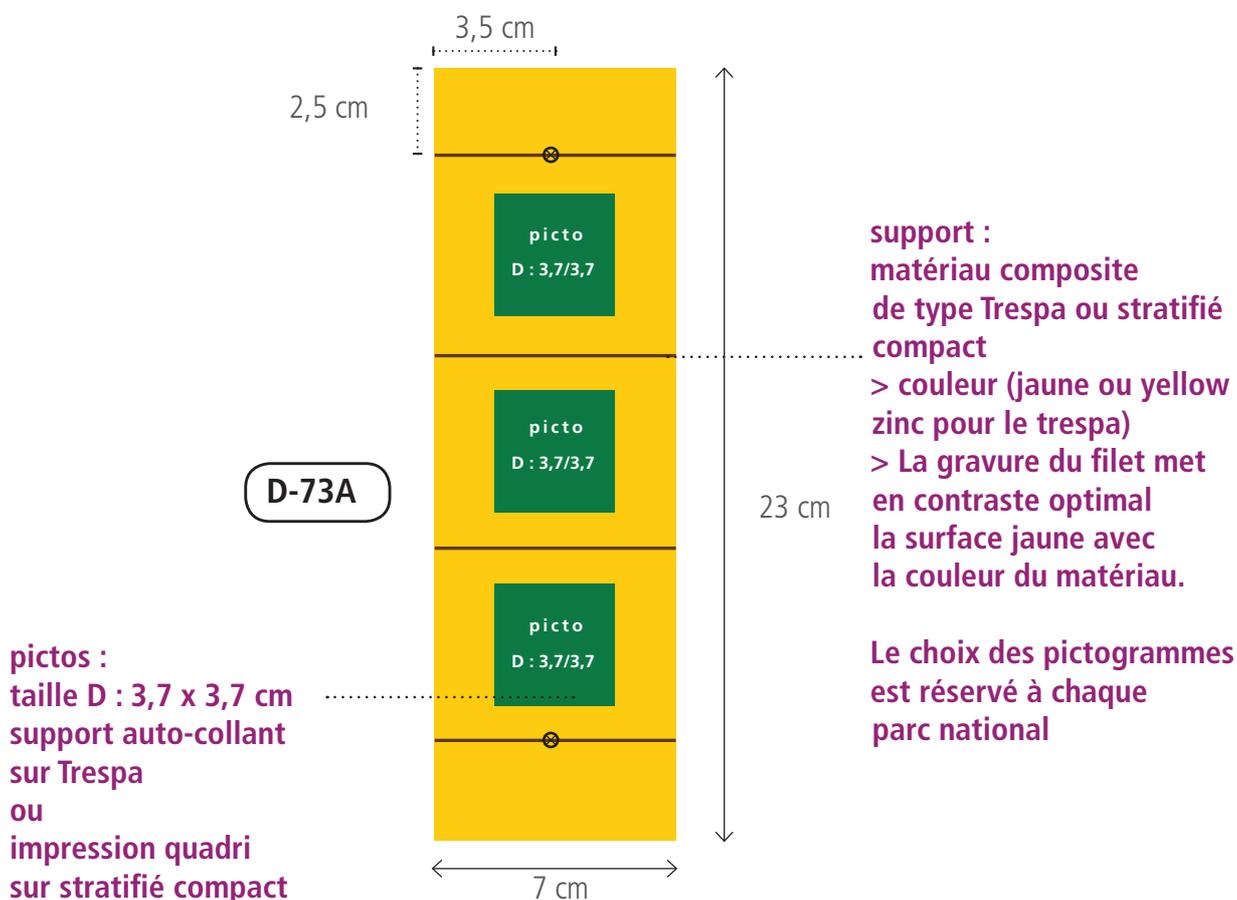
L-7

support :
stratifié compact

Typographie :
Frutiger roman
corps 15
interlettrage 10

>> Voir la charte graphique P 5 pour les références couleurs

Les panneaux et balises PLC et BLC

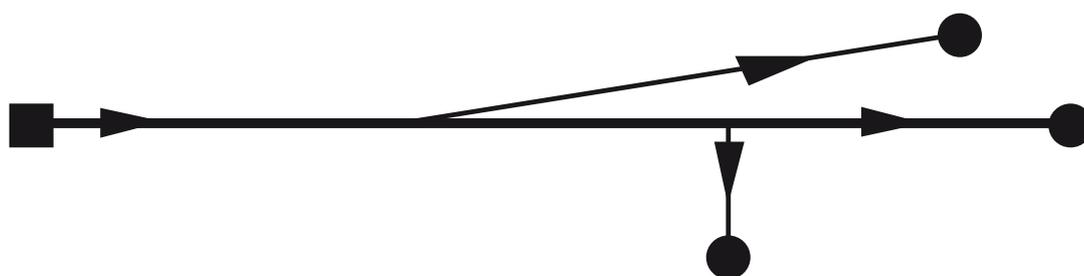


Signalétique de randonnée



Règles générales d'implantation sur les itinéraires de randonnée

Une signalétique est aménagée uniquement sur les itinéraires grand public. Il est nécessaire d'établir une hiérarchie entre les itinéraires, à partir de quoi l'organisation de la signalétique peut s'opérer. Les itinéraires commencent dans les zones d'accueil où se trouvent les modules de présentation du parc et mènent à des sites, des cols ou des refuges. Ils sont balisés aller et retour.



■ = zone d'accueil

● = endroit à signaler

Hiérarchie et sens privilégié

Il est nécessaire de faire une hiérarchie dans les itinéraires, à partir de quoi l'organisation de la signalétique peut s'opérer.

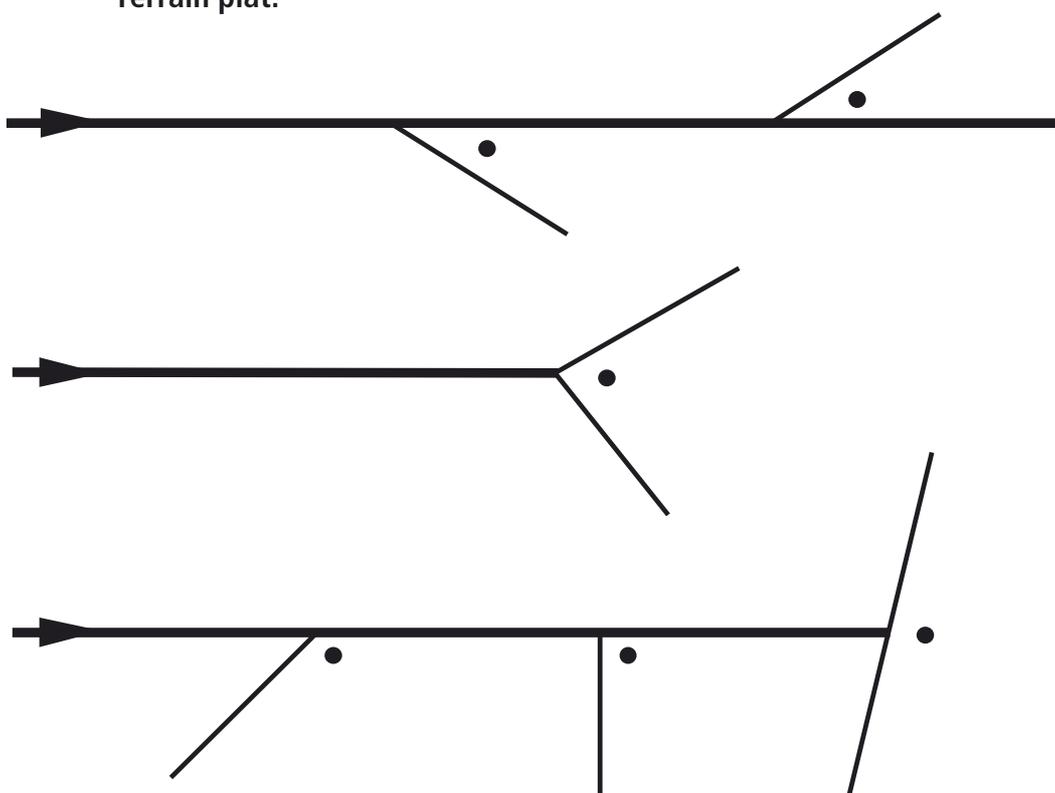
On choisit un itinéraire et on lui donne un sens privilégié, prenant pour origine, par exemple, un point d'accueil ou un refuge.

L'implantation des poteaux

L'implantation des poteaux est déterminée en fonction du sens de l'itinéraire.

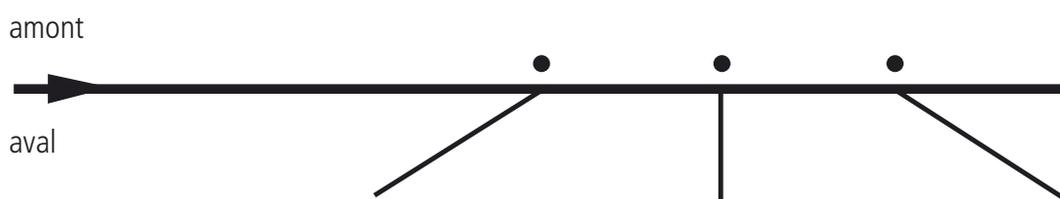
Dans le cas d'un embranchement, le poteau est placé après celui-ci, entre les deux directions.

Terrain plat:



Terrain en pente:

Dans le cas de fortes pentes, le poteau est planté du côté amont, à l'aplomb de l'embranchement.

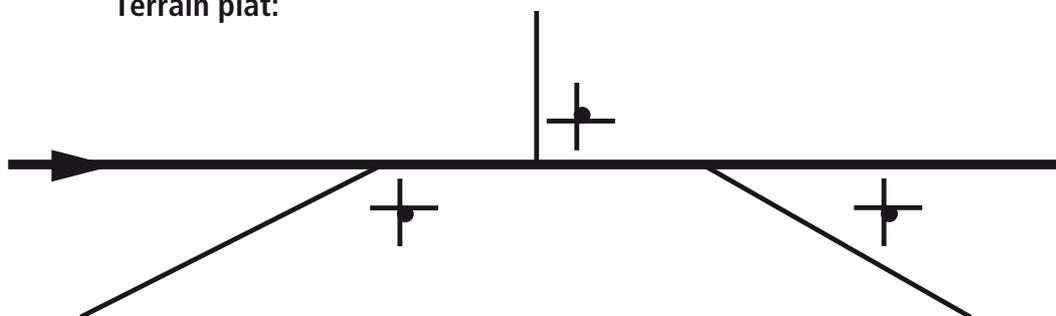


● = point d'implantation d'un poteau

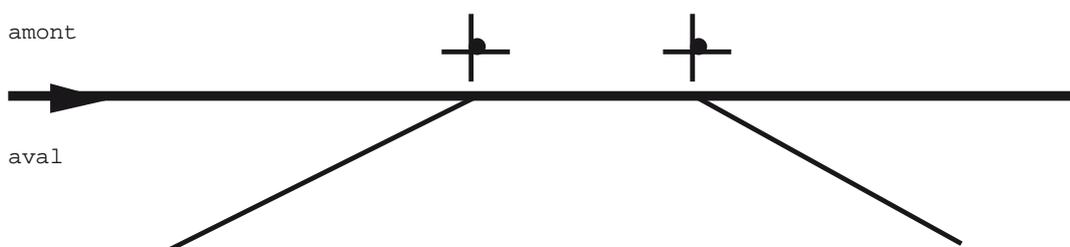
Positionnement des panneaux et balises directionnels

D'une façon générale, le panneau qui indique les destinations de gauche et de droite, est disposé perpendiculairement au chemin. Il est placé en haut du poteau ; le panneau qui indique les destinations de face et de retour est disposé parallèlement au chemin.

Terrain plat:

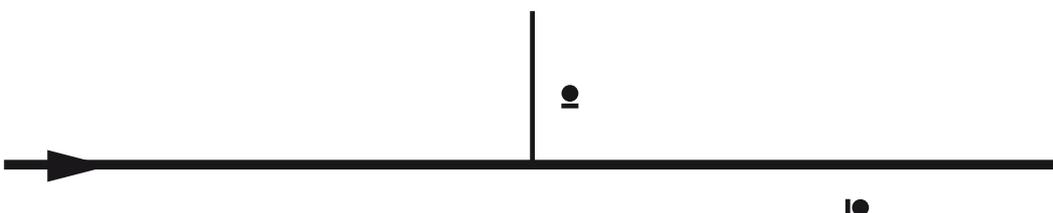


Terrain en pente:



Positionnement des balises de réglementation

Les balises de réglementation sont disposées perpendiculairement au chemin. La réglementation s'applique derrière la balise.

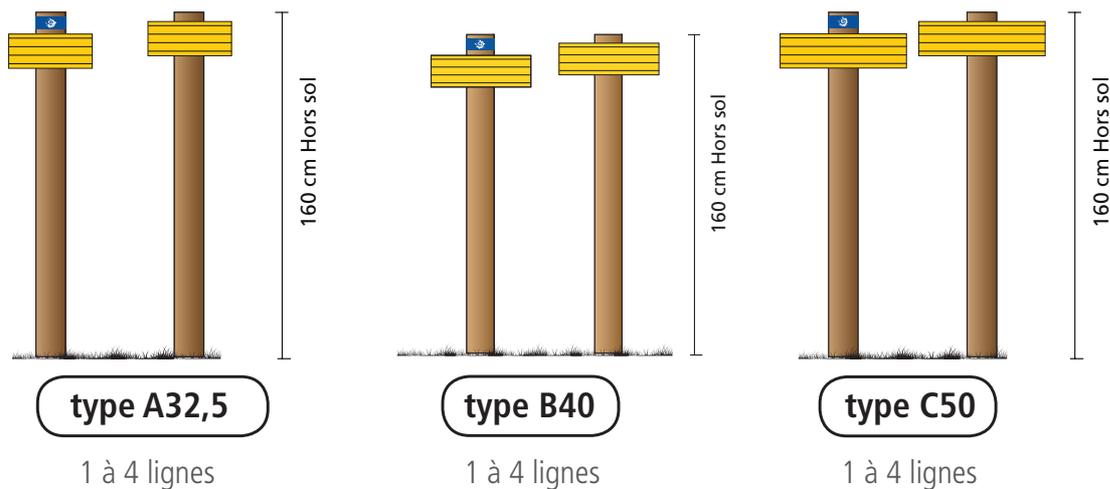


Typologie des panneaux et balises

• Panneau directionnel

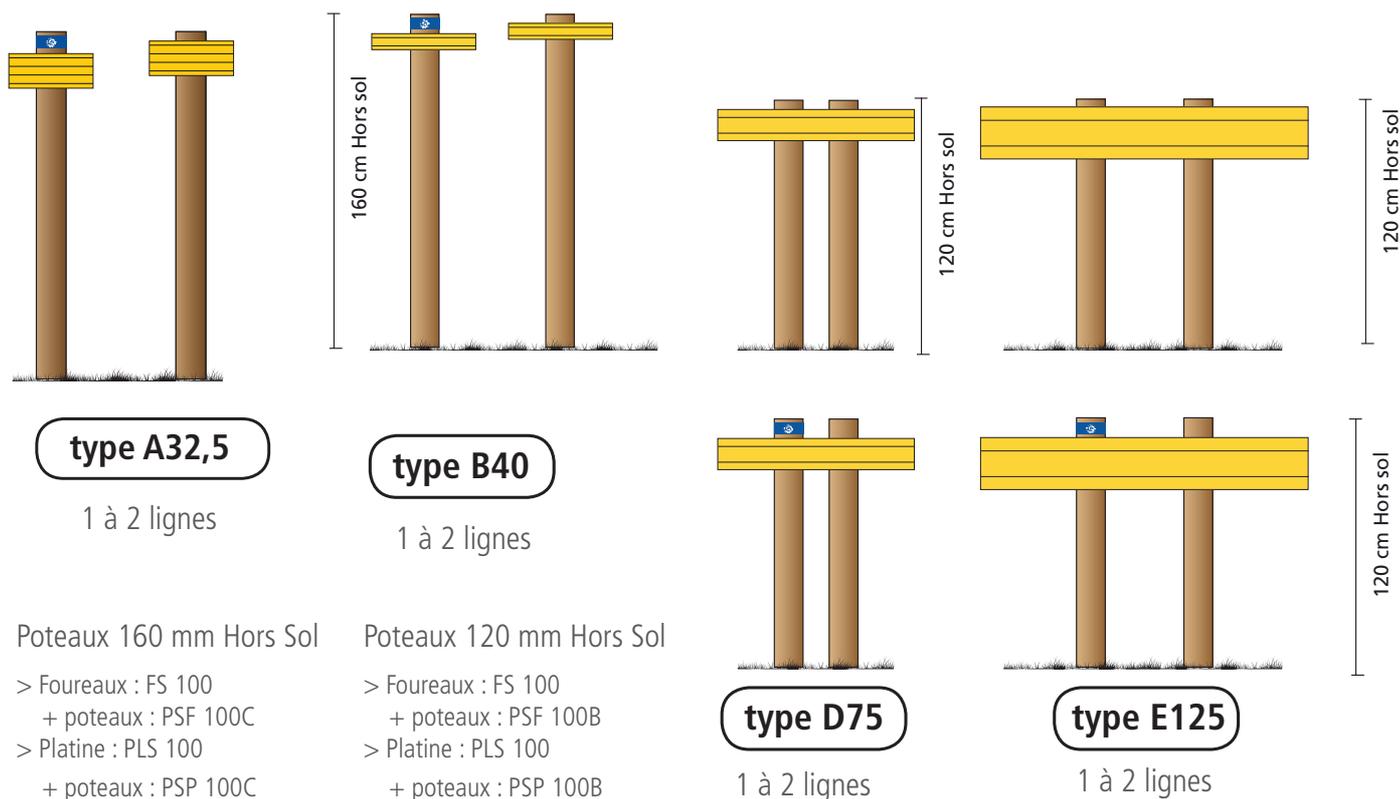
Il signale les destinations, les directions et les éloignements (en heures de marche).

Il peut aussi indiquer l'existence d'un service ou une réglementation particulière (à l'aide d'un pictogramme ou d'une balise D7 avec pictogramme P.49).



• Panneau de situation

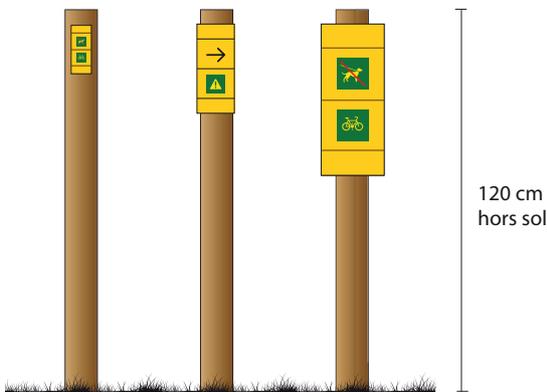
Il marque l'arrivée à un lieu dit et en indiquent l'altitude en montagne. Il peut aussi indiquer l'existence d'un service ou d'une réglementation spécifique au site concerné (pictogramme collé à la suite du texte ou balise D7 avec pictogramme).



- **Balises directionnelles, de réglementation et de service**

Elles confirment une direction ; seules ou associées à un pictogramme service.

Elles rappellent la réglementation et les services proposés avec l'utilisation de pictogrammes.



type D-7

1 à 4 lignes

type E-12

1 à 3 lignes

type F-20

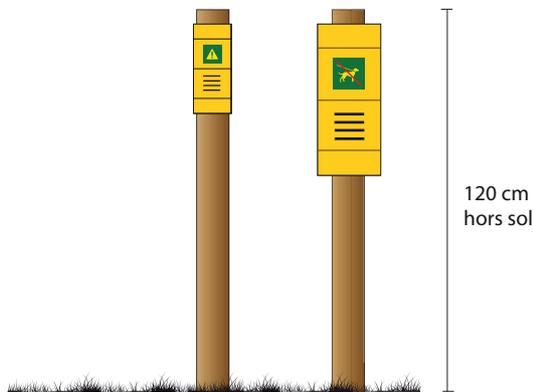
1 à 2 lignes

- **Balises conjoncturelles**

Elles signalent un événement ou une situation propre au site. (Danger ou passage délicat).

Elles peuvent être temporaires.

Elles sont composées d'un pictogramme et d'un texte gravé en dessous



type E-12

1 à 3 lignes

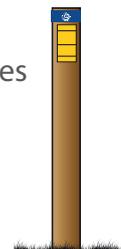
type F-20

1 à 2 lignes

La taille des balises est à adapter en fonction de la fréquentation et de la lisibilité

- **Bague identitaire**

Les balises peuvent être utilisées avec une bague identitaire (voir p45)



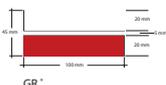
Le balisage complémentaire à la peinture

- **Balisage complémentaire à la peinture**

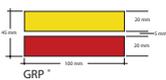
Le changement de direction

Pour prévenir le promeneur d'un changement de direction, on rajoute à la balise de continuité :

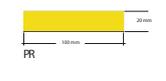
- sur une balise de continuité : une flèche jaune indiquant la direction à suivre.



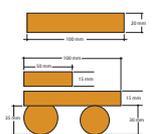
GR *



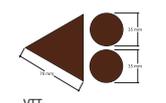
GRP *



PR



Equestre attelage



VTT

- sur un GR : une flèche blanche indiquant la direction à suivre.



- une flèche jaune indiquant la direction à suivre.



- pour les itinéraires équestres, le changement de direction est signalé par des traits horizontaux et verticaux de 2 cm de large, de couleur orange, et formant une flèche vers la gauche ou vers la droite dans un cadre de 10x7 cm.

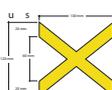
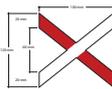
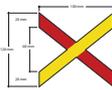


- pour les itinéraires VTT, la balise de continuité est barrée d'une croix rouge.

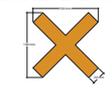


La mauvaise direction

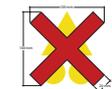
Le balisage de « mauvaise direction » est représenté par une croix de St André indiquant qu'il ne faut pas s'engager sur cette voie



Pour les itinéraires équestres, ce balisage est constitué de deux traits de couleur orange de 2 cm de large et formant une croix dans un cadre de 10x10 cm.



Pour les itinéraires VTT, la balise de continuité est barrée d'une croix rouge.



Si un sentier du parc national emprunte le même itinéraire qu'un PR ou GR, le balisage complémentaire à la peinture est utilisé sur la partie commune selon la norme FFRP. (www.ffrandonnee.fr)

Hors GR ou PR sur un sentier du parc national qui nécessite d'être lisible, c'est la même norme qui s'applique. (Soumis à autorisation du directeur dans le cœur du parc national).

Les bagues identitaires aluminium

• Bagues identitaires pour poteau diamètre 100 mm

Plusieurs configurations possibles, au choix de chaque parc national.



Face

configuration 1

> Sérigraphie du nom du lieu-dit et l'emblème

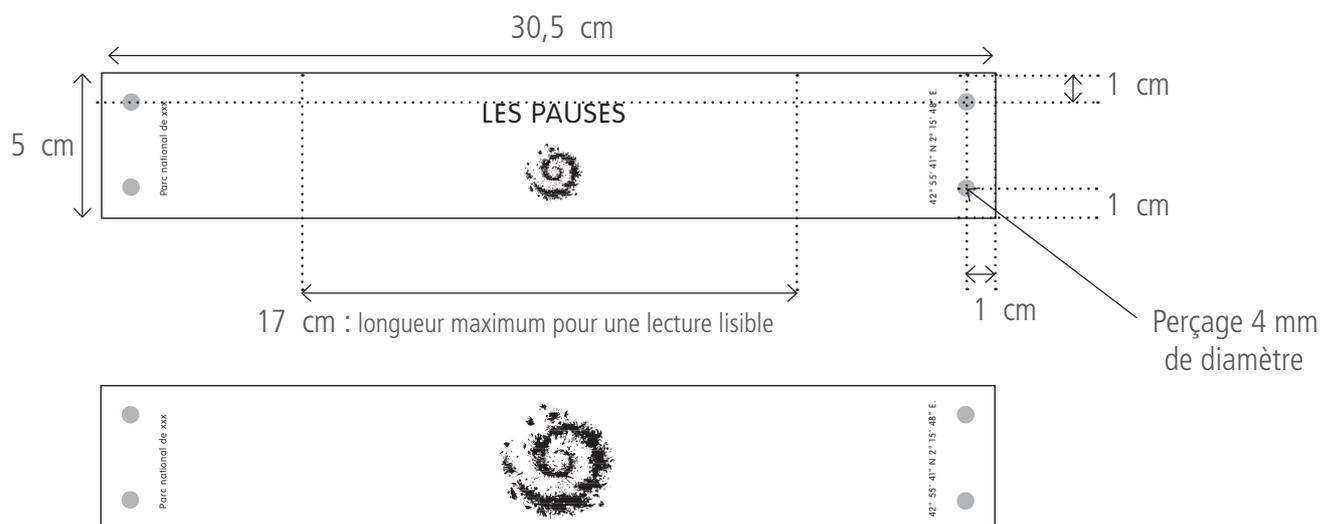
> Hauteur de caractère identique à celle des panneaux directionnels avec lesquels elles sont utilisées

Configuration 2

> Uniquement l'emblème

Dos

> Ecrire au dos les coordonnées GPS (en option)



• Indications techniques

> RAL de la couleur du parc national peinture (voir charte graphique des Parcs nationaux de France P5)

> typographie VAG Rounded light en capitales (majuscules)

> texte toujours centré sur la longueur de la bague

> même hauteur de capitale que panneau de type A-32,5 soit **1 cm**

> nom du parc national et coordonnées GPS :

- capitale de hauteur 0,35 cm écrit en bas de casse (minuscule)

- le nom du parc national peut être écrit sur 2 lignes s'il est trop long

> Impression directe sur support alu (épaisseur 1,5 mm) et vernis garanti 10 ans.

> Cintrage et perçage

Conception graphique des panneaux

• Principes éditoriaux

Orthographe

Les noms des sites sont bien souvent orthographiés de façon différente. Il est donc souhaitable, pour l'ensemble de la signalétique des parcs nationaux, d'utiliser une même référence. Les dénominations portées sur les cartes au 1/25 000 de l'IGN sont adoptées.

Majuscule

Le premier mot et tous les noms propres composant une ligne débutent par une majuscule, à l'exception des articles et prépositions inclus dans la ligne.

Nombre de lignes

Chaque panneau peut comporter 4 lignes maximum.

Ordre des informations sur une ligne, de gauche à droite :

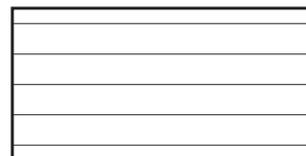
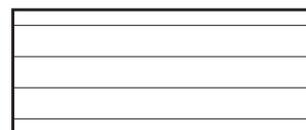
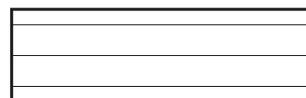
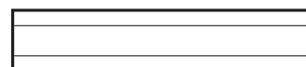
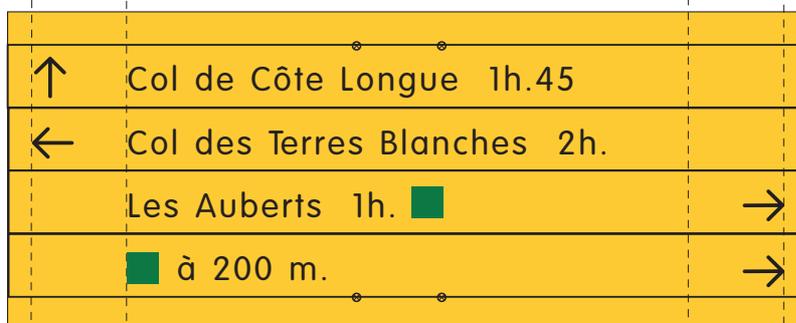


- 1 **flèche**
(destination vers la gauche)
- 2 **destination**
- 3 **temps de marche**
(panneaux directionnels)
altitude
(panneaux de situation)
- 4 **pictogramme**
- 5 **flèche**
(destination vers la droite)

• Panneau de situation



• Panneau directionnel



4 lignes maximum

marge réservée
aux flèches
menant en face
et à gauche

espace réservé aux textes et pictogrammes

marge réservée
aux flèches
menant à droite

• Fixation

- > les panneaux sont fixés sur des poteaux bois diamètre 10 cm (avec brides ou méplats)
- > la hauteur de principe des poteaux bois est de 160 cm hors sol
- > des murs et des rochers peuvent également servir de support si nécessaire (collage ou vissage).

Important

Les dimensions des lettres varient selon les tailles des panneaux
Se reporter aux pages techniques (p50).

- **Matériau**

- > composite de type Trespa
- > couleur Zinc yellow (jaune) - équivalent quadri : M:19% J:89 % - équivalent RAL 1018 - Pantone 123
- > filet gravé dans la masse (de couleur marron ou noire selon le support)

- **Typographie**

- > VAG rounded (sans approche)

Développée en 1979 pour Volkswagen AG, VAG Rounded est une variante des conceptions « sans serif » du XIX^e siècle. Elle présente un haut degré de lisibilité et son dessin s'adapte parfaitement à la gravure. Toute l'information directionnelle sera écrite en VAG rounded.



- **La gravure**

- > Deux types de gravure numériques possibles :
 - la fraise qui permet une reproduction fidèle
 - le laser (grande finesse)

Les caractères typographiques, les flèches et le filets séparateurs sont gravés dans les panneaux de composite. La gravure met à jour la couleur sombre du matériau qui entre en contraste optimal avec la surface jaune.

Conception graphique des balises

• Balise directionnelle



1 flèche

2 pictogramme

Interdiction d'utiliser un pictogramme d'interdiction sur une balise directionnelle

• Balise de réglementation et services



1 pictogramme interdiction
ou

2 pictogramme de service



• Balise conjoncturelle



1 pictogramme d'interdiction ou de service

2 texte gravé
Typographie VAG Rounded

Balise D7 : 1 à 4 lignes
E12 : 1 à 3 lignes
F20 : 1 à 2 lignes

• Fixation

- > les balises sont fixées sur des poteaux bois diamètre 10 cm (avec bride ou méplat)
- > la hauteur de principe des poteaux bois est de 120 cm hors sol
- > des murs et des rochers peuvent également servir de support si nécessaire (collage ou vissage).

• Association

- > Il est possible d'associer des balises de même type
- > Il est interdit d'associer des balises de types différents
- > Seules les balises D-7 directionnelles ou de réglementation peuvent être associées à des panneaux directionnels ou de situation lorsqu'ils sont fixés sur un seul poteau.

Important

Les dimensions des pictogrammes varient selon les tailles de panneaux

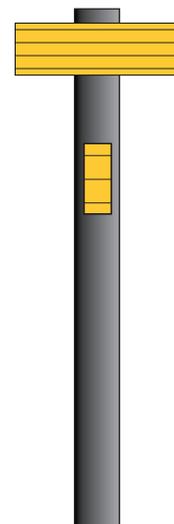
• Association balise et panneaux directionnels ou de situation

Balise D-7 :

- > Seules les balises D-7 peuvent être associées à des panneaux directionnels de type B-40 (le plus courant), C-50, A-32,5, C-50
- > il est possible de les associer à des panneaux de situation pour la réglementation de certains sites.
- > il est possible d'associer des balises D-7 ensemble, deux maximum (quelque soit le nombre de lignes)

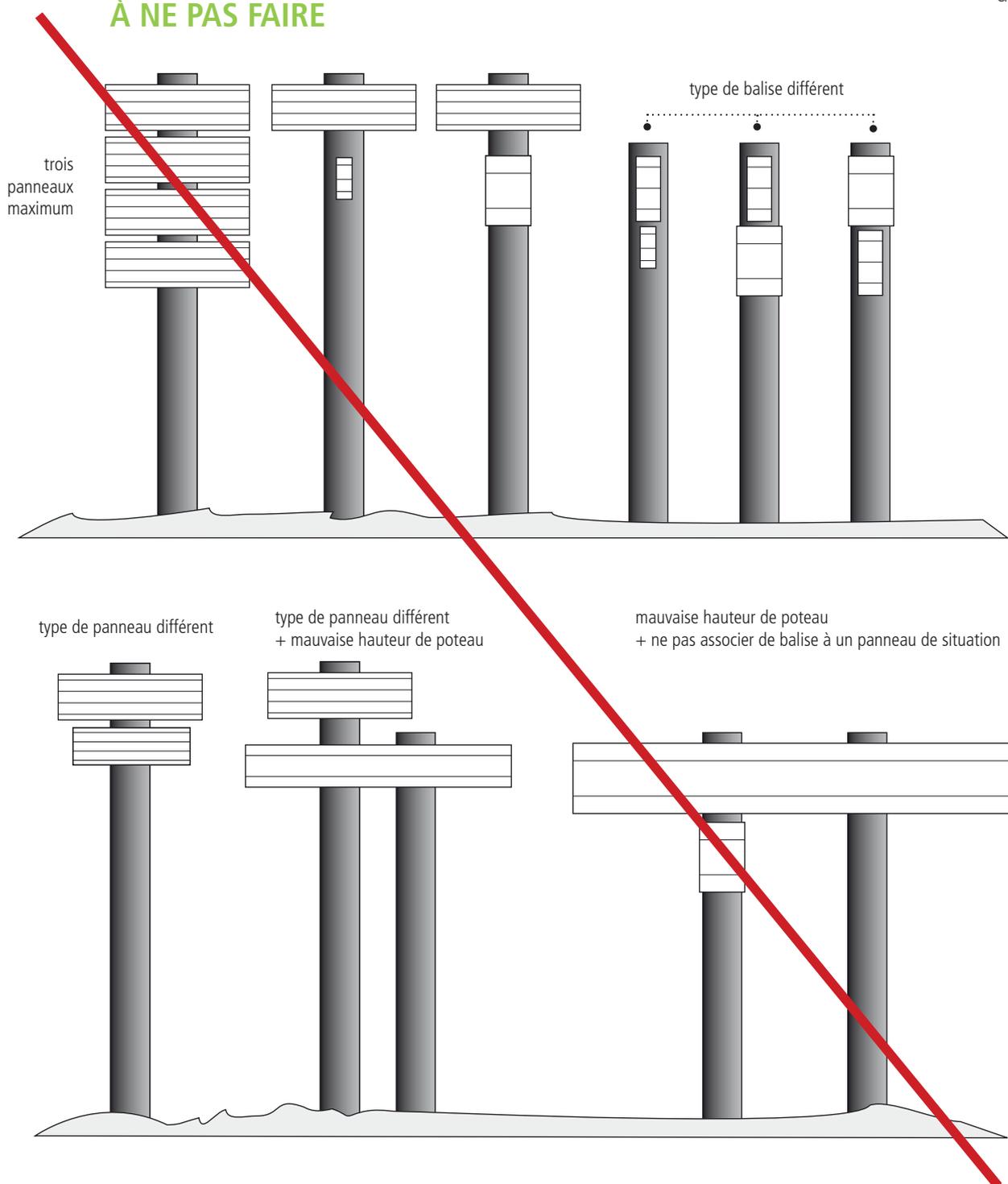
Balises E-12 et F-20 :

- > interdiction de les associer à des panneaux directionnels ou de situation
- > interdiction d'associer des balises de type différent
- > elles peuvent être associées entre même type, 2 maximum par poteau



exemple sur un panneau de type B-40

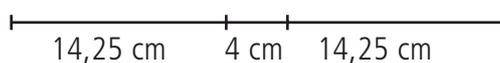
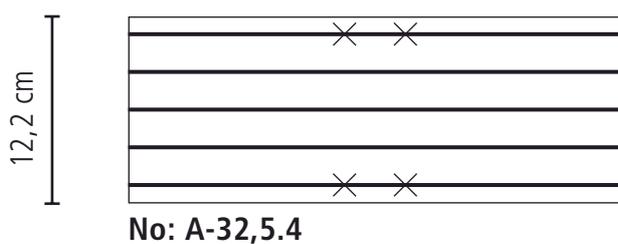
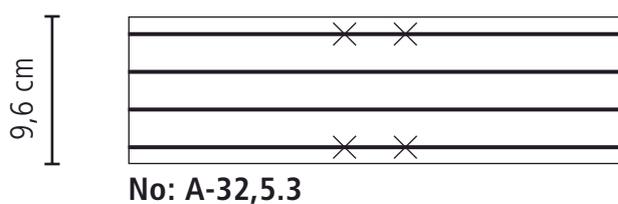
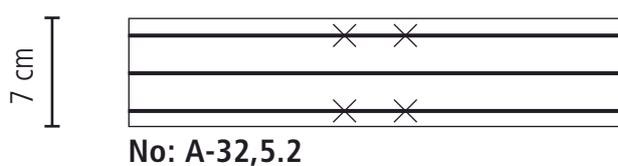
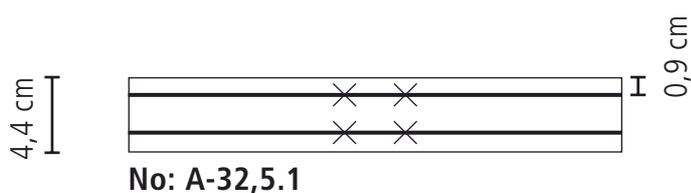
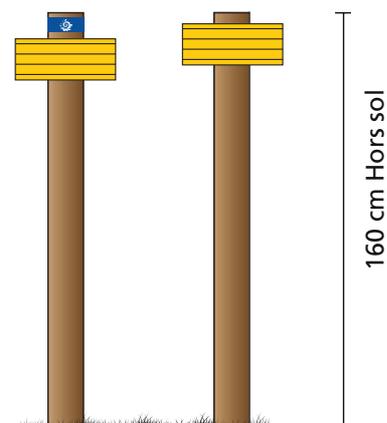
À NE PAS FAIRE



Découpe et perçage des panneaux et balises

Panneaux type A-32,5

largeur: 32,5 cm
interlignage: 2,6 cm
épaisseur des liserés: 0,08 cm



× = emplacement des vis

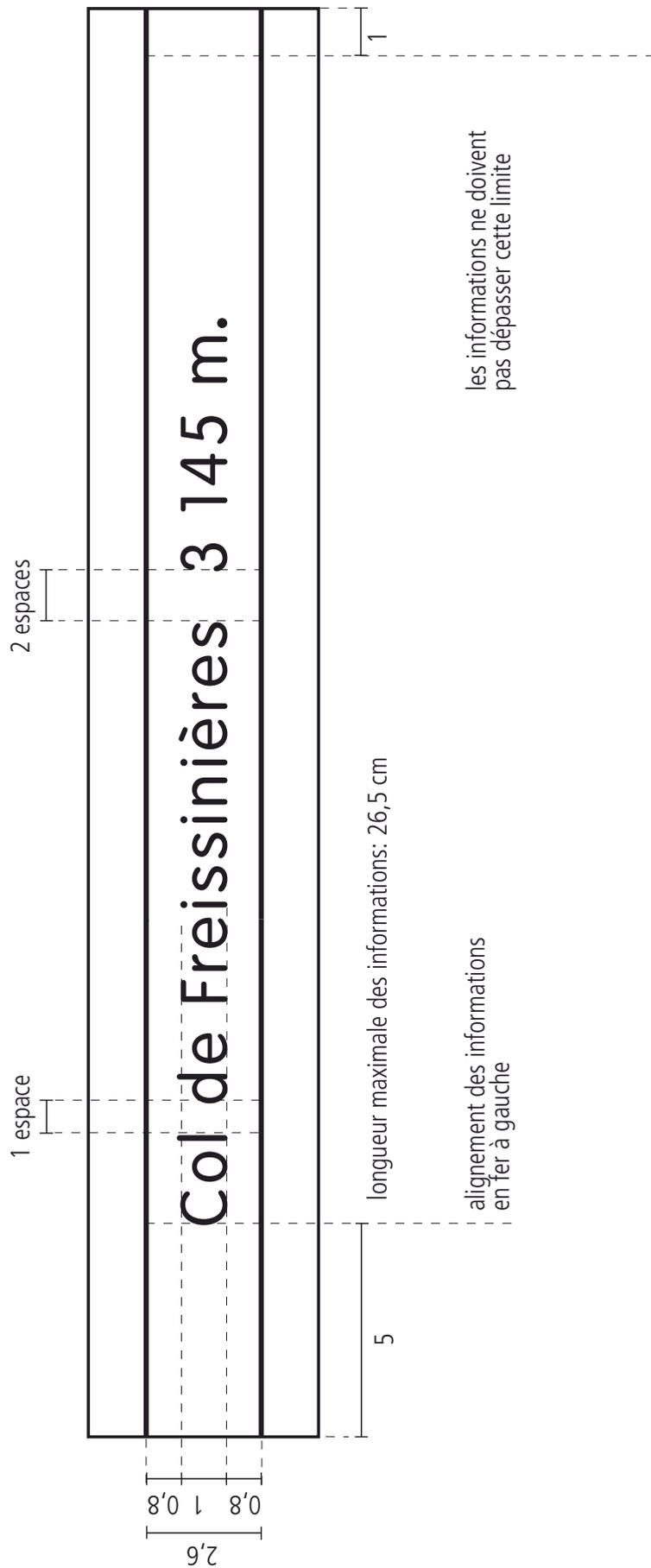
perçage diamètre 5 mm
avec fraisage 45°

Trespa jaune (yellow zinc)
recto verso 10 mm

Gravure

Panneaux type A-32,5 • 1 ligne

- hauteur de la majuscule: 1 cm
- profondeur de la gravure: 0,06 cm
- épaisseur de la fraise pour gravure numérique: 0,05 cm
- épaisseur de la fraise pour gravure manuelle: 0,15 cm

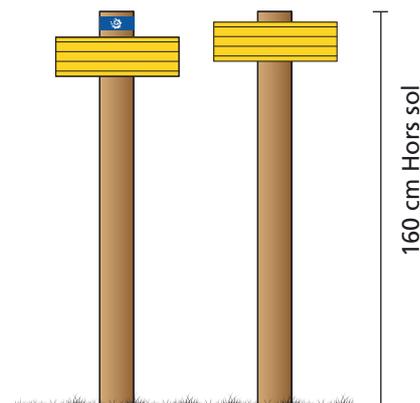


les dimensions sont indiquées en cm

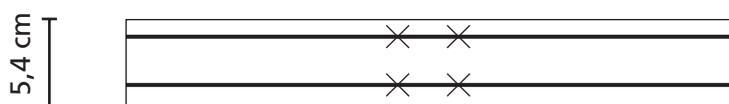
Découpe et perçage des panneaux et balises

Panneaux type B-40

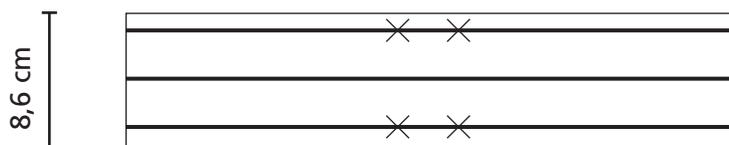
largeur: 40 cm
interlignage: 3,2 cm
épaisseur des liserés: 0,08 cm



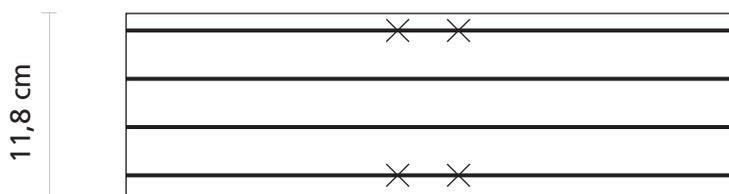
160 cm Hors sol



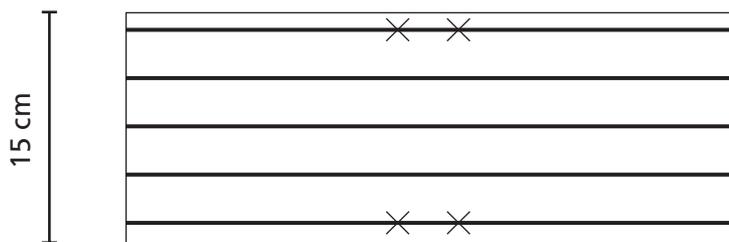
No: B-40.1



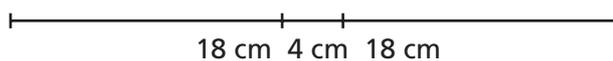
No: B-40.2



No: B-40.3



No: B-40.4



18 cm 4 cm 18 cm

× = emplacement des vis

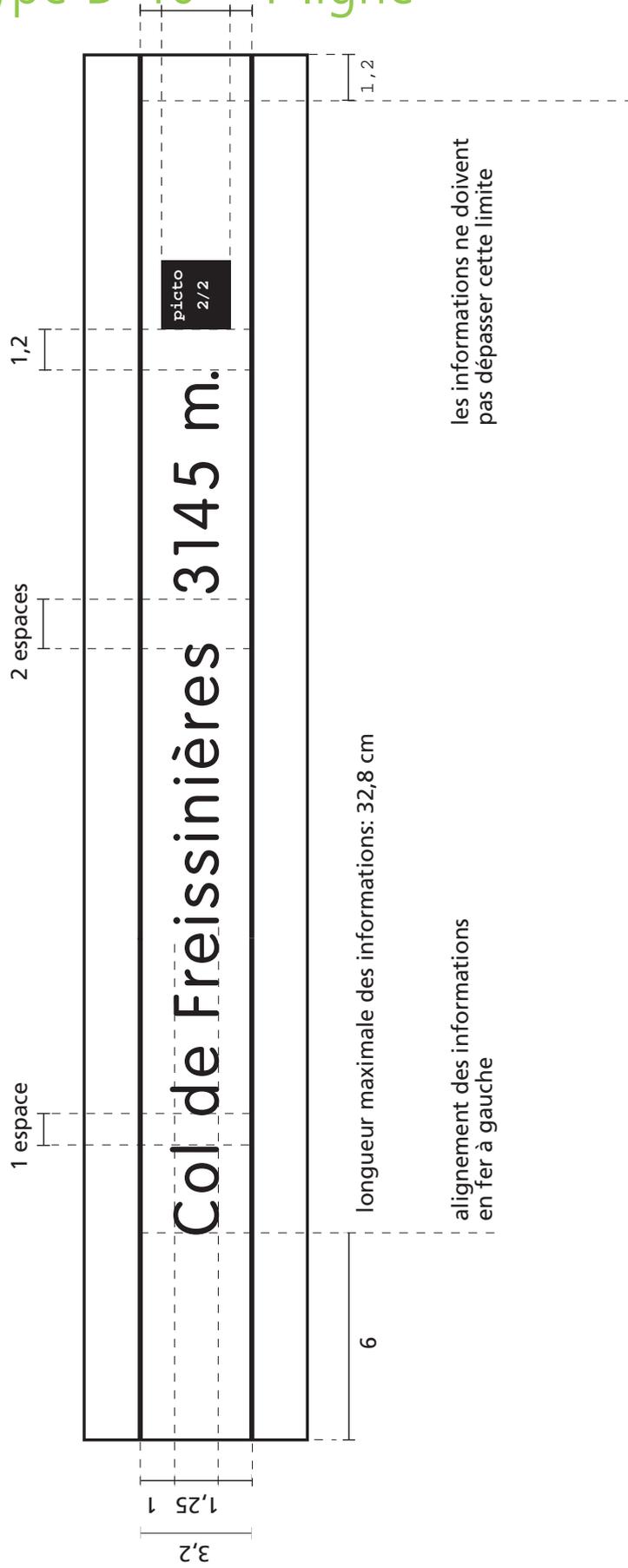
perçage diamètre 5 mm
avec fraisage 45°

Trespa jaune (yellow zinc)
recto verso 10 mm

Gravure

Panneaux type B-40 • 1 ligne

- hauteur de la majuscule: 1,25 cm
- profondeur de la gravure: 0,08 cm
- épaisseur de la fraise pour gravure numérique: 0,05 cm
- épaisseur de la fraise pour gravure manuelle: 0,2 cm

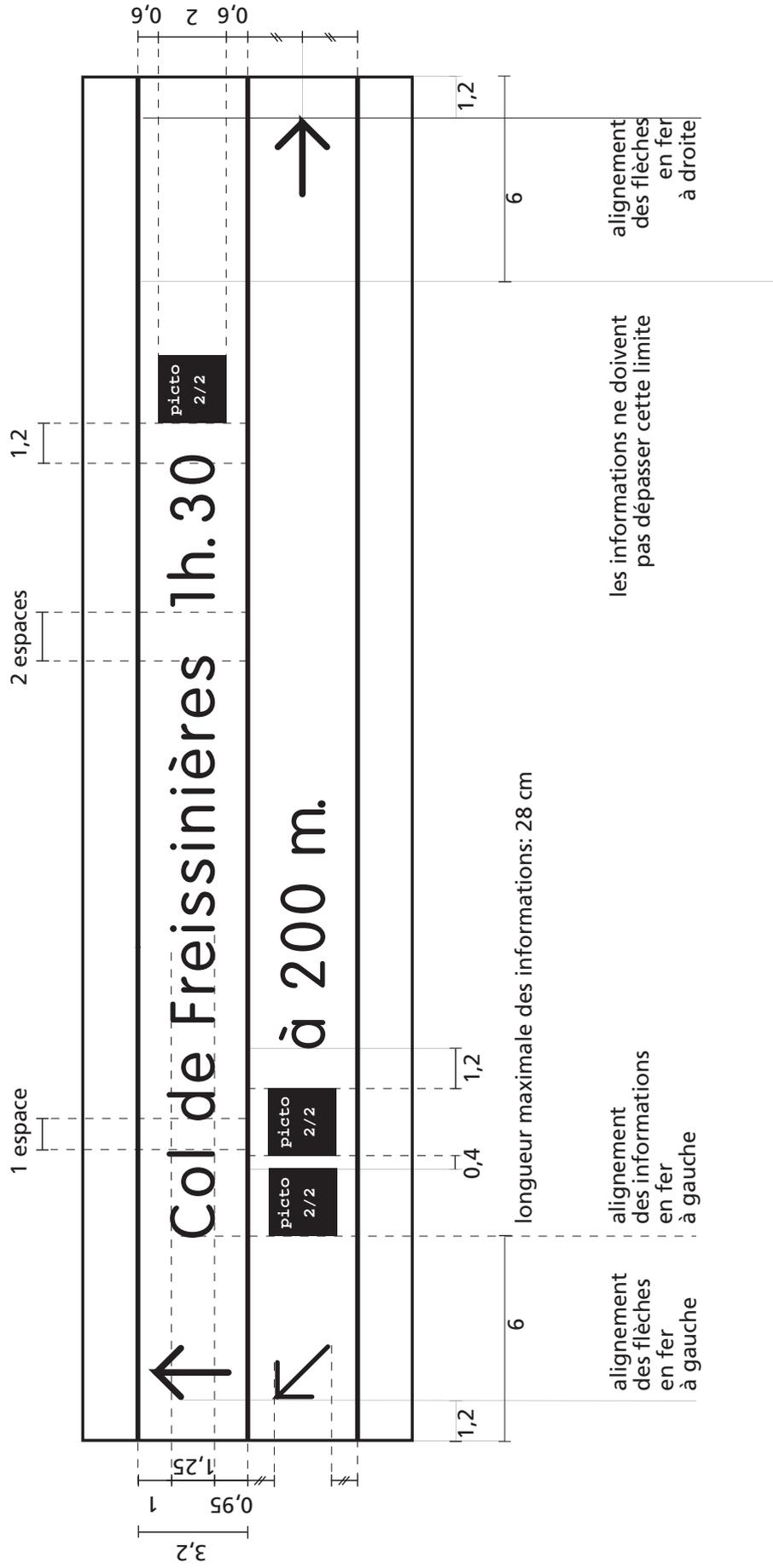


les dimensions sont indiquées en cm

Gravure

Panneaux type B-40 • 2 lignes et plus

- hauteur de la majuscule: 1,25 cm
- profondeur de la gravure: 0,08 cm
- épaisseur de la fraise pour gravure numérique: 0,05 cm
- épaisseur de la fraise pour gravure manuelle: 0,2 cm

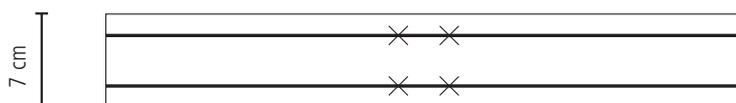
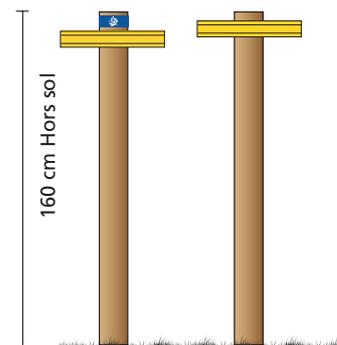


les dimensions sont indiquées en cm

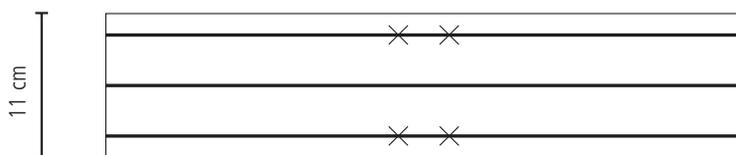
Découpe et perçage des panneaux et balises

Panneaux type C- 50

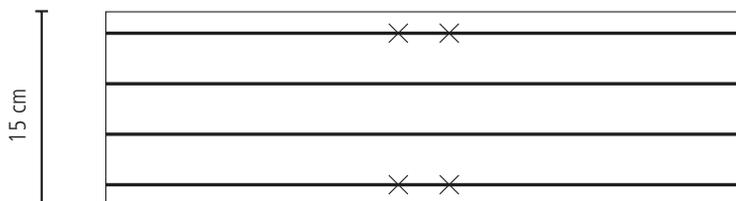
largeur: 50 cm
interlignage: 4 cm
épaisseur des liserés: 0,08 c m



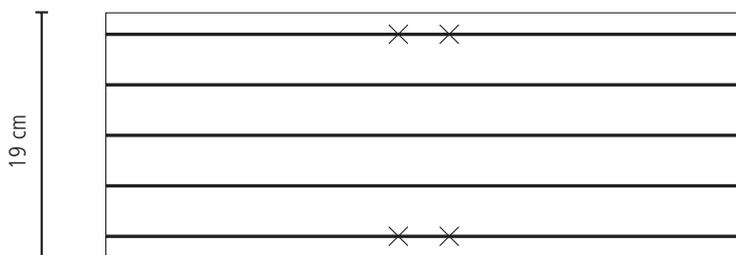
No: C-50.1



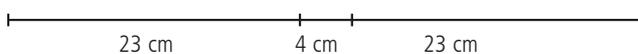
No: C-50.2



No: C-50.3



No: C-50.4



× = emplacement des vis

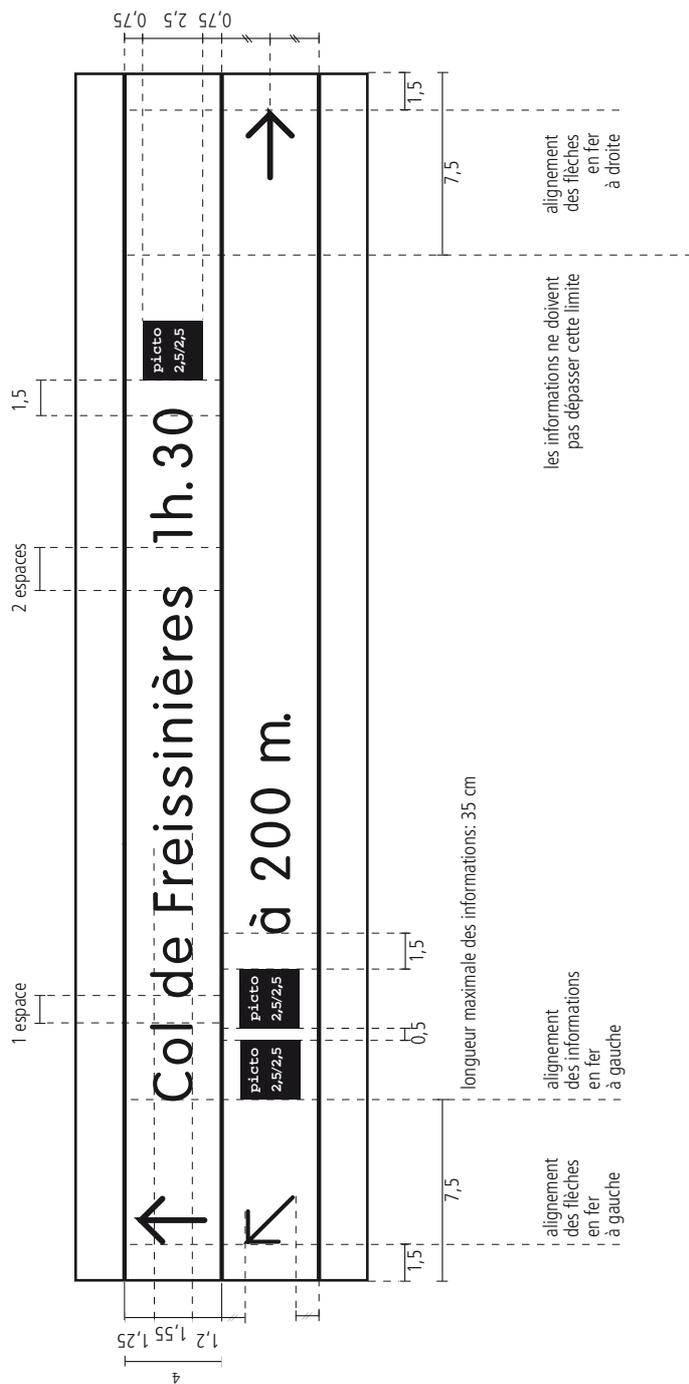
perçage diamètre 5 mm
avec fraisage 45°

Trespa jaune (yellow zinc)
recto verso 10 mm

Gravure

Panneaux type C-50 • 1 à 4 lignes

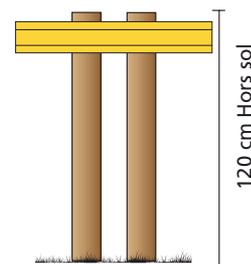
- hauteur de la majuscule: 1,55 cm
- profondeur de la gravure: 0,08 cm
- épaisseur de la fraise pour gravure numérique: 0,07 cm
- épaisseur de la fraise pour gravure manuelle: 0,25 cm



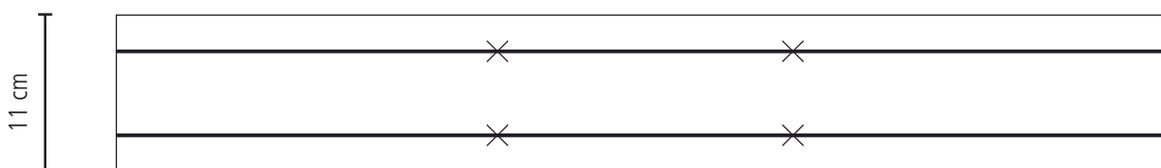
les dimensions sont indiquées en cm

Découpe et perçage des panneaux et balises

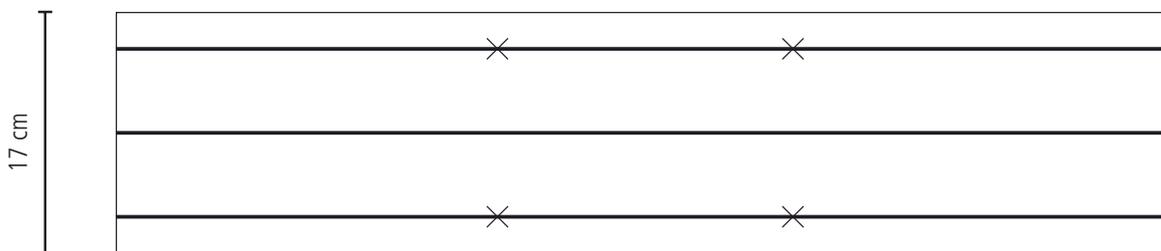
Panneaux type D-75 1 et 2 lignes



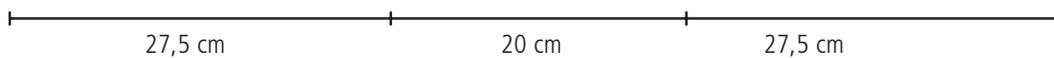
largeur: 75 cm
interlignage: 6 cm
épaisseur des liserés: 0,08 cm



No: D-75.1



No: D-75.2



× = emplacement des vis

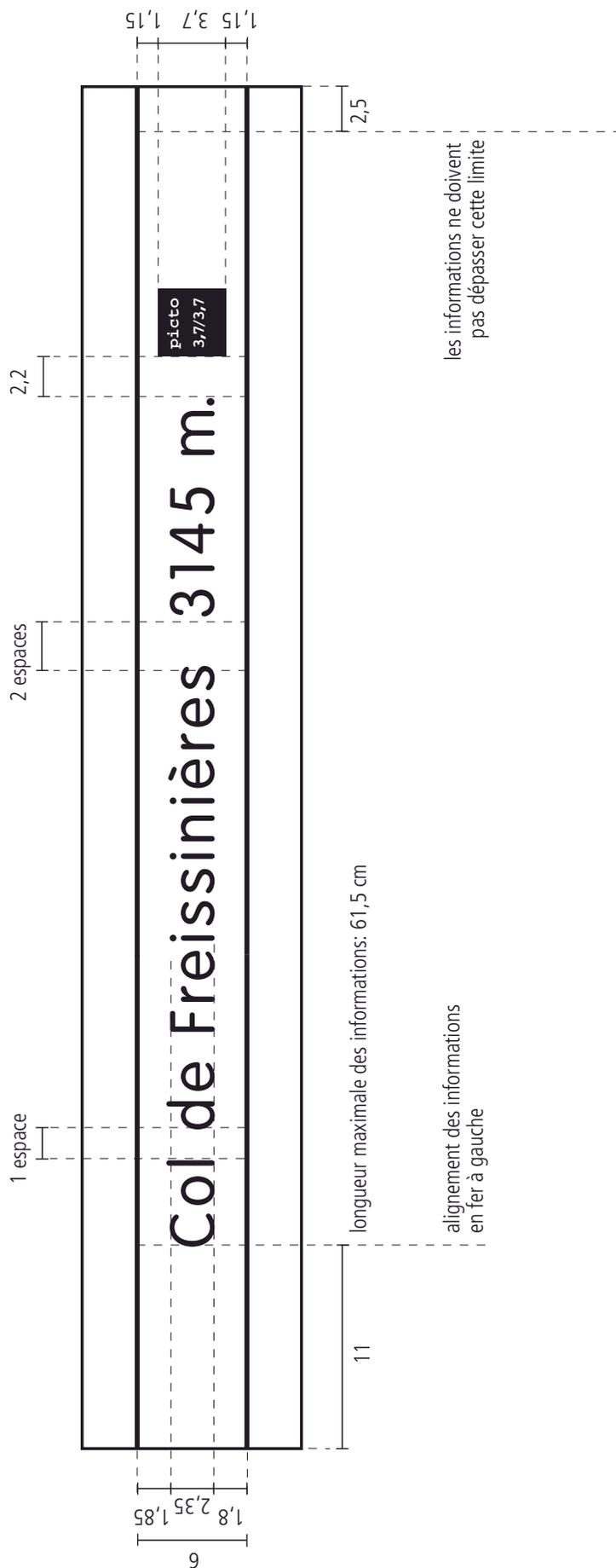
perçage diamètre 5 mm
avec fraisage 45°

Trespa jaune (yellow zinc)
recto verso 10 mm

Gravure

Panneaux type D-75 • 1 à 4 lignes

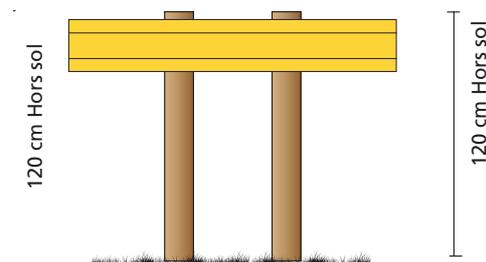
- hauteur de la majuscule: 2,35 cm
- profondeur de la gravure: 0,08 cm
- épaisseur de la fraise pour gravure numérique: 0,1 cm
- épaisseur de la fraise pour gravure manuelle: 0,3 cm



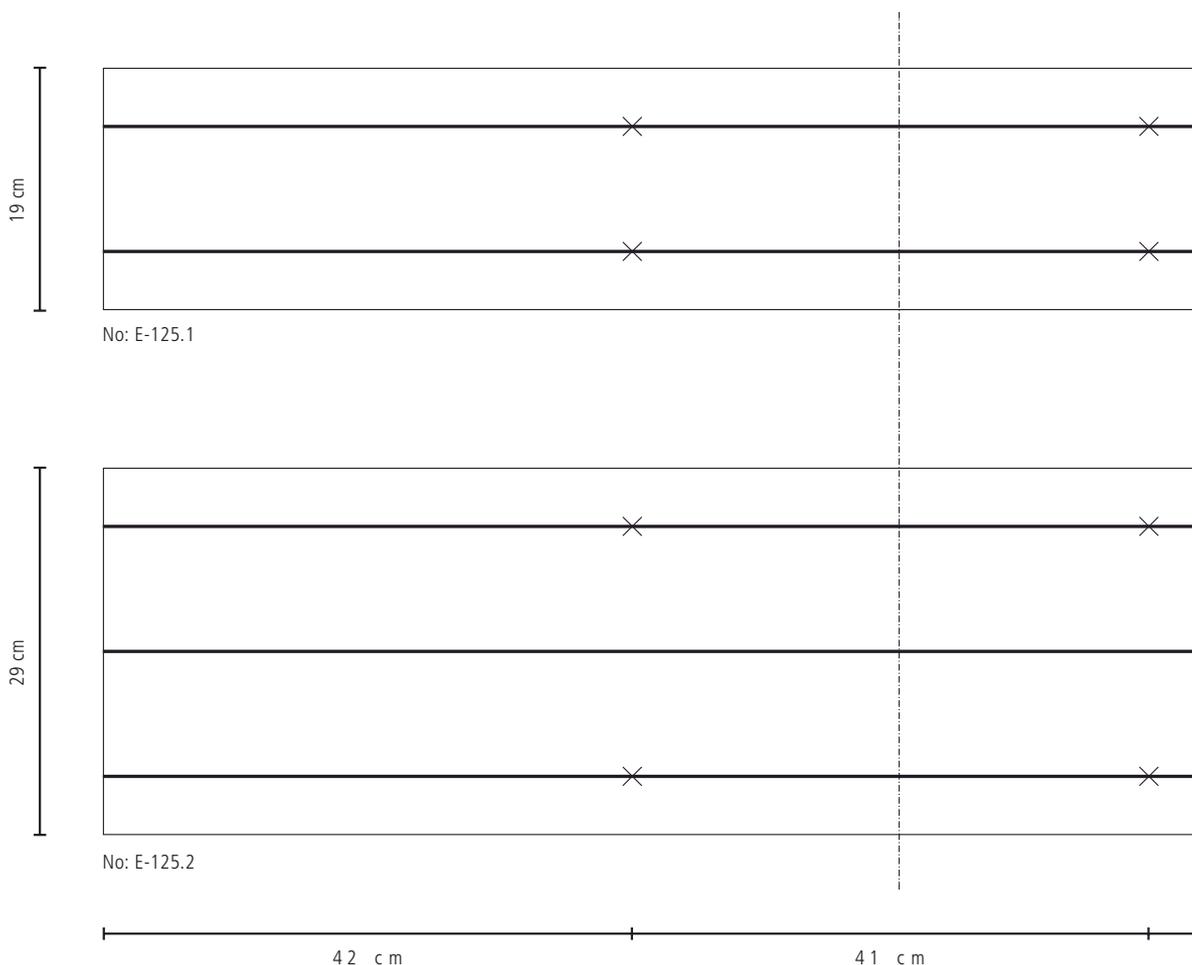
les dimensions sont indiquées en cm

Découpe et perçage des panneaux et balises

Panneaux type E-125 (détail) 1 et 2 lignes



largeur: 125 cm
interlignage: 10 cm
épaisseur des liserés: 0,08 cm



× = emplacement des vis

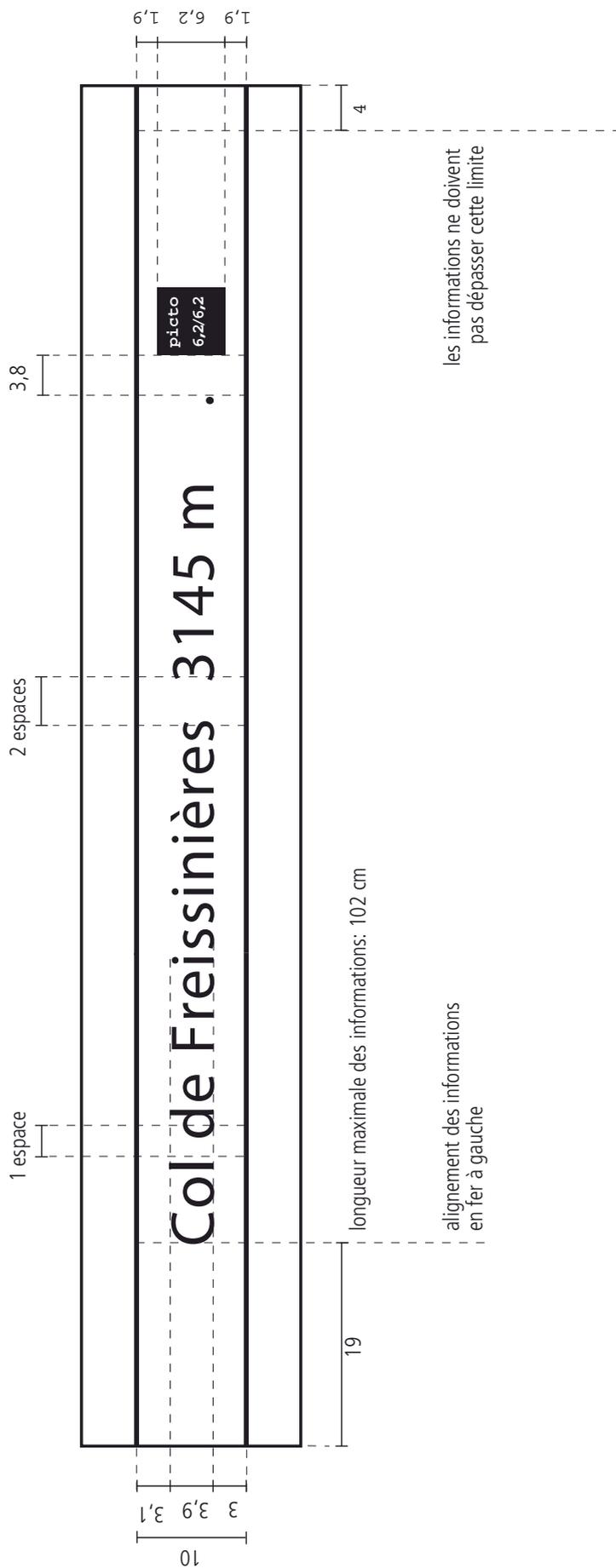
perçage diamètre 5 mm
avec fraisage 45°

Trespa jaune (yellow zinc)
recto verso 10 mm

Gravure

Panneaux type E-125 • 1 et 2 lignes

- hauteur de la majuscule: 3,9 cm
- profondeur de la gravure: 0,09 cm
- épaisseur de la fraise pour gravure numérique: 0,15 cm
- épaisseur de la fraise pour gravure manuelle: 0,5 cm

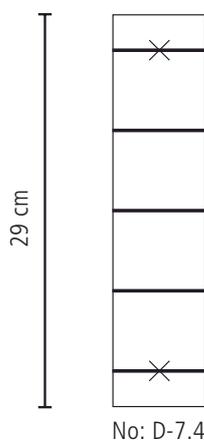
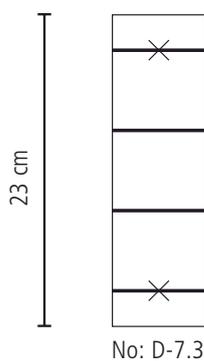
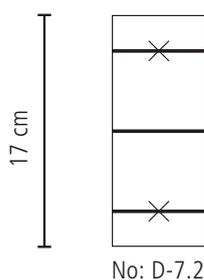
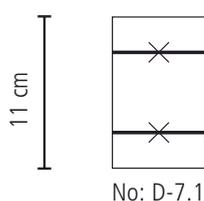
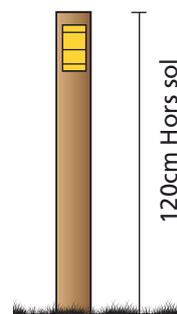


les dimensions sont indiquées en cm

Découpe et perçage des panneaux et balises

Balise D-7 1 à 4 lignes

largeur: 7 cm
interlignage: 6 cm
épaisseur des liserés: 0,08 c m



× = emplacement des vis

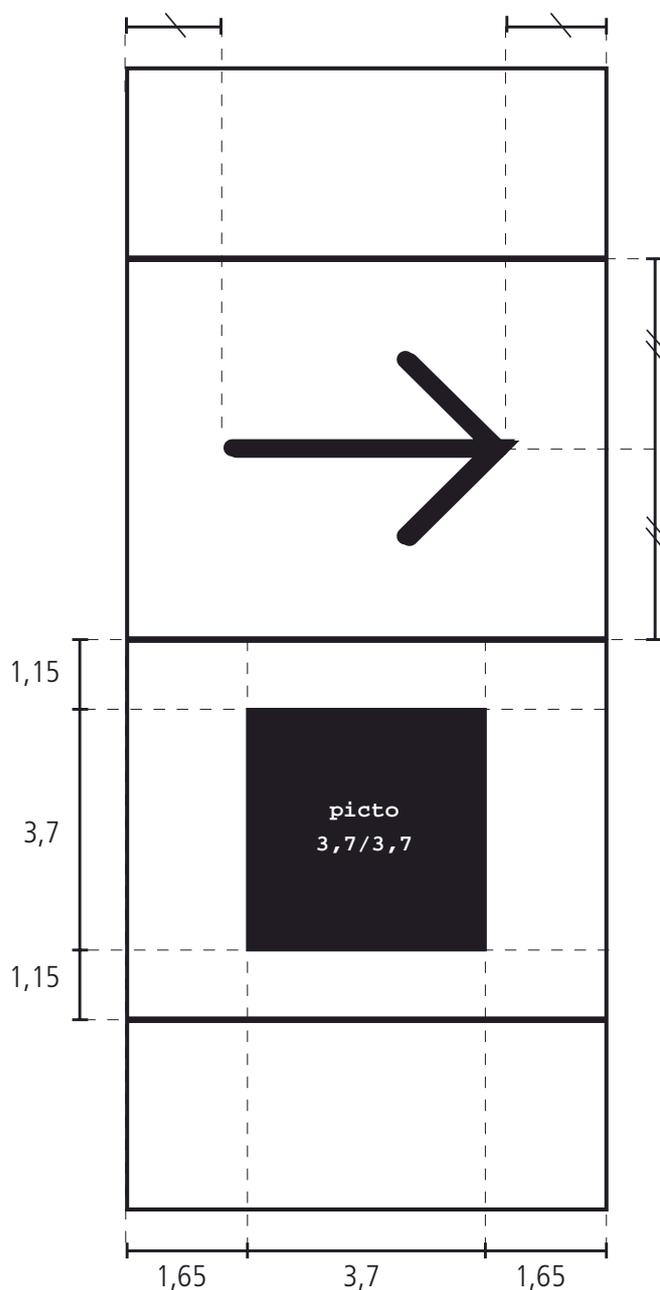
perçage diamètre 5 mm
avec fraisage 45°

Trespa jaune (yellow zinc)
recto verso 10 mm

Gravure

Balise D-7 • 1 à 4 lignes

- gravure numérique

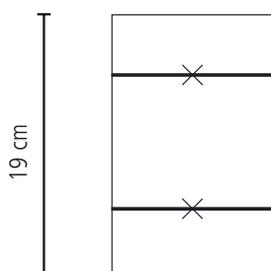
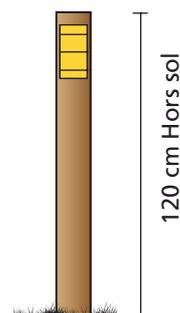


les dimensions sont indiquées en cm

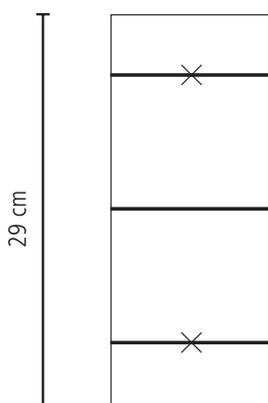
Découpe et perçage des panneaux et balises

Balise E-12 1 à 3 lignes

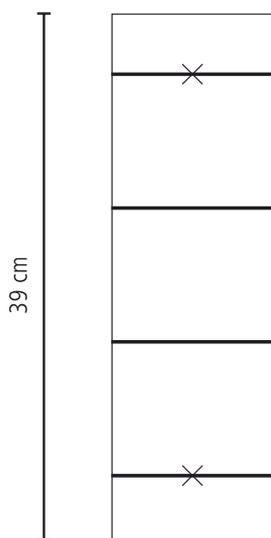
largeur: 12 cm
interlignage: 10 cm
épaisseur des liserés: 0,08 cm



No: E-12.1



No: E-12.2



No: E-12.3

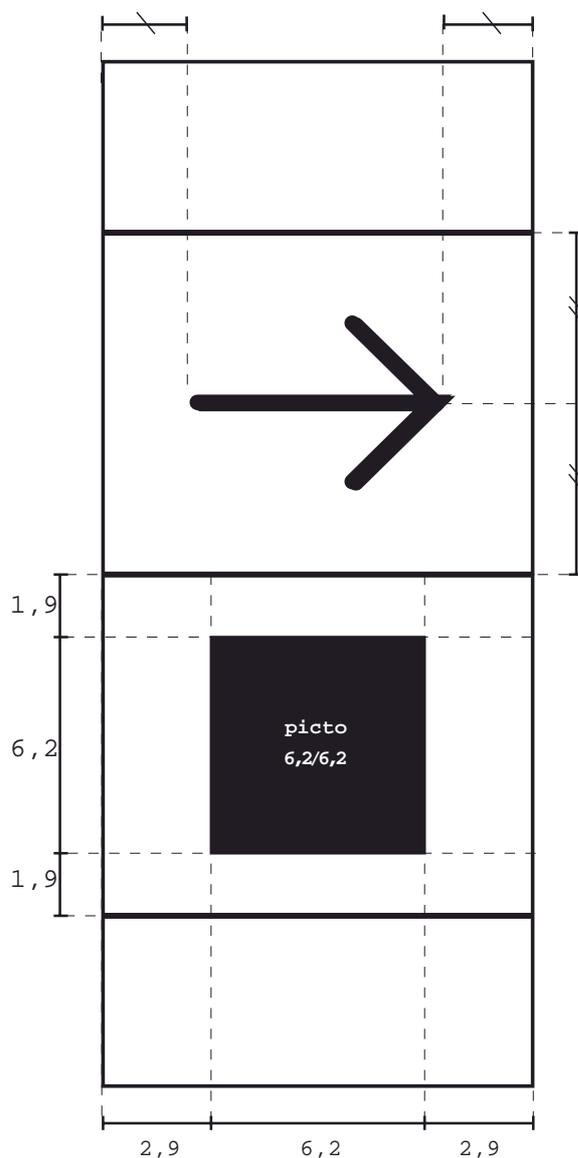
× = emplacement des vis

perçage diamètre 5 mm
avec fraisage 45°

Trespa jaune (yellow zinc)
recto verso 10 mm

Gravure

Balise E-12 • 1 à 3 lignes



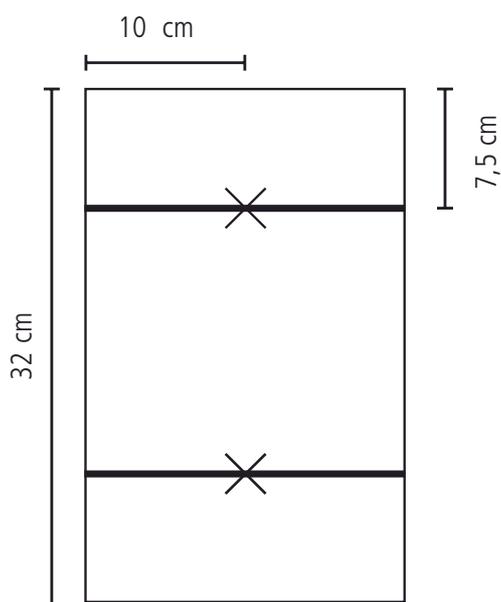
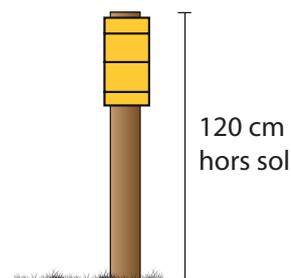
- gravure numérique

les dimensions sont indiquées en cm

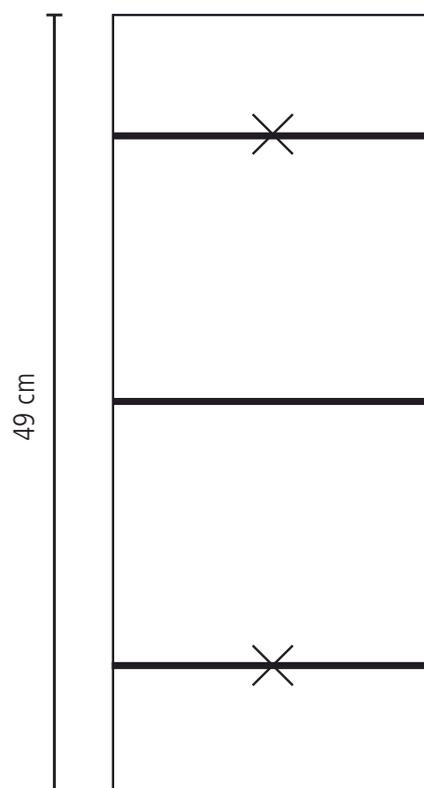
Découpe et perçage des panneaux et balises

Balise F-20 1 à 2 lignes

largeur: 20 cm
interlignage: 17 cm
épaisseur des liserés: 0,08 cm



No: F-20.1



No: F-20.2

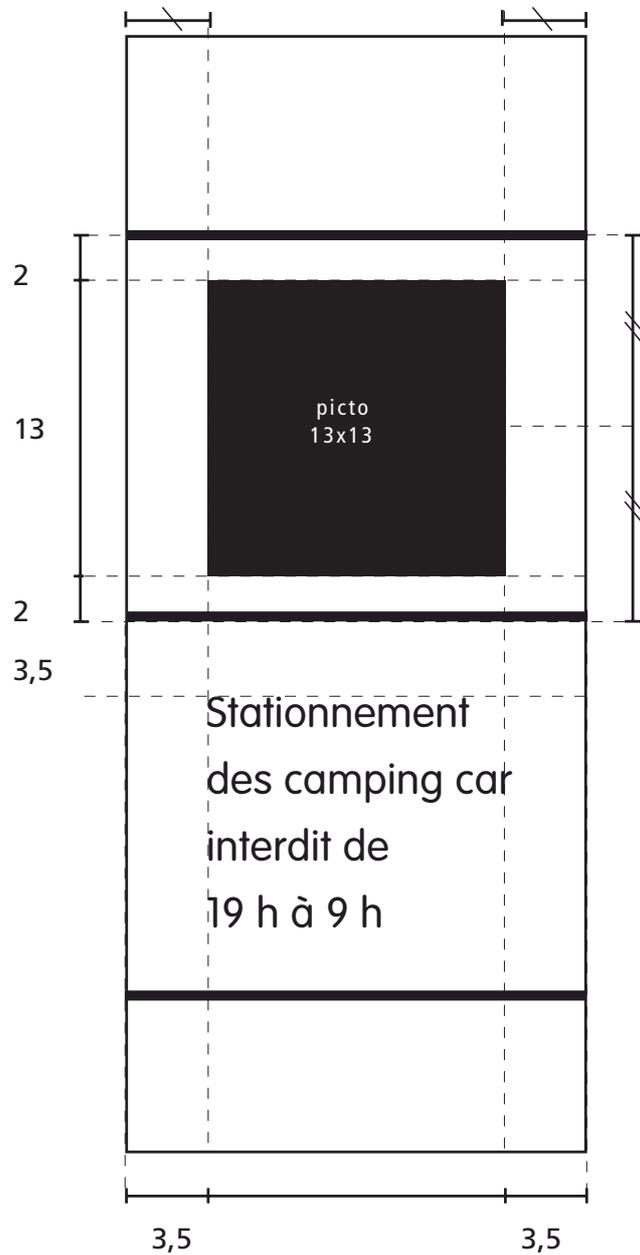
✕ = emplacement des vis

perçage diamètre 5 mm
avec fraisage 45°

Trespa jaune (yellow zinc)
recto verso 10 mm

Gravure

Balise E-12 • 1 à 3 lignes



- gravure numérique
- typographie : VAG rounded
- Corps : 52 pt
- interligne : 82 pt

les dimensions sont indiquées en cm

Les pictogrammes d'information, de service et d'interdiction



Les pictogrammes

Couleur des pictogrammes :

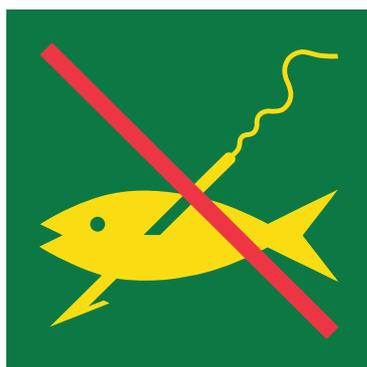
Les pictogrammes s'utilisent en noir et blanc ou en couleur, selon les possibilités d'impression.

Impression 1 couleur : noir ou une autre couleur
L'image est blanche sur fond noir,
la barre d'interdiction est tramée dans la couleur
utilisée (tramé à 50% de la couleur).

Impression 2 couleurs : noir et rouge
L'image est blanche sur fond noir,
la barre d'interdiction est rouge.

Impression quadrichromie ou ton direct
L'image est jaune sur fond vert,
la barre d'interdiction est rouge.

- > A coller sur les panneaux et balises :
- > Adhésif haute adhérence rigide
- > découpé au format
- > anti-uv
- > résistant à l'extérieur



024



Jaune :

pantone 109
quadri : M10% ; J100%



Vert :

pantone 349
quadri : M40% ; J100% ; C100%



Rouge :

pantone 185
quadri : M100% ; J100%

>> les pictogrammes ont un dessin spécifique. Ils figurent tous dans cette charte graphique (p71).

Il est interdit d'en utiliser d'autres.

S'adresser à Parcs nationaux de France pour toute demande particulière ou complémentaire.

Tailles des pictogrammes

- Les pictogrammes existent en cinq tailles différentes.
- Chaque taille est prévue pour des panneaux de signalétique de format particulier.
- Les tailles de pictogrammes sont classées par ordre croissant, répertoriées B, C, D, E, F et correspondent à la taille du côté du carré du pictogramme.

B = 2 x 2 cm

C = 2,5 x 2,5 cm

D = 3,7 x 3,7 cm

E = 6,2 x 6,2 cm

F = 13 x 13 cm

Les pictogrammes du code B, C, D, E et F ne peuvent s'appliquer que sur les panneaux et balises dont le code commun commence par une lettre identique.

Exemple :

B = B-40

C = C-50

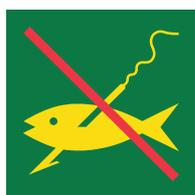
D = D-75 et D-7

E = E-125 et E-12

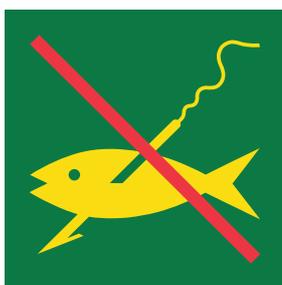
F = F-20



B = 2 x 2 cm



C = 2,5 x 2,5 cm

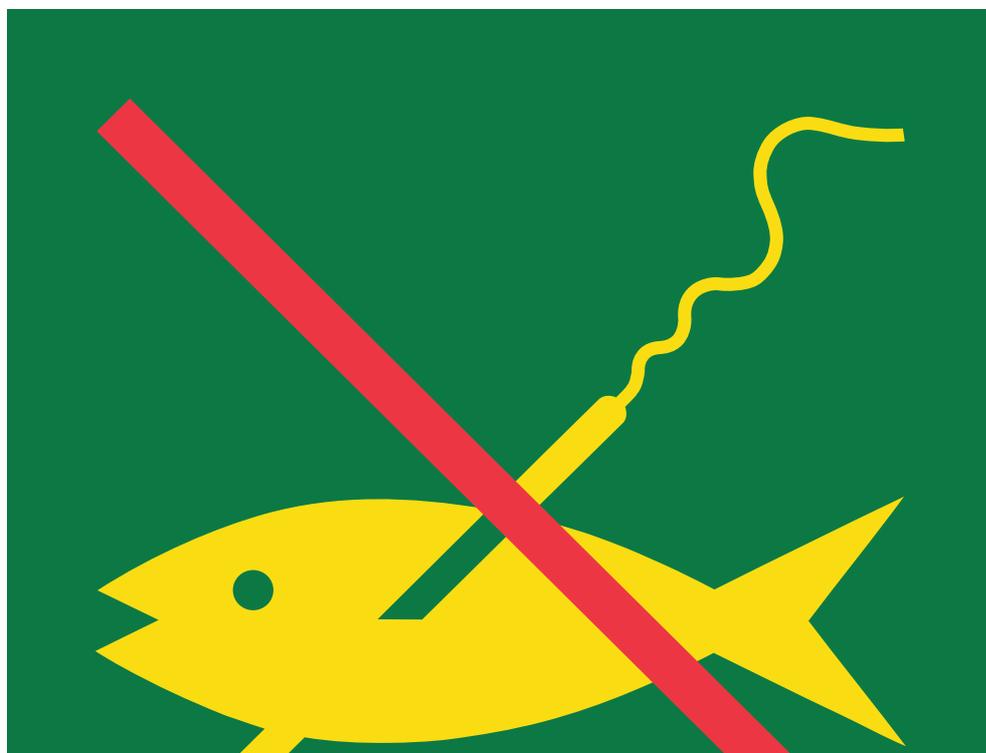


D = 3,7 x 3,7 cm



E = 6,2 x 6,2 cm

F = 13 x 13 cm



Les pictogrammes d'information et service



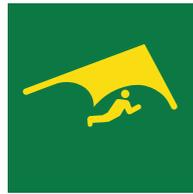
Chien en laisse
111



Itinéraire équestre
Impression marron (Pantone 491
sur orange (Pantone 172)).
112



Piste VTT
113



Aire d'envol deltaplane
114



Aire d'envol parapente
115



Sentier de grande
randonnée 116



Sentier de grande
randonnée 117



Cueillette réservée
119



Carbet
120



Eau potable
121



Eau non potable
122



Point d'eau
123



Hamac
124



Plongée avec harpon
125



Plaisance
126



Kayak de mer
127



Raquette
128



Ski nautique
129



Jet ski
130



Point de vue
131



Centre d'expos
132



Information
133



Quad
134



VTT
135



Kayak de mer
136



Batellerie
137



Gare
138



Danger
139



Via Alpina
140



Poubelle
141



1161



1162



1163



1164



1165

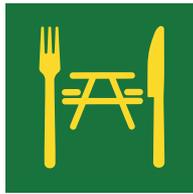


1167

Les pictogrammes d'information et service



Toilettes
142



Pique-nique
143



Chenil
144



Gîte équestre
145



Refuge
146



Gîte
147



Camping
151



Camping de 19h à 9h
152



Bivouac réglementé
153



Barbecue autorisé
154



Piste de ski de fond
155



Mine
157



Monument historique
158



Escalade
159



Randonnée
160



Plongée
161



Pirogue à moteur
162



Piste VTT numérotée
163



Téléphone
164



Sentier fermé
165

>> les pictogrammes ont un dessin spécifique. Ils figurent tous dans cette charte graphique.
Il est interdit d'en utiliser d'autres.
S'adresser à Parcs nationaux de France pour toute demande particulière ou complémentaire.

Les pictogrammes d'interdiction



Pas de chien même tenu en laisse
011



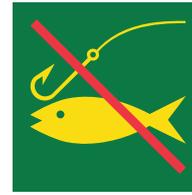
Ni bruit, ni dérangement
012



Ni cueillette, ni prélèvement
021



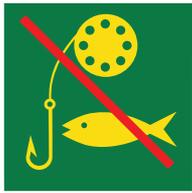
Pas d'arme
022



Pas de pêche à moins de cinquante mètres du rivage
023



Pas de pêche sous-marine
024



Ne pas pêcher avec des engins motorisés
025



Pas de déchet
031



Pas de feu
033



Ne pas fumer
034



Ne pas nourrir les marmottes
036



ne pas toucher les gravures
037



Ne pas marcher sur les gravures
038



Ne pas toucher les gravures avec des objets
039



Ne pas stationner en dehors des espaces prévus
040



Camping interdit
041



Bivouac interdit
042



Camping-car interdit
043



Pas de voiture
051



Pas de moto
052



Pas de vélo tout terrain
053



Pas de mouillage
054



Pas d'activité équestre
055



Pas de deltaplane ou autres sports aériens
056



Pas de parapente ou autres sports aériens
057

>> les pictogrammes ont un dessin spécifique. Ils figurent tous dans cette charte graphique. Il est interdit d'en utiliser d'autres. S'adresser à Parcs nationaux de France pour toute demande particulière ou complémentaire.

Les pictogrammes d'interdiction



Ne pas sortir des sentiers
058



Pas de lavage de voiture
059



Ne pas prélever de minéraux
060



Ne pas prélever d'animaux
061



Pas de pêche à la nasse
062



chalutage interdit
063



Concours de pêche interdit
064



Collecte des tortues interdite
065



Pas de cueillette de champignons
066



Ne pas porter atteinte à la flore marine
067



Baignade interdite
068



Ne pas déranger la faune sauvage
069



Réchaud à gaz interdit
070



Ne pas jeter de déchets biodégradables ou non
071



Bivouac sous tente interdit
072

>> Les annexes techniques sont consultable page 93



Annexes techniques à la signalétique pédestre d'information et de réglementation

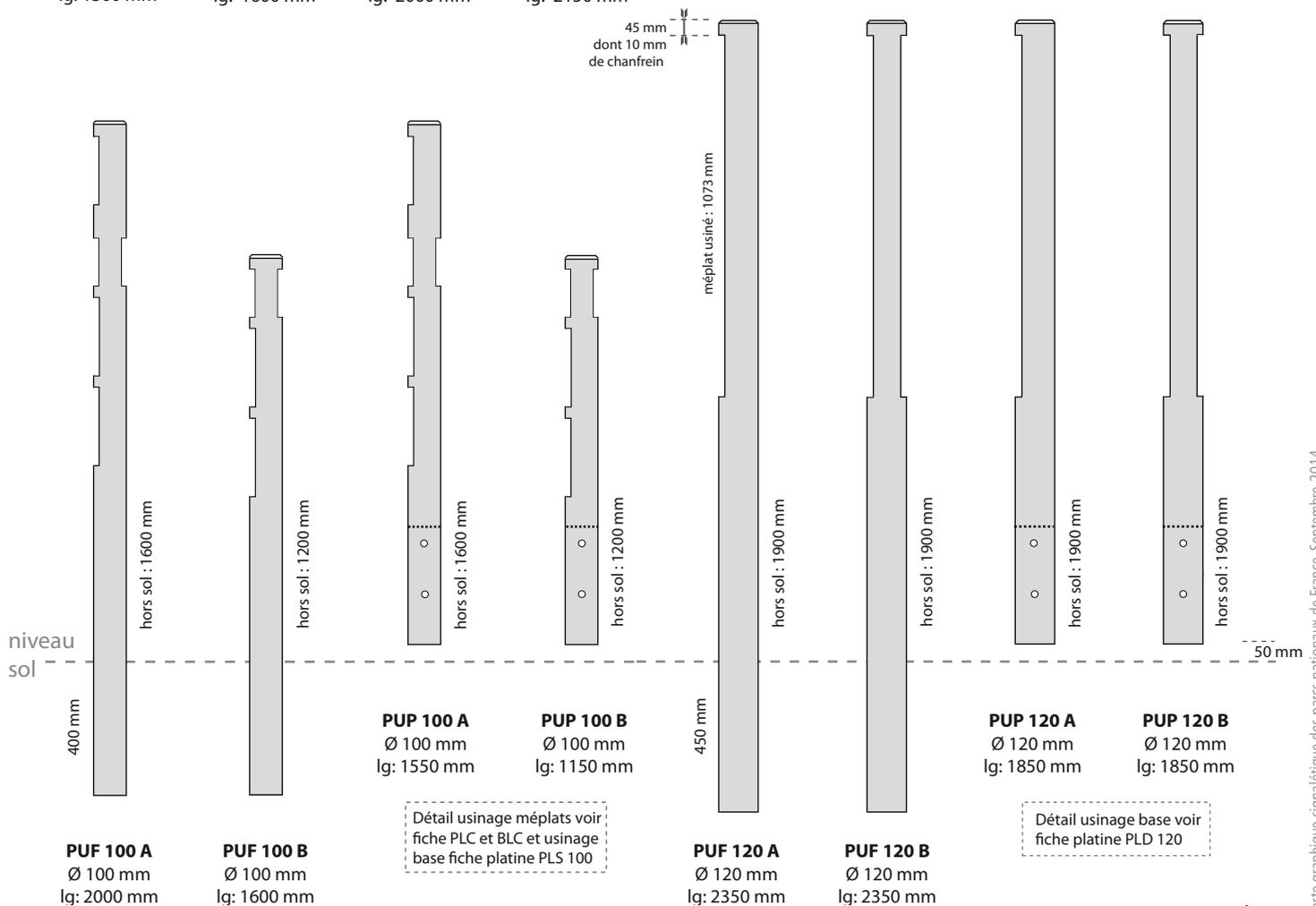
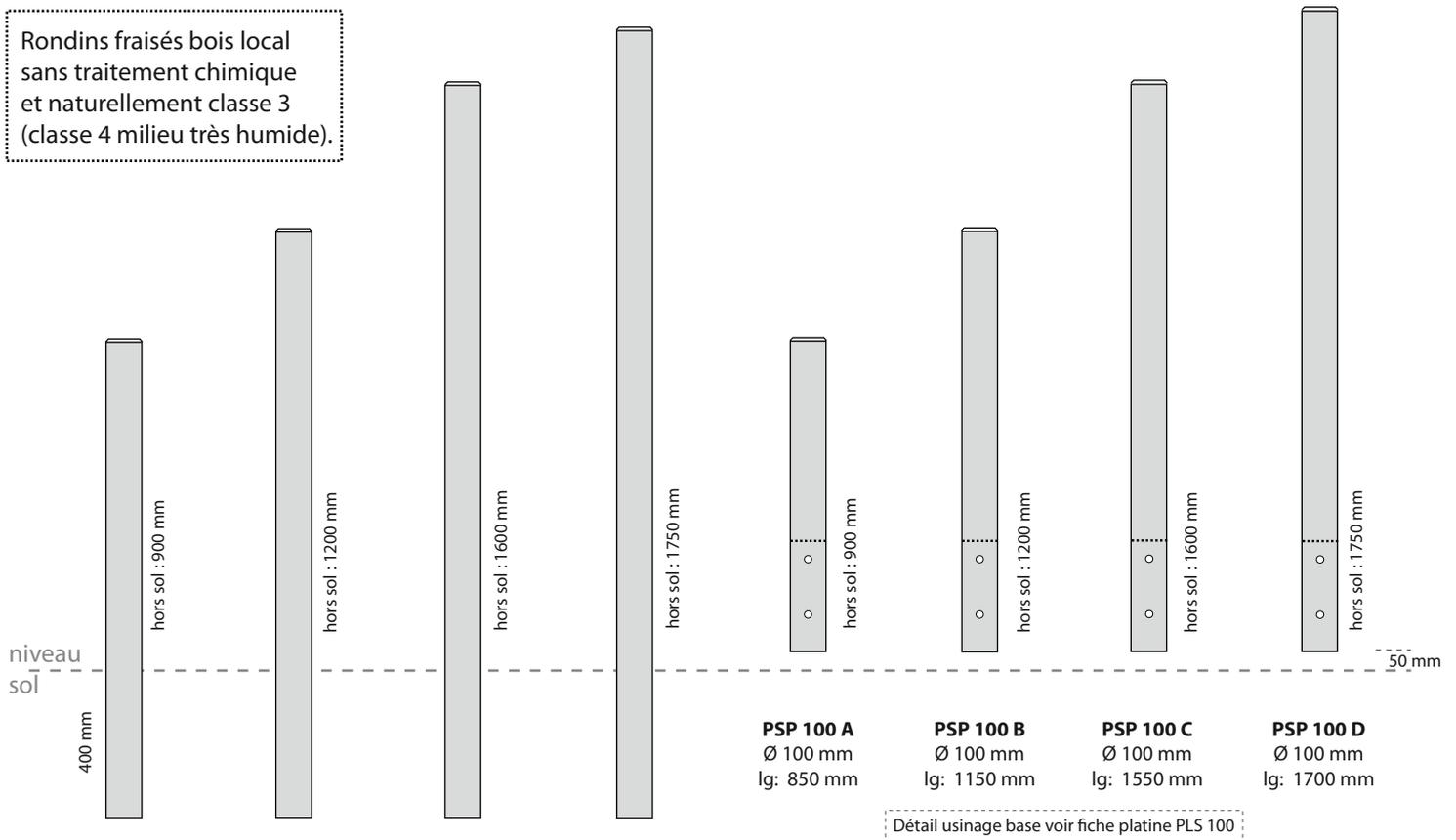


Signalétique pédestre d'information et de réglementation
Nomenclature des panneaux et balises (fond jaune recto-verso)

	A	B	C	D	
Référence:	A-32,5	B-40	C-50	D-75	D-7
1 ligne	4.4	5.4	7	11	11
2 lignes	7	8.6	11	17	17
3 lignes	9.6	11.8	15	23	23
4 lignes	12.2	15	19	75 cm	7 cm
	32,5 cm	40 cm	50 cm	2 lignes maxi	4 lignes
	hauteur en cm	hauteur en cm	hauteur en cm	hauteur en cm	29 cm
Viassage	Wurth 5 x 60	Wurth 5 x 60	Wurth 5 x 60	Wurth 5 x 60	5 x 60
Poteau lg totale	200 cm - PSF 100C	200 cm - PSF 100C	200 cm - PSF 100C	2 pot. 160 cm - PSF 100B	160 cm PSF 100B
Usage	Panneau Sit. Panneau Dir.	Panneau Sit. Panneau Dir.	Panneau Sit. Panneau Dir.	Panneau Situation	Bal.Dir. Régl. Serv. Conj.
F E-125	19	29	19	32	49
	1 ligne : 125 cm	2 lignes : 125 cm	12 cm	20 cm	
	Panneau Situation	2 poteaux 160 cm	Bal.Dir. Régl. Serv. Conj. 3 lignes maxi	Bal.Dir. Régl. Serv. Conj. 2 lignes maxi	Vis 5 x 60 pot. 160 cm PSF 100B
	2 lignes maxi	PSF 100B			
	Vis 5 x 60				

Nomenclature des poteaux

Rondins fraisés bois local sans traitement chimique et naturellement classe 3 (classe 4 milieu très humide).



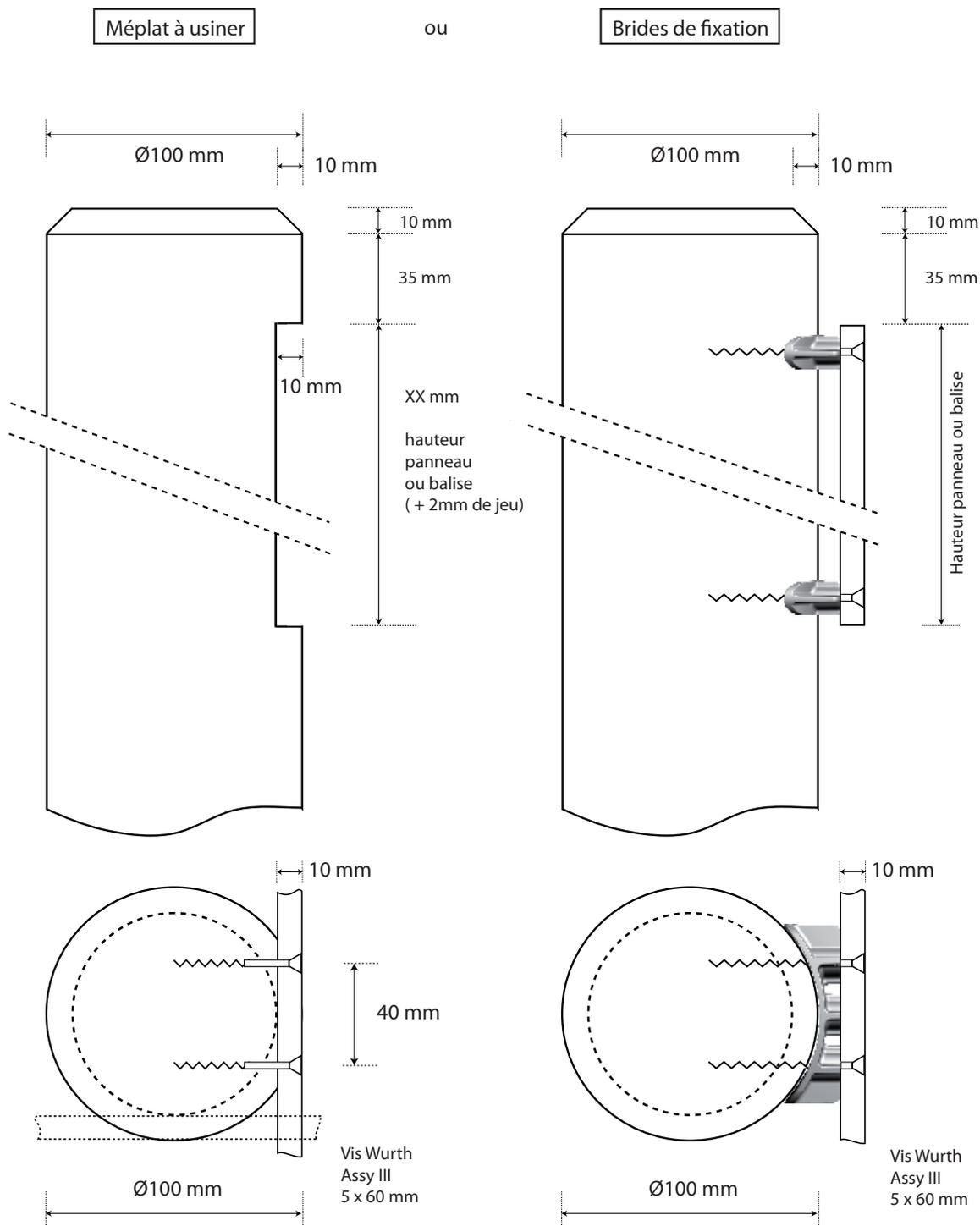
Signalétique des Parcs nationaux de France

Fixation des panneaux et balises sur poteau Ø 100 mm

Les brides de fixation permettent d'éviter l'usinage des méplats en conservant le vissage traversant. Elles permettent d'orienter plus facilement les panneaux directionnels et de recycler le poteau en cas de changement de panneaux.

Les brides sont toujours utilisées par deux.

Vis panneaux : Wurth Assy III Ø 5 x 60 tête fraisée Torx T20



En cas de plusieurs balises ou panneaux, les méplats doivent être réalisés sur le même plan ou à 90°.

Signalétique des Parcs nationaux de France

Fixation des panneaux et balises sur poteau Ø 100 mm

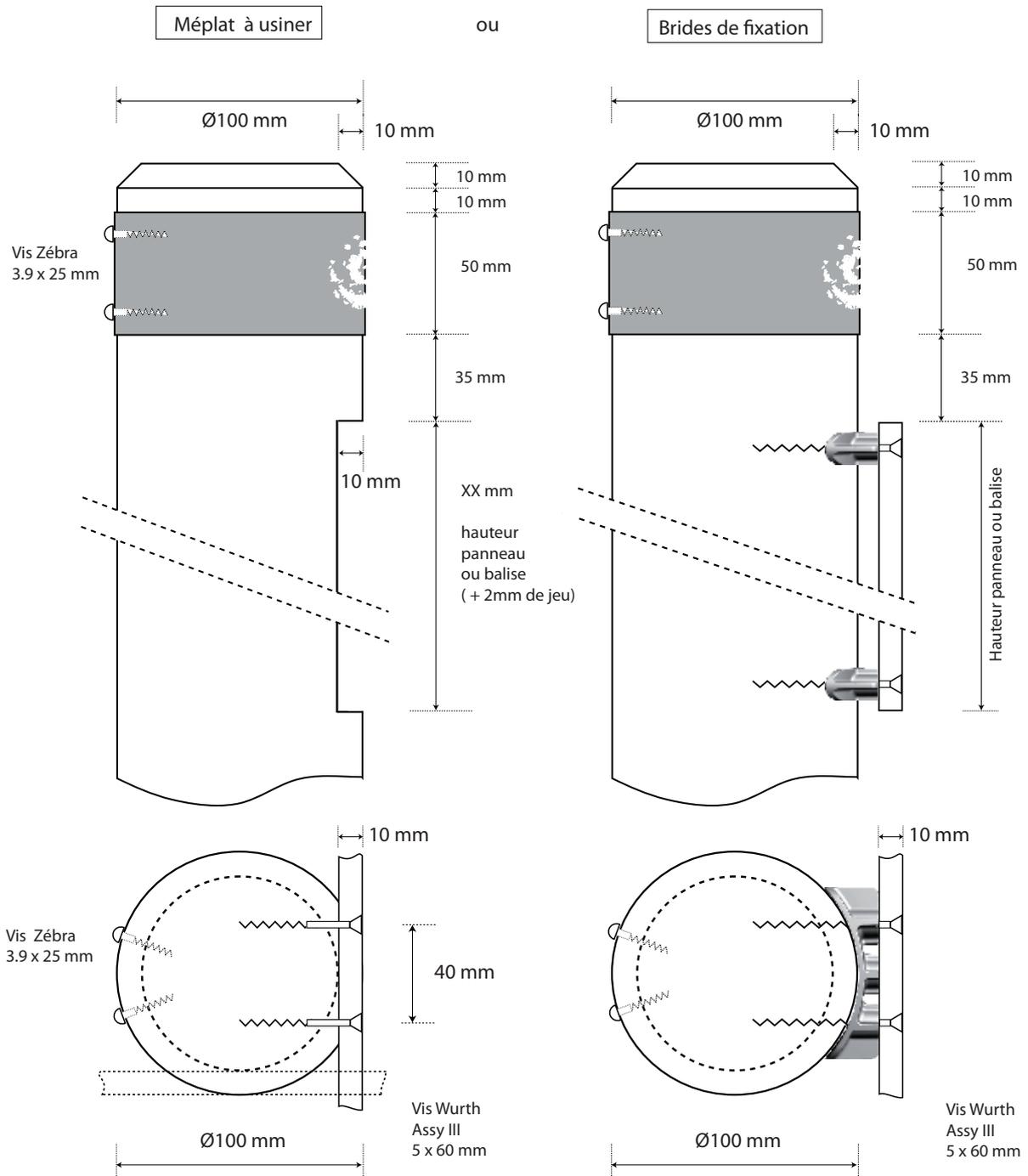
Version avec bague identitaire alu

Les brides de fixation permettent d'éviter l'usage des méplats en conservant le vissage transversant. Elles permettent d'orienter plus facilement les panneaux directionnels et de recycler le poteau en cas de changement de panneaux.

Les brides sont toujours utilisées par deux.

Vis panneaux : Wurth Assy III Ø 5 x 60 tête fraisée Torx T20

Vis bague alu: Wurth Zebra Ø 3.9 x 25 tête bombée Torx T20



En cas de plusieurs balises ou panneaux, les méplats doivent être réalisés sur le même plan ou à 90°.

Signalétique des Parcs nationaux de France

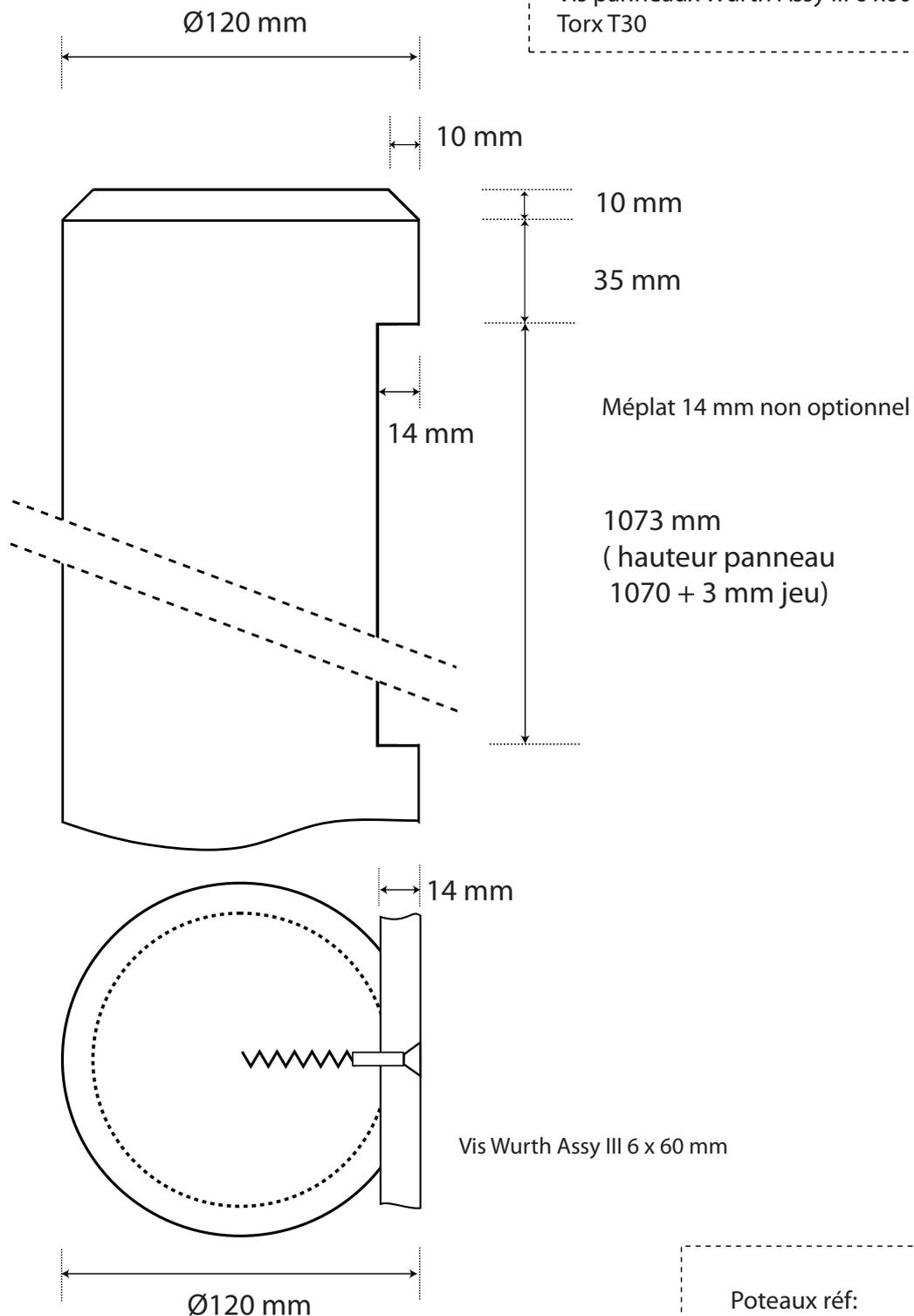
Fixation des panneaux V75 sur poteaux Ø 120 mm

Pas de brides de fixation.
Méplat usiné obligatoire

Longueur totale poteaux:
En terre avec fourreaux simple ou multiple :
235 cm dont 190 cm hors sol
Si platine métallique :
185 cm dont 190 cm hors sol

Entraxe entre deux poteaux: 220 mm

Vis panneaux Wurth Assy III 6 x60 tête fraisée
Torx T30



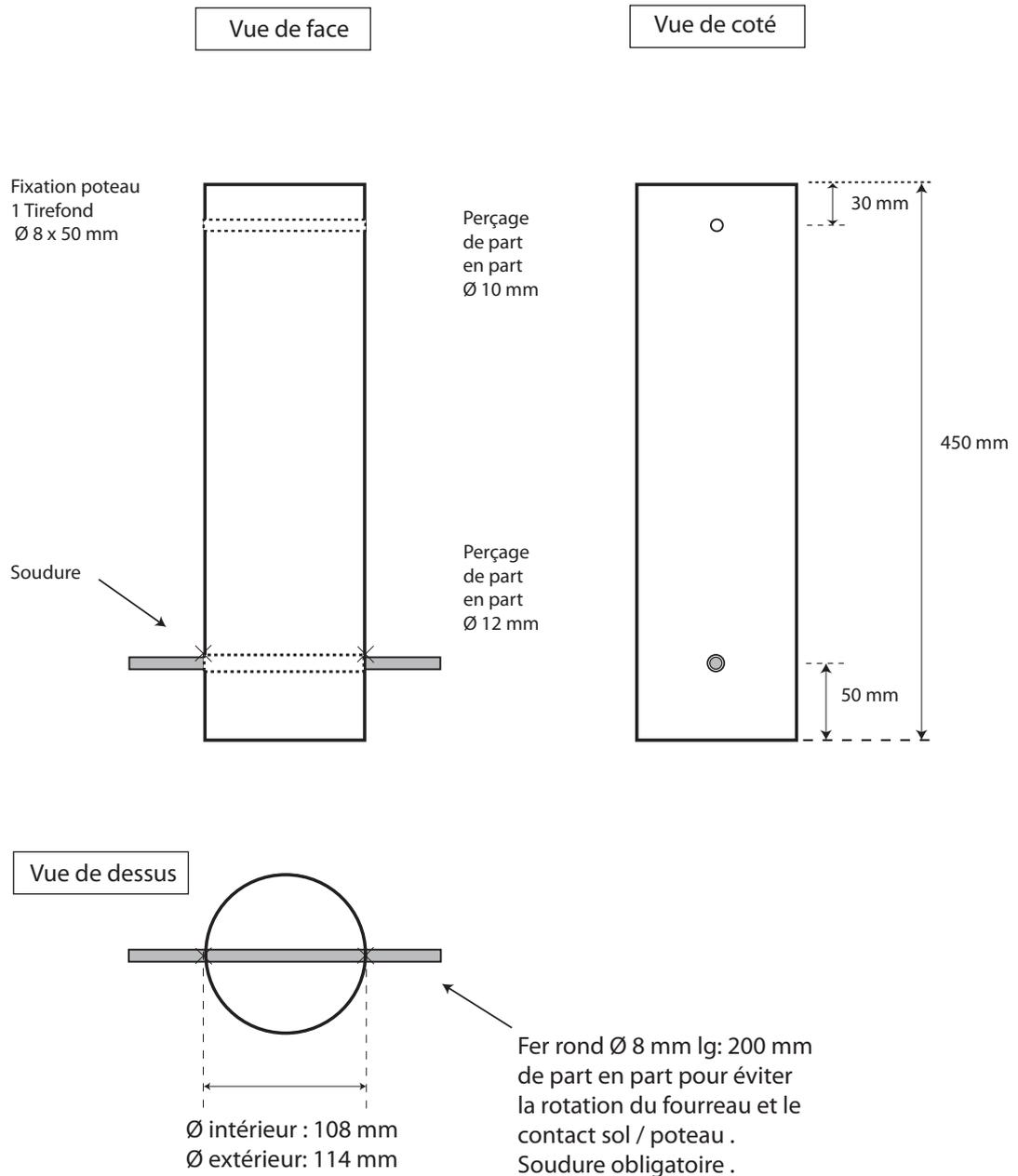
Poteaux réf:
- PUF 120 A ou PUF 120 B
- PUP 120 A ou PUP 120 B

Signalétique des Parcs nationaux de France

Fourreau métallique pour poteau Ø 100 mm .

Réf: FS 100

Tube Standard " Construction" en tôle : 114 / 108 mm épaisseur de 3 mm



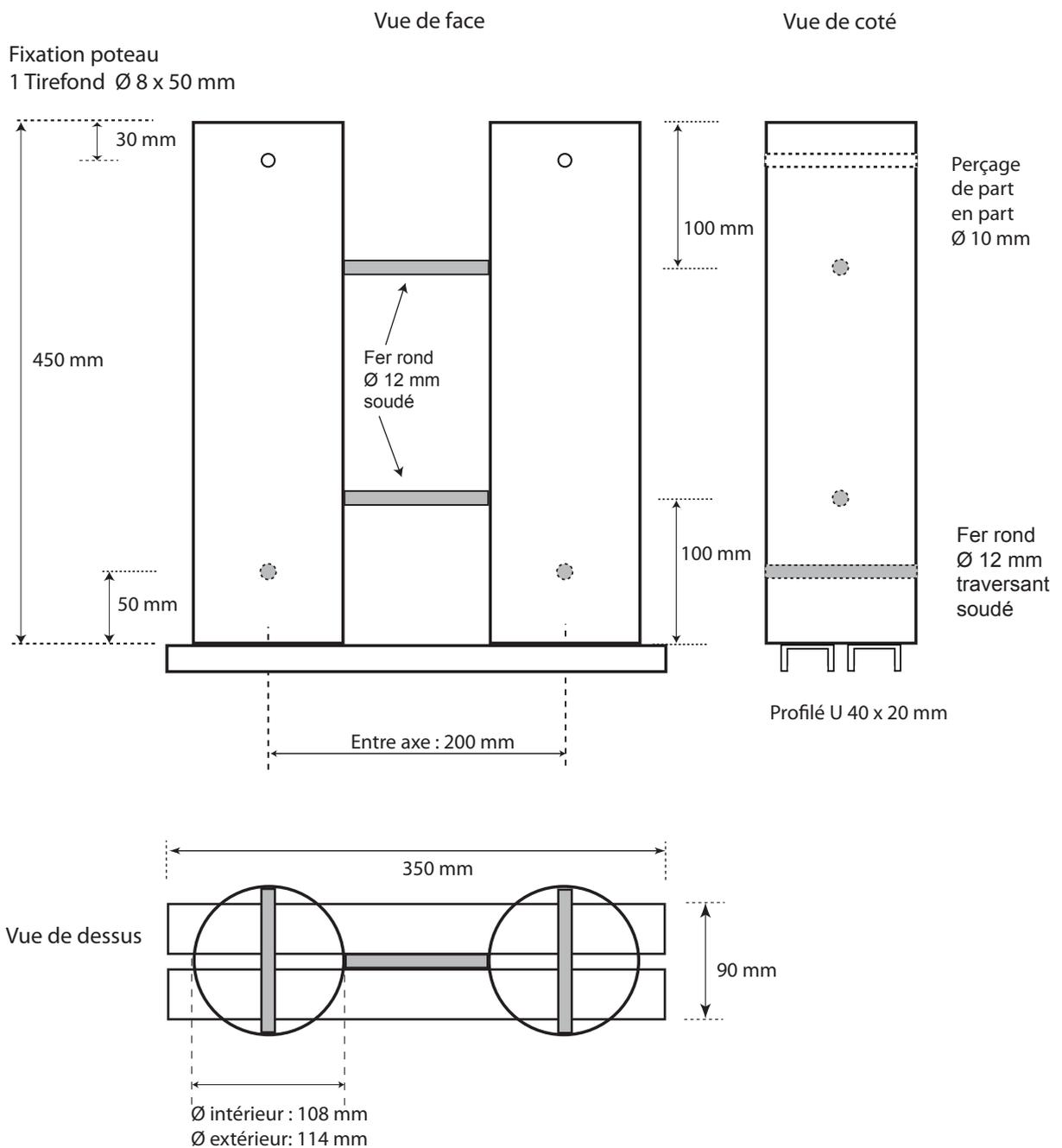
Finition : galvanisé à chaud ou peinture anti-rouille

Signalétique des Parcs nationaux de France

Fourreau double métallique pour poteaux \varnothing 100 mm .

Réf: FD 100

Tube Standard " Construction" en tôle : 114 / 108 mm épaisseur de 3 mm

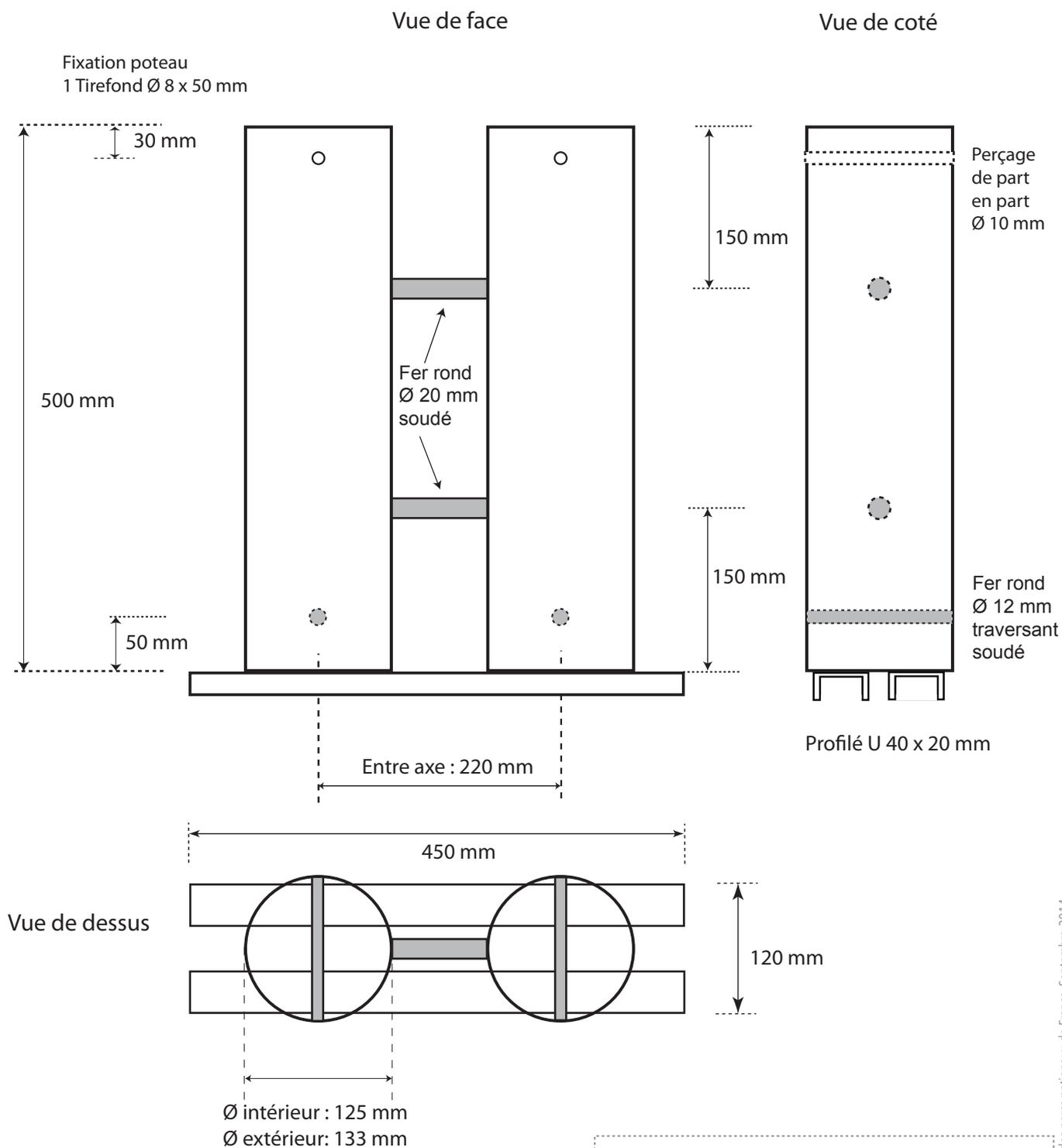


Tous les éléments sont soudés entre eux.
Finition : galvanisé à chaud ou peinture anti-rouille

Fourreau double métallique pour poteaux \varnothing 120 mm . Points d'Informations

Réf: FD 120

Tube Standard " Construction" en tôle : 133 / 125 mm épaisseur de 4 mm



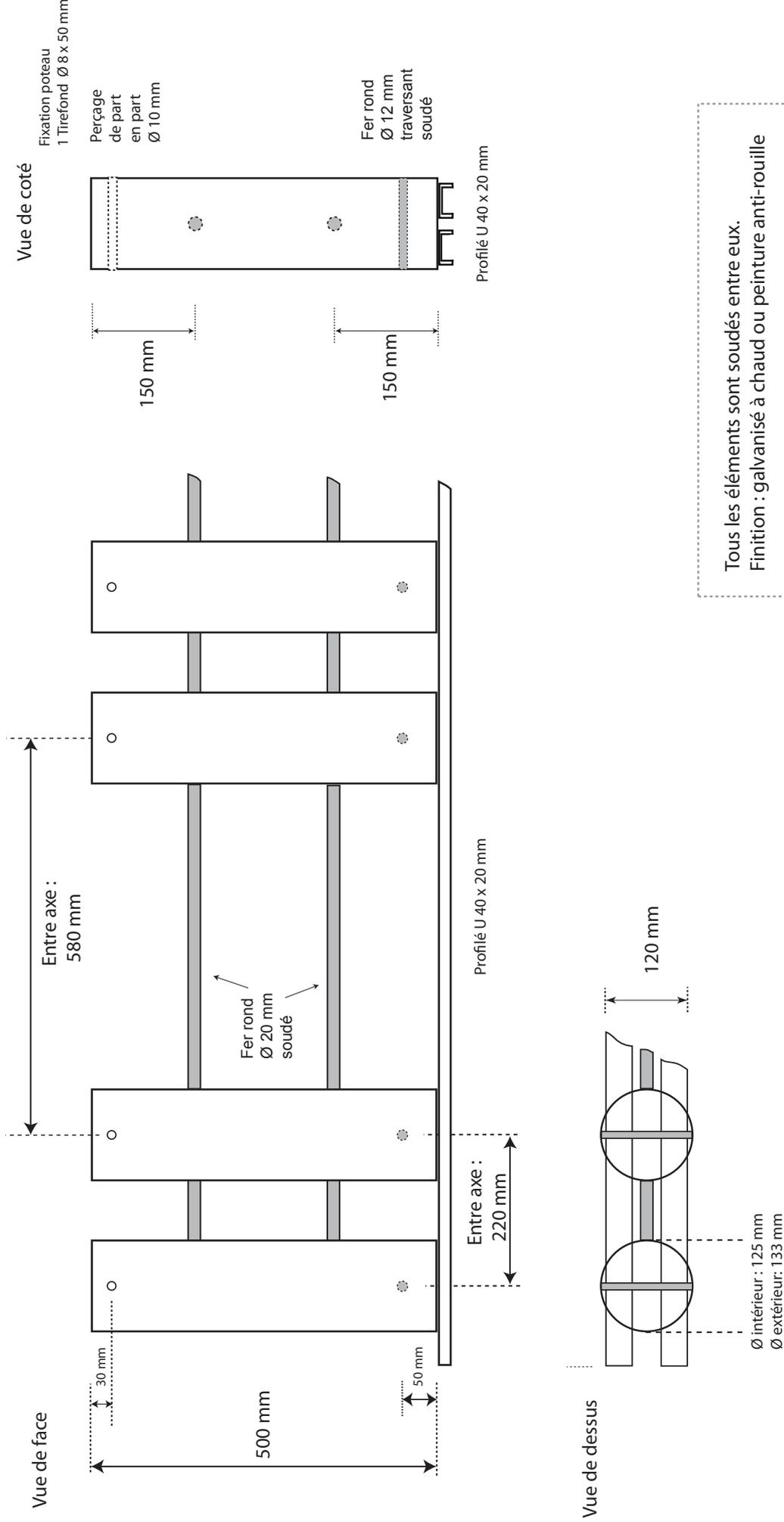
Tous les éléments sont soudés entre eux.
Finition : galvanisé à chaud ou peinture anti-rouille

Fourreau double multiple pour poteaux Ø 120 mm.

Réf: FM 120

Déclinable en module triple

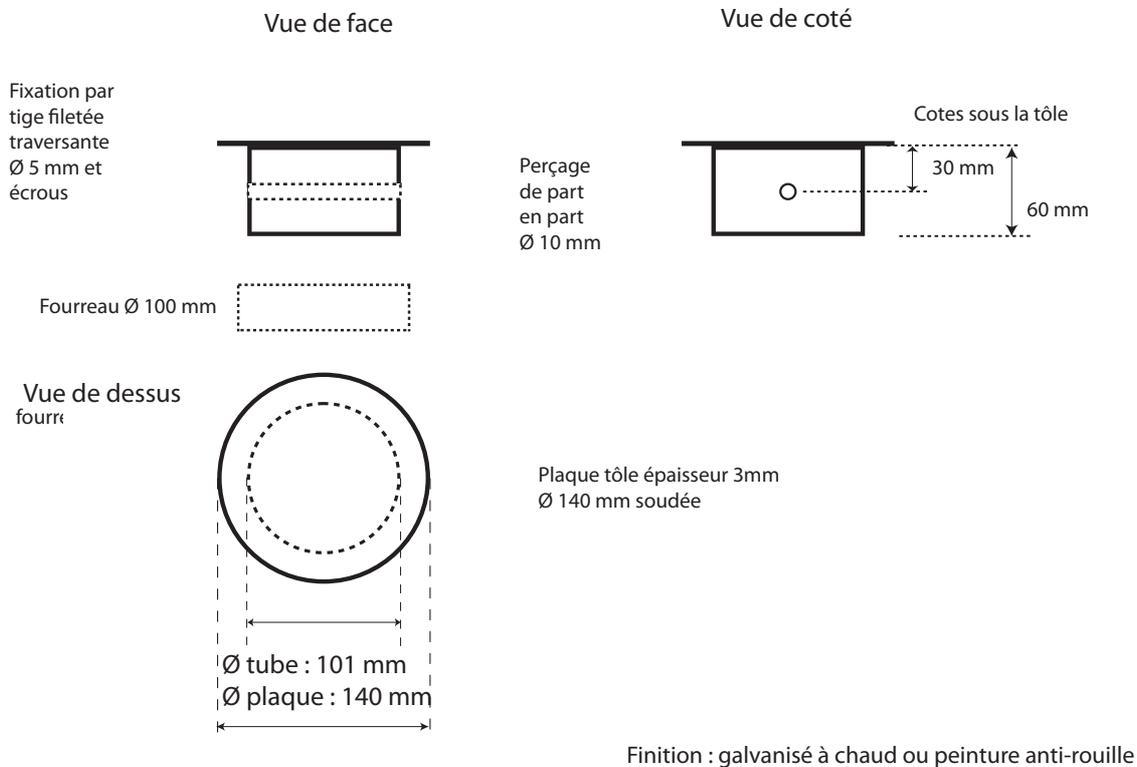
Tube Standard " Construction " en tôle : 133 / 125 mm épaisseur de 4 mm



Capuchons métalliques pour fourreaux Ø 100 mm et Ø 120 mm.

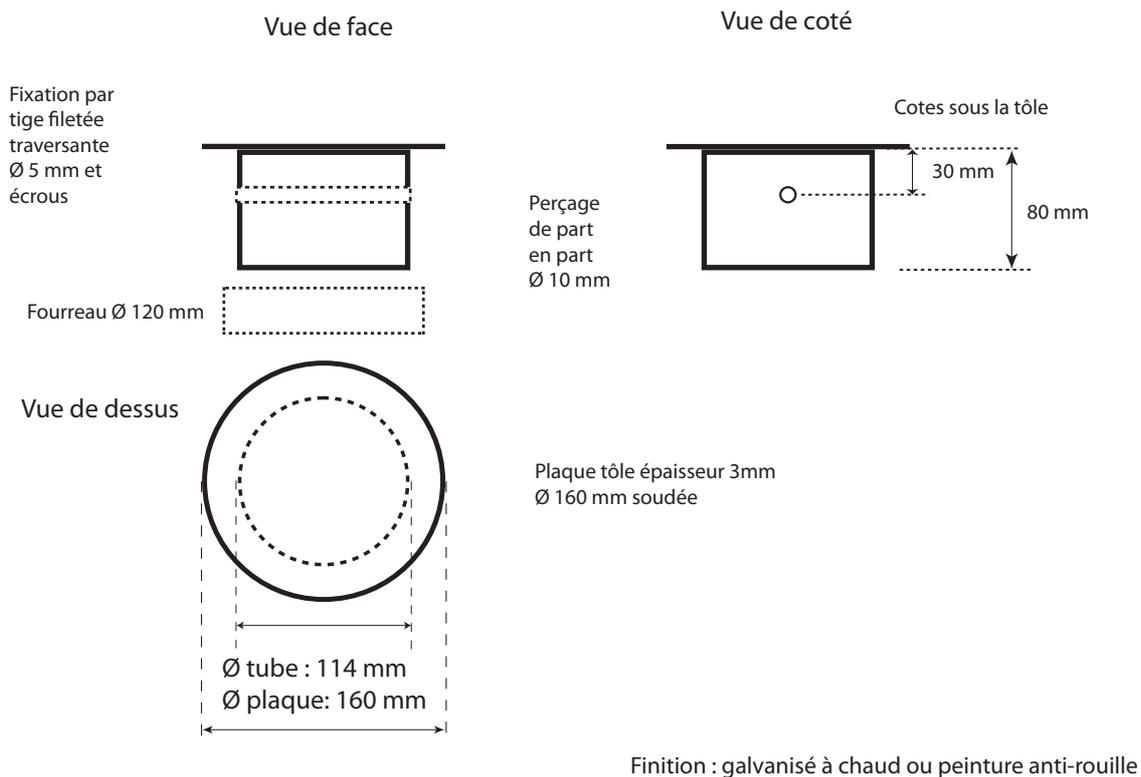
Réf:
C100

Pour fourreau Ø 100 mm
Tube Standard "Construction" en tôle : 101 / 95 mm épaisseur de 3 mm



Réf:
C120

Pour fourreau Ø 120 mm
Tube Standard "Construction" en tôle : 114 / 108 mm épaisseur de 3 mm



Signalétique des Parcs nationaux de France

Platine métallique simple pour poteaux Ø 100 mm .

Réf: PLS 100

Tôle soudée 10 mm

Base: 140 x 140 mm

Lame: 100 x 400 mm

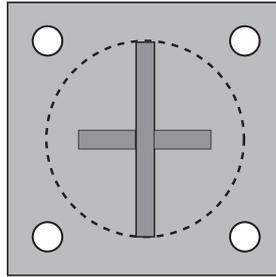
Goussets de renfort : triangle 30 x 50 mm

Finition galvanisé à chaud ou
peinture anti-rouille

20 mm



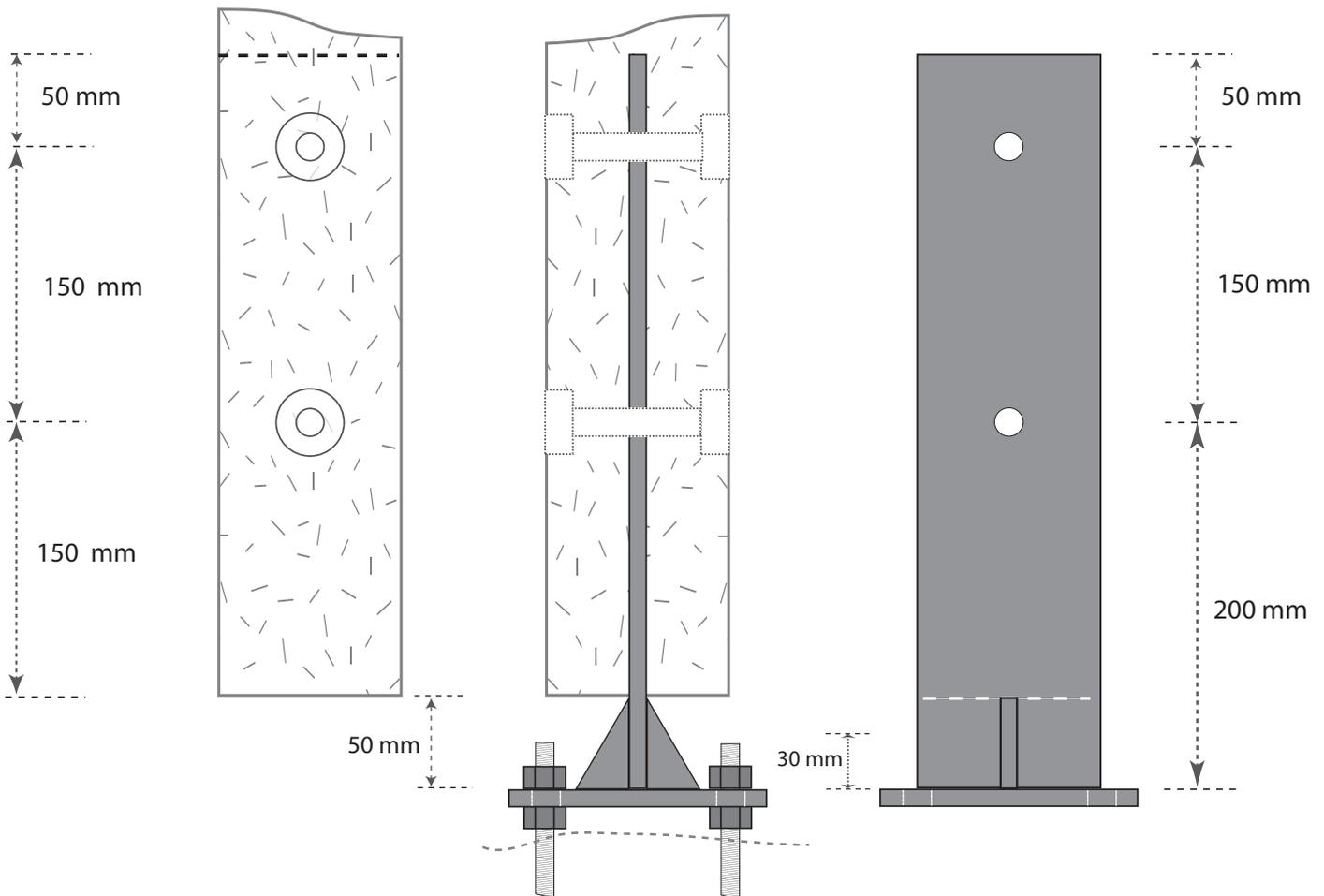
20 mm



Poteau bois
Ø 100 mm
+ fente 13 mm x 400 mm
+ perçage Ø 16 mm
+ alésages 35 x 15 mm

perçage base , lame
et bois :
Ø 16 mm

Fixation boulons Ø 12 x 80 mm
Ecrus et rondelles



Scellement tiges filetées Ø 10 mm sur rocher, sol béton ou goudron
(scellement chimique type EPCON C8 recommandé).
Ecrus et rondelles pour mise à niveau et serrage.

Platine métallique double pour poteaux Ø 100 mm . Points Infos V53 et P75

Réf: PLD 100

Tôle soudée 10 mm

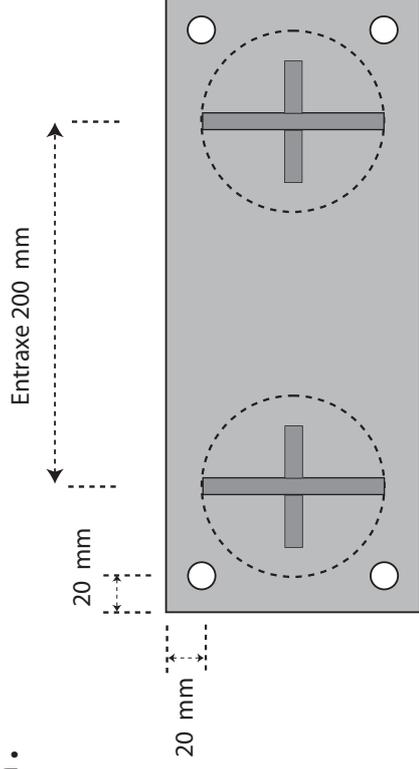
Base: 140 x 340 mm

Lames: 100 x 400 mm

Goussets de renfort : triangle 30 x 50 mm

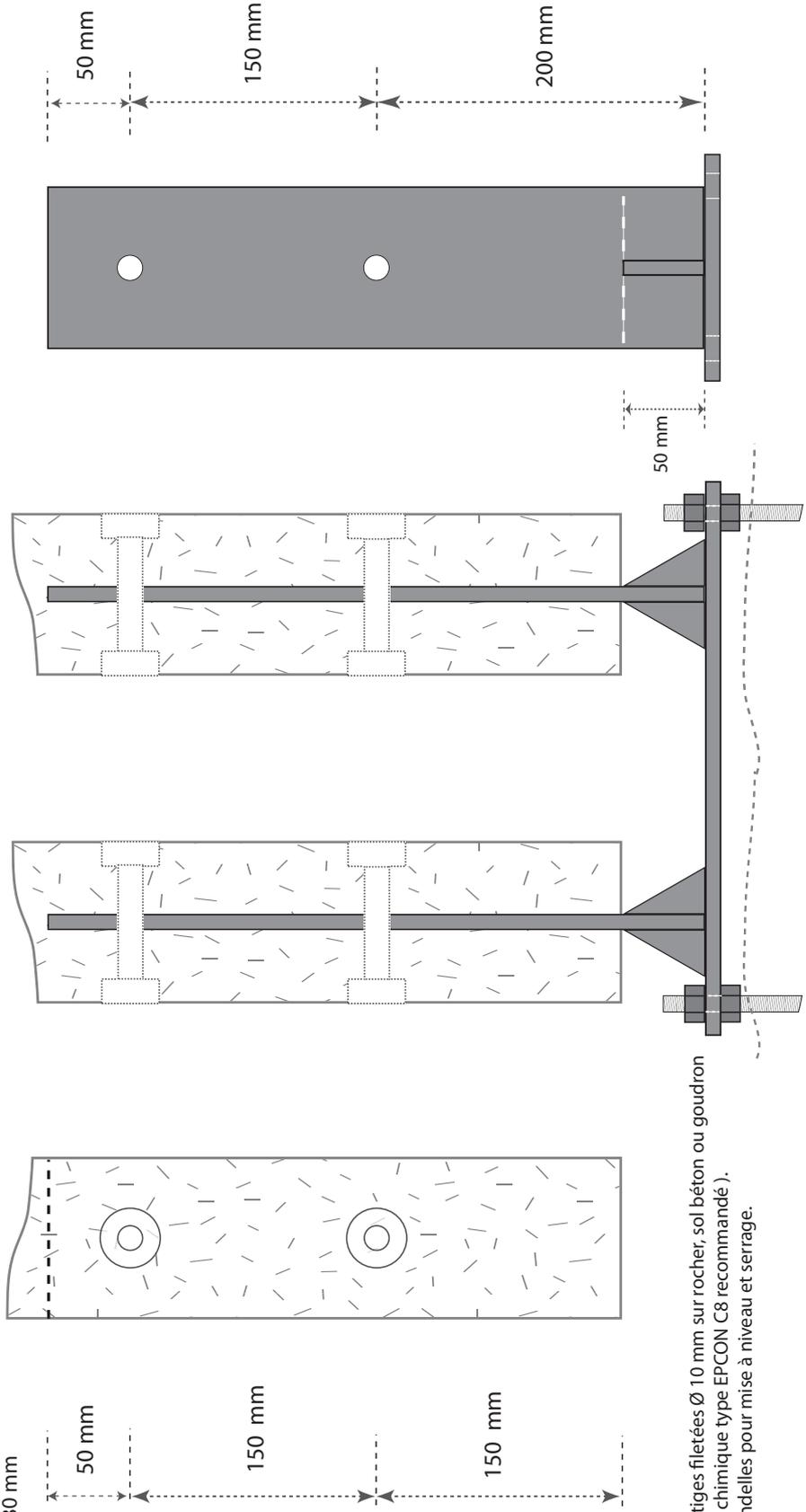
Finition galvanisée à chaud ou
peinture anti-rouille

Perçage base , lames
et bois :
Ø 16 mm



Poteau bois
Ø 100 mm
+ fente 13 mm x 400 mm
+ perçage Ø 16 mm
+ alésages 35 x 15 mm

Fixation boulons Ø 12 x 80 mm
Ecrous et rondelles



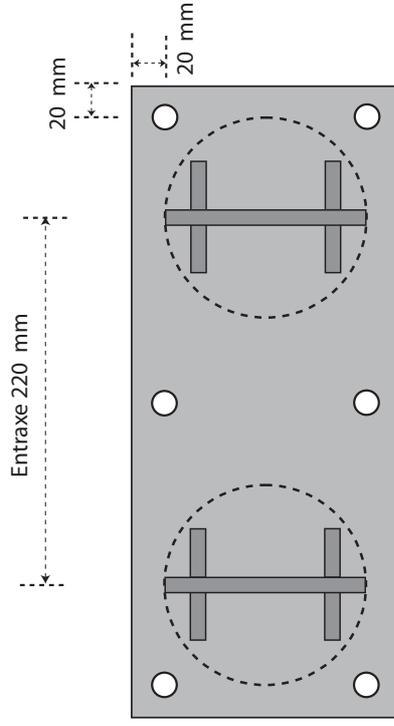
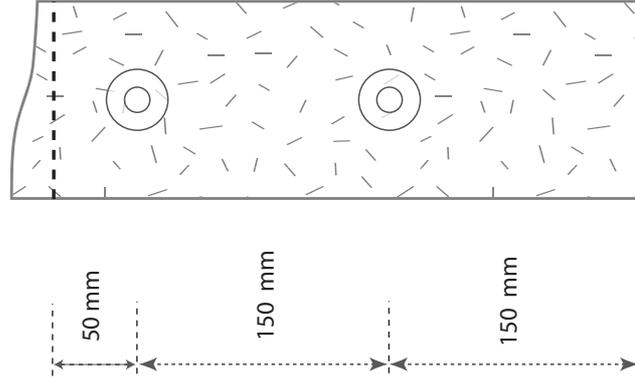
Scellement tiges filetées Ø 10 mm sur rocher, sol béton ou goudron
(scellement chimique type EPCON C8 recommandé).
Ecrous et rondelles pour mise à niveau et serrage.

Platine métallique double pour poteaux Ø 120 mm. Point d'Infos V75

Réf: PLD 120

Poteau bois
Ø 120 mm
+ fente 13 mm x 400 mm
+ perçage Ø 16 mm
+ alésages 35 x 15 mm

Fixation boulons Ø 12 x 100 mm
Ecrus et rondelles

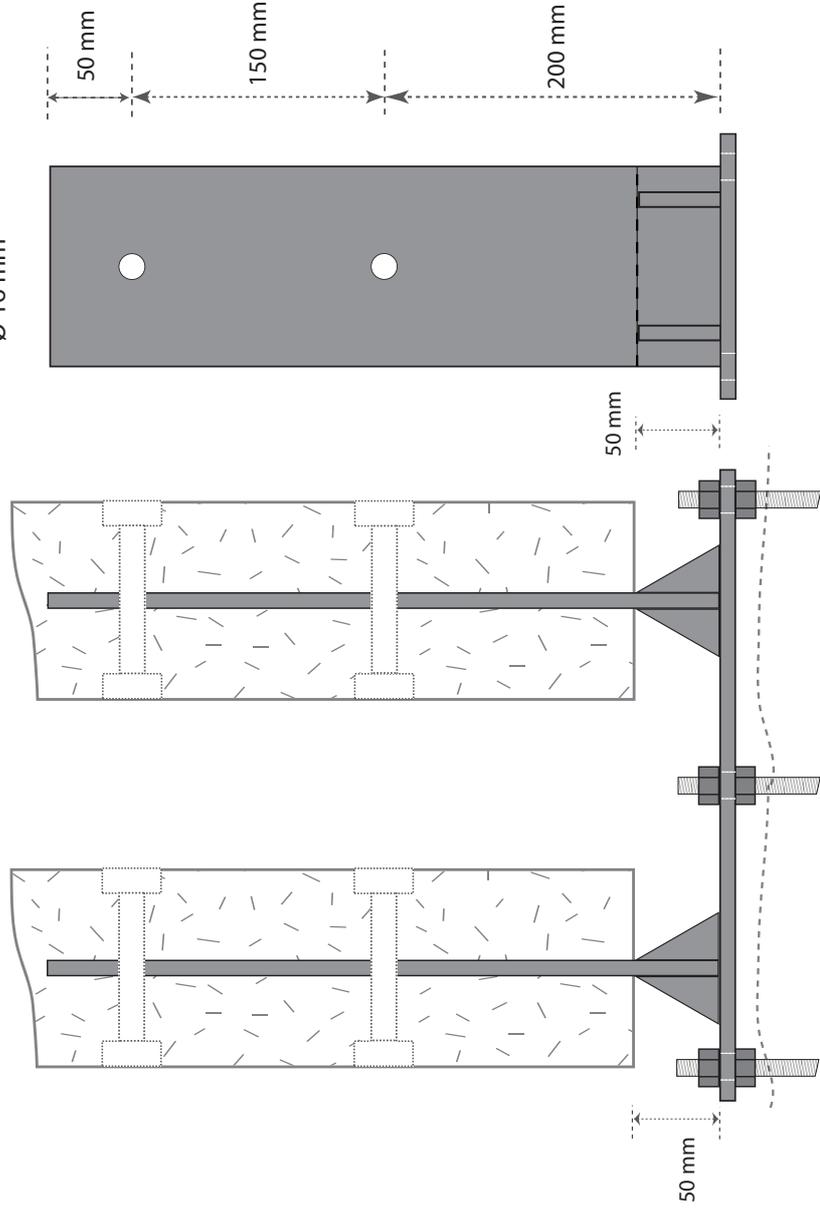


Tôle soudée 10 mm

Base: 160 x 380 mm
Lames: 120 x 400 mm
Goussets de renfort:
triangles 30 x 50 mm

Finition galvanisée à chaud ou
peinture anti-rouille

Perçage base, lame
et bois :
Ø 16 mm



Scellement tiges filetées Ø 10 mm sur rocher, sol béton ou goudron
(scellement chimique type EPCON C8 recommandé).
Ecrus et rondelles pour mise à niveau et serrage.

Signalétique des Parcs nationaux de France

Pupitre métallique 45°

(pour panneau P 75 750 x 530 mm épaisseur: 14 mm)

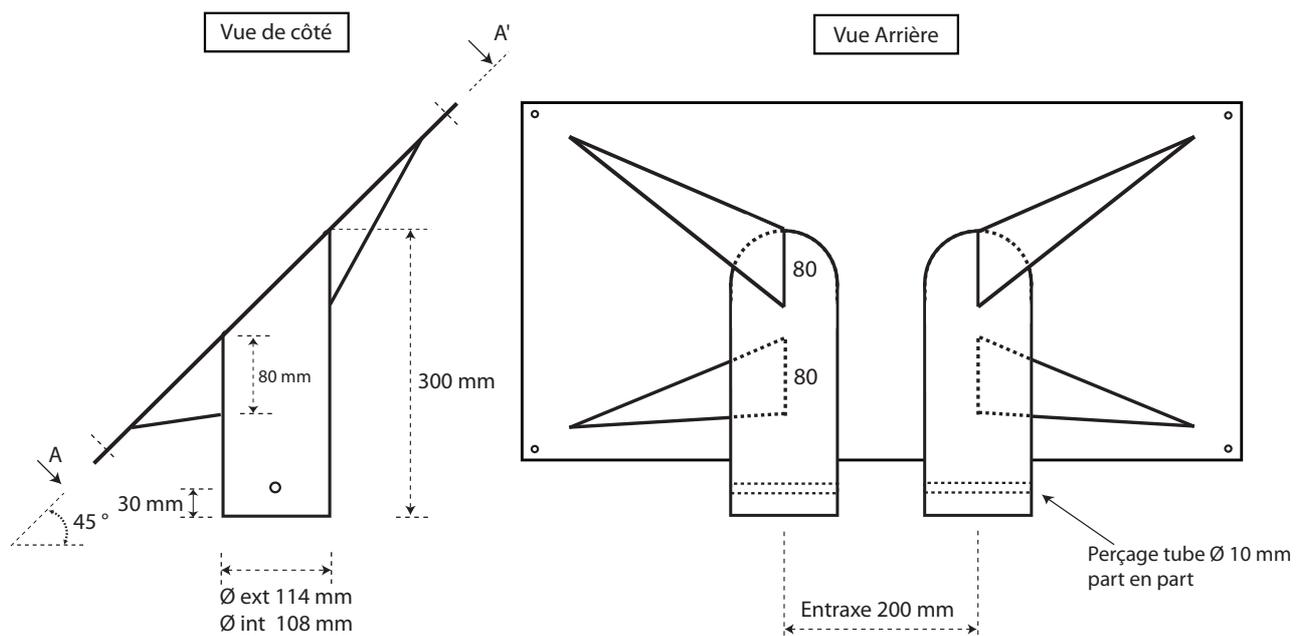
Réf: PTR 75

Pour format Paysage ou Portrait
(adapter la fiche au format Portrait en rotation 90°
en respectant les cotes de la tôle, la position des
goussets à 50 mm des bords et les entraxes de
perçages des panneaux)

Tôle 740 x 520 mm épaisseur 4 mm
Goussets de renfort: épaisseur 4 mm
Fourreau tube standard Construction 114 / 108 mm

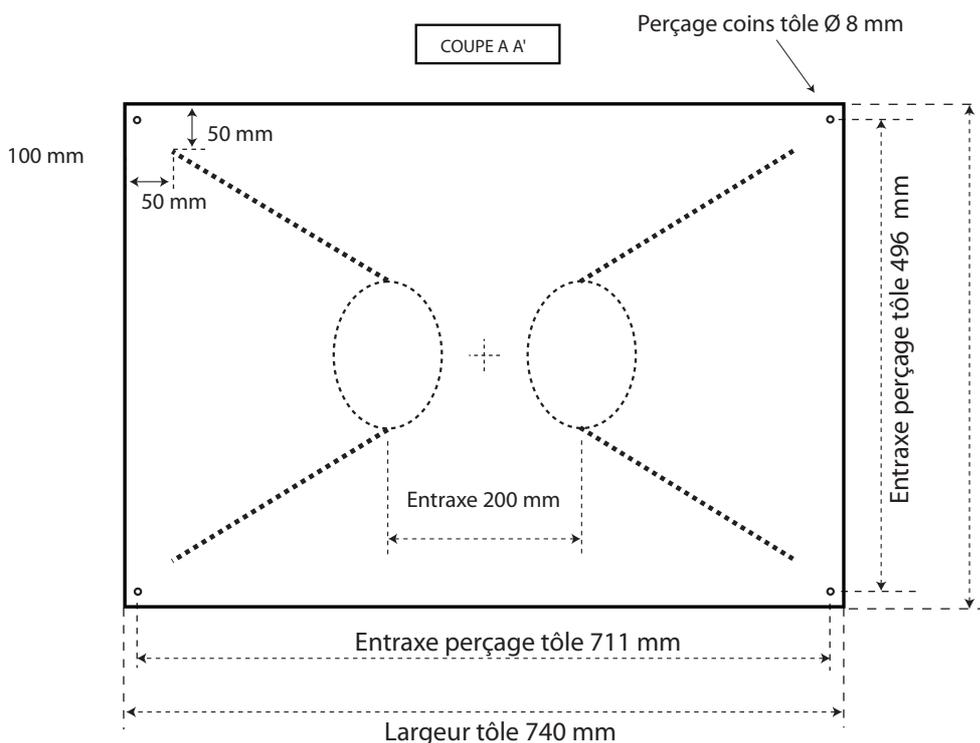
Finition Galvanisé à chaud ou peinture
anti-rouille

Fixation poteaux Tirefond bois Ø 8 x 50mm
Fixation panneau Vis métal Ø 4 x 25 mm inox
traversante (panneau et tôle) tête fraisée
et écrou avec rondelle-frein.



> Fourreau sol: FD 100
+ 2 poteaux: PSF 100 A

> Platine sol: PLD 100
+ 2 poteaux: PSP 100 A



Signalétique des Parcs nationaux de France

Pupitre métallique 45°

(pour panneau P 53 530 x 370 mm épaisseur: 10 mm)

Réf: PTR 53

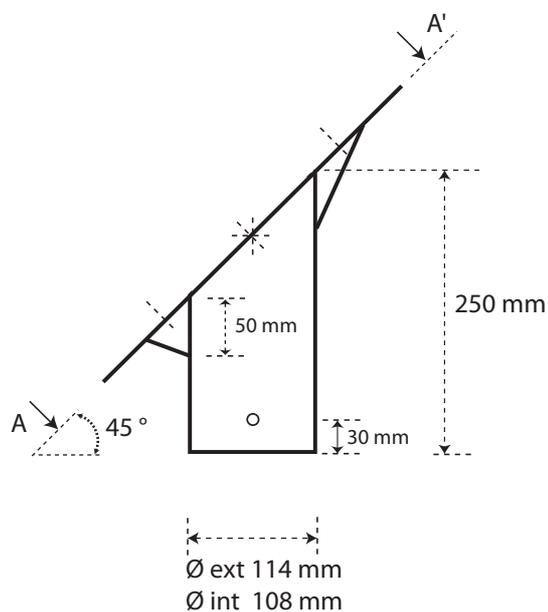
Pour format Paysage ou Portrait
(adapter la fiche au format Portrait en rotation 90°
en respectant les cotes de la tôle, la position des
goussets à 50 mm des bords et les entraxes de
perçages des panneaux)

Tôle: 520 x 360 mm épaisseur 4 mm
Goussets de renfort: épaisseur 4 mm
Fourreau tube standard Construction 114 / 108 mm

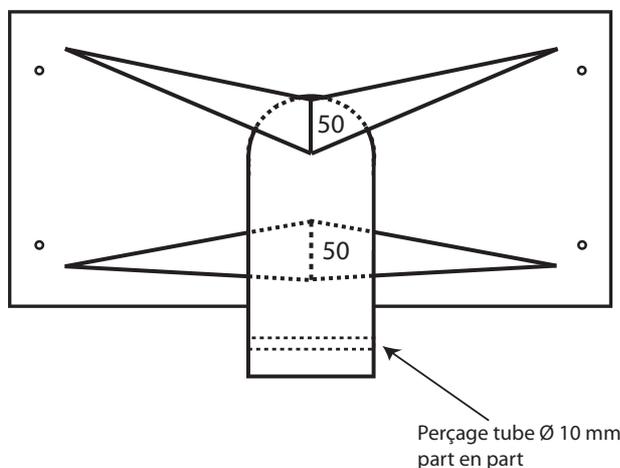
Finition Galvanisé à chaud ou peinture
anti-rouille

Fixation poteaux Tirefond bois Ø 8 x 50 mm
Fixation panneau Vis métal Ø 4 x 25 mm inox
traversante (panneau et tôle) tête fraisée
et écrou avec rondelle-frein.

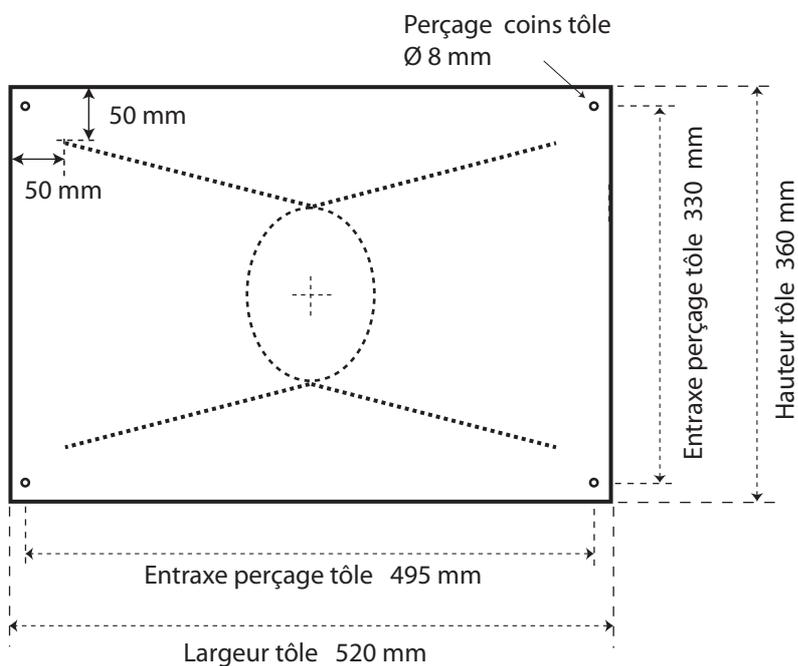
Vue de côté



Vue Arrière



COUPE A A'



- > Fourreau sol: FS 100
+ poteau: PSF 100 A
- > Platine sol: PLS 100
+ poteau: PSP 100 A

Signalétique des Parcs nationaux de France

Pupitre métallique 45°

(pour panneau P 37 370 x 260 mm épaisseur: 10 mm)

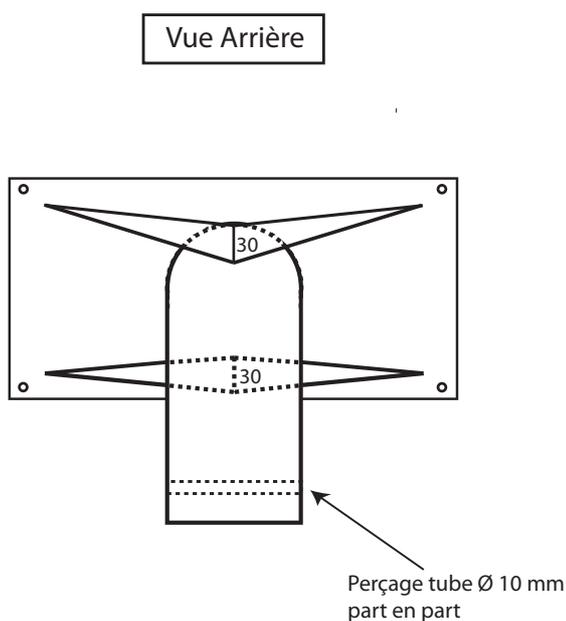
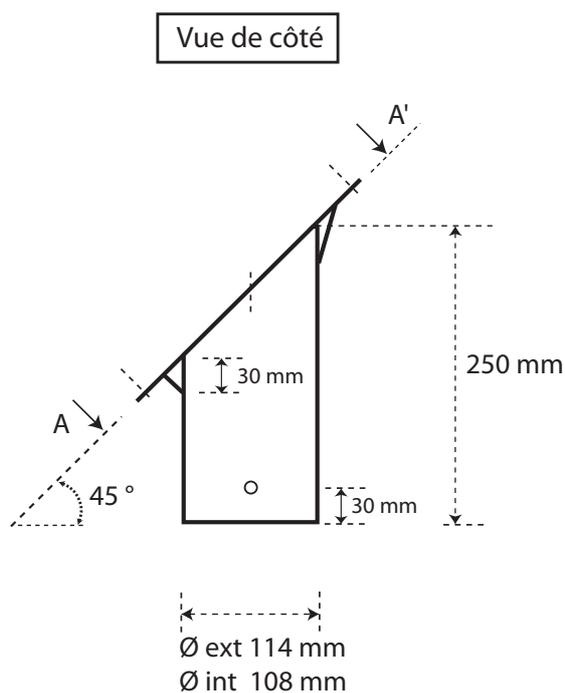
Réf: PTR 37

Pour format Paysage ou Portrait
(adapter la fiche au format Portrait en rotation 90°
en respectant les cotes de la tôle, la position des
goussets à 30 mm des bords et les entraxes de
perçages des panneaux)

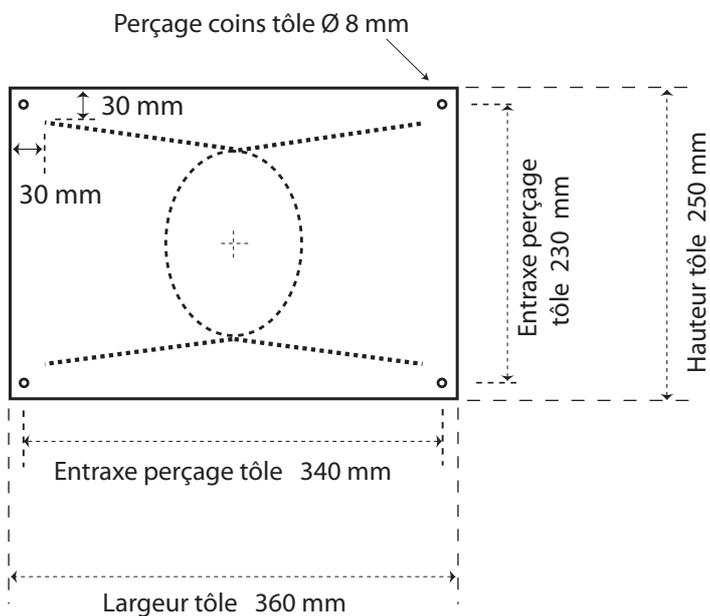
Tôle 360 x 250 mm épaisseur 4 mm
Goussets de renfort: épaisseur 4 mm
Fourreau tube standard Construction 114 / 108 mm

Finition Galvanisé à chaud ou peinture
anti-rouille

Fixation poteau Tirefond bois Ø 8 x 50 mm
Fixation panneau Vis métal Ø 4 x 25 mm inox
traversante (panneau et tôle) tête fraisée
et écrou avec rondelle-frein.



COUPE A A'



- > Fourreau sol: FS 100
+ poteau: PSF 100 A
- > Platine sol: PLS 100
+ poteau: PSP 100 A

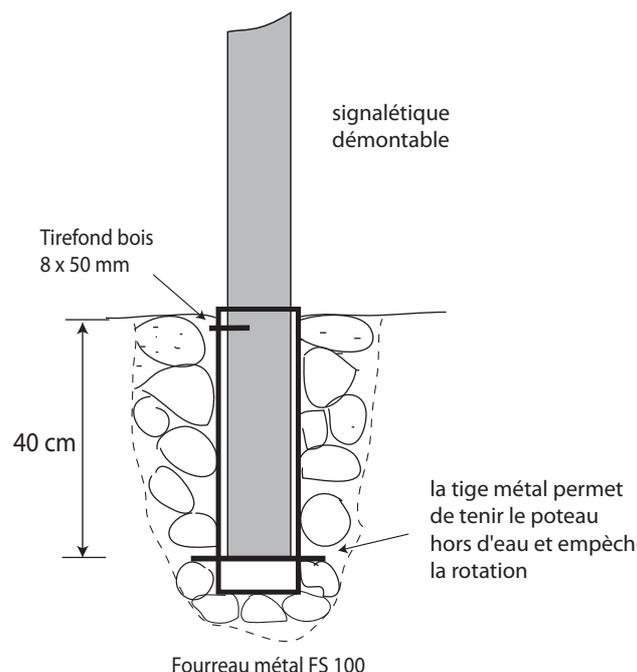
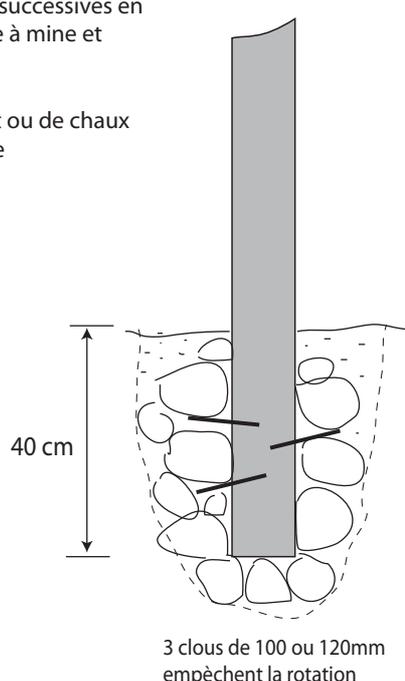
Conseils de pose

Poteaux enterrés:

- Faire un trou de 50 cm de profond.
- Placer quelques pierres au fond pour le drainage.
- Maintenir le poteau (et/ou le fourreau) de niveau au besoin avec deux perches croisées 45° vissées.
- Bloquer les pierres avec des matériaux de granulométries différentes (pierres, cailloux, graves, fines) pour combler les vides d'air par couches successives en tassant fortement au plat de la barre à mine et obtenir un mortier naturel sec.
- L'utilisation d'un mortier de ciment ou de chaux hydraulique doit être exceptionnelle (milieu très humide).

Respectez les hauteurs de poteau hors sol: 90, 120, 160, 175 ou 190 cm selon panneaux et balises.

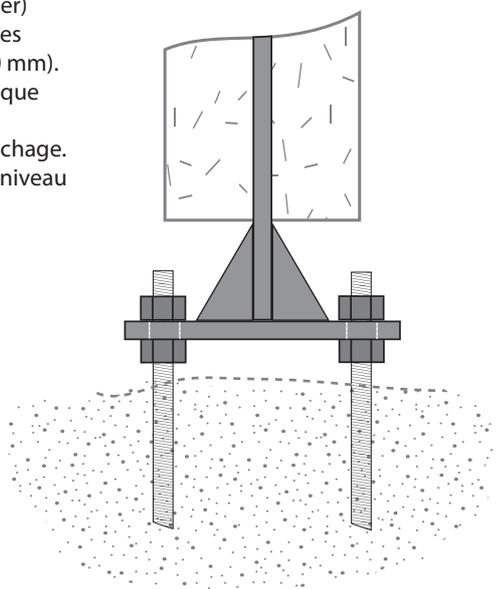
Pour le transport pédestre des poteaux et fourreaux, utilisez une claie de portage.



Les fourreaux doubles ou multiples des PI (Points d'Informations) doivent être alignés à la règle et de niveau, dans une fouille drainante encailloutée avant scellement.

Poteaux sur platine :

- Percer le sol dur (béton ou rocher) Ø supérieur de 2mm au Ø des tiges filetées (ex Ø 12 pour tiges de 10 mm).
- Sceller les tiges à la résine chimique (type Epcon C8 recommandé) et attendre le délai de prise et de séchage.
- Ecrus et rondelles pour mise à niveau et serrage.



Visserie fixation des panneaux et balises:

Sur poteau bois:

Vis bois auto-perçante tête fraisée Wurth Assy III Ø 5 mm x 60 mm empreinte AW Torx T20 sauf panneau V75 en Ø 6 mm x 60 mm empreinte AW Torx T30.

Acier zingué ou inox en milieu humide.

Sur pupitres 45°:

Vis métal traversante tête fraisée inox Ø 4 x 25 mm avec écrou et rondelle frein. Eventuellement Empreinte inviolable Torx avec téton central.

Fixation des bagues identitaires alu:

Vis tête bombée Wurth Zebra Ø 3.9 x 25 mm Empreinte AW Torx T20



Gestion



Les modèles de fiches et
le tableau des références
sont disponibles en format .ods

Cahier technique de la signalétique des Parcs nationaux de France

Mars 2014

Références des fournitures

Panneaux Point d'Information PI

Référence PNF	Désignation	Dimensions	Épaisseur	Matériau	Perçage et fraisage	Fixation	Observations
V 75	Panneau plein format poteaux	75 x 107 cm	14 mm	Stratifié quadri	Traversant Ø 6 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 6 x60 mm	Orientation portrait
V 53	Panneau 1/2 format poteaux	53 x 75 cm	14 mm	Stratifié quadri	Traversant Ø 6 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 6 x60 mm	Orientation portrait
V 37	Panneau 1/4 format poteau	37 x 53 cm	10 mm	Stratifié quadri	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x60 mm	Orientation portrait
V 26	Panneau 1/8 format poteau	26 x 37 cm	10 mm	Stratifié quadri	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x60 mm	Orientation portrait
P 75	Panneau 1/2 format pupitre 45°	75 x 53 cm	14 mm	Stratifié quadri	Traversant Ø 6,5 mm + Fraisage	Vis métal Wurth Ø 4 x 25 mm inox Empreinte inviolable + écrou + rondelle frein	Orientation paysage ou portrait
P 53	Panneau 1/4 format pupitre 45°	53 x 37 cm	10 mm	Stratifié quadri	Traversant Ø 6,5 mm + Fraisage	Vis métal Wurth Ø 4 x 25 mm inox Empreinte inviolable + écrou + rondelle frein	Orientation paysage ou portrait
P 37	Panneau 1/8 format pupitre 45°	37 x 26 cm	10 mm	Stratifié quadri	Traversant Ø 6,5 mm + Fraisage	Vis métal Wurth Ø 4 x 25 mm inox Empreinte inviolable + écrou + rondelle frein	Orientation paysage ou portrait

Panneaux situations et directionnels

A 32,5-1	Panneau vertical sur poteau 1 ligne	32,5 x 4,4 cm	10 mm	Trespa gravé	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x60 mm	Discret
A 32,5-2	Panneau vertical sur poteau 2 lignes	32,5 x 7 cm	10 mm	Trespa gravé	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x60 mm	Discret
A 32,5-3	Panneau vertical sur poteau 3 lignes	32,5 x 9,6 cm	10 mm	Trespa gravé	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x60 mm	Discret
A 32,5-4	Panneau vertical sur poteau 4 lignes	32,5 x 5,4 cm	10 mm	Trespa gravé	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x60 mm	Discret
B 40-1	Panneau vertical sur poteau 1 ligne	40 x 5,4 cm	10 mm	Trespa gravé	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x60 mm	Usage courant
B 40-2	Panneau vertical sur poteau 2 lignes	40 x 8,6 cm	10 mm	Trespa gravé	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x60 mm	Usage courant
B 40-3	Panneau vertical sur poteau 3 lignes	40 x 11,8 cm	10 mm	Trespa gravé	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x60 mm	Usage courant
B 40-4	Panneau vertical sur poteau 4 lignes	40 x 15 cm	10 mm	Trespa gravé	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x60 mm	Usage courant
C 50-1	Panneau vertical sur poteau 1 ligne	50 x 7 cm	10 mm	Trespa gravé	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x60 mm	Usage forte fréquentation
C 50-2	Panneau vertical sur poteau 2 lignes	50 x 11 cm	10 mm	Trespa gravé	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x60 mm	Usage forte fréquentation
C 50-3	Panneau vertical sur poteau 3 lignes	50 x 15 cm	10 mm	Trespa gravé	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x60 mm	Usage forte fréquentation
C 50-4	Panneau vertical sur poteau 4 lignes	50 x 19 cm	10 mm	Trespa gravé	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x60 mm	Usage forte fréquentation
D 75-1	Panneau vertical sur poteaux 1 ligne	75 x 11 cm	10 mm	Trespa gravé	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x60 mm	Situation grand site
D 75-2	Panneau vertical sur poteaux 2 lignes	75 x 17 cm	10 mm	Trespa gravé	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x60 mm	Situation grand site
E 125-1	Panneau vertical sur poteaux 1 ligne	125 x 19 cm	10 mm	Trespa gravé	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x60 mm	Exceptionnel
E 125-2	Panneau vertical sur poteaux 2 lignes	125 x 29 cm	10 mm	Trespa gravé	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x60 mm	Exceptionnel

Balises directionnelles, réglementaires et conjoncturelles

D 7-1	Balise 1 ligne	7 x 11 cm	10 mm	Trespa gravé	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x 60 mm	Dir. et régl.
D 7-2	Balise 2 lignes	7 x 17 cm	10 mm	Trespa gravé	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x 60 mm	Dir. et régl.
D 7-3	Balise 3 lignes	7 x 23 cm	10 mm	Trespa gravé	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x 60 mm	Dir. et régl.
D 7-4	Balise 4 lignes	7 x 29 cm	10 mm	Trespa gravé	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x 60 mm	Dir. et régl.
E 12-1	Balise 1 ligne	12 x 19 cm	10 mm	Trespa gravé	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x 60 mm	Dir., régl. et conj.
E 12-2	Balise 2 lignes	12 x 29 cm	10 mm	Trespa gravé	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x 60 mm	Dir., régl. et conj.
E 12-3	Balise 3 lignes	12 x 39 cm	10 mm	Trespa gravé	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x 60 mm	Dir., régl. et conj.
F 20-1	Balise 1 ligne	20 x 32 cm	10 mm	Trespa gravé	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x 60 mm	Régl. et conj.
F 20-2	Balise 2 lignes	20 x 49 cm	10 mm	Trespa gravé	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x 60 mm	Régl. et conj.

Panneaux et balises de limite de cœur sur sentier

H 40	Panneau entrée avec logo	40 x 20 cm	10 mm	Stratifié quadri	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x 60 mm	Sentier très fréquenté
J 7	Balise entrée sans logo	7 x 14 cm	10 mm	Stratifié quadri	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x 60 mm	Sentier peu fréquenté
L 7	Balise entrée avec logo	7 x 14 cm	10 mm	Stratifié quadri	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x 60 mm	Sentier peu fréquenté
K 7	Balise sortie sans logo	7 x 14 cm	10 mm	Stratifié quadri	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x 60 mm	Pictos 011-031-021
D 73 -3A	Balise réglementaire de base	7 x 23 cm	10 mm	Stratifié quadri	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x 60 mm	Pictos 053-041-033
D 73- 3B	Balise réglementaire de base	7 x 23 cm	10 mm	Stratifié quadri	Traversant Ø 5 mm + Fraisage	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x 60 mm	Pictos 053-041-033

Bagues identitaire aluminium

BAG 100	Bague identitaire pour poteau Ø 100 mm	5 x 30,5 cm	2mm	Aluminium peint	Traversant Ø 4 mm sans fraisage	Vis métal Wurth Zebra tête fraisée 3,9 x 25 mm	Couleur spécifique chaque PN
---------	--	-------------	-----	-----------------	---------------------------------	--	------------------------------

Visserie panneaux, balises et bagues identitaires

WTF 5x60	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 5 x60 mm Empreinte AW torx T20			acier zingué		Tous panneaux et toutes balises sauf V75	Inox si milieu très humide
WTF 6x60	Vis bois Wurth tête fraisée Assy III Ø 6 x60 mm Empreinte AW torx T30			acier zingué		Panneaux P1 V75	Inox si milieu très humide
WTB 4x25	Vis métal Wurth Ø 4 x 25 mm inox + écrou + rondelle frein (option Empreinte inviolable)			inox		Panneaux P1 pupitres 45° P75-P53-P37	
WZ 3,9 x 25	Vis bois Wurth Zebra tête bombée Ø 3,9 x25 mm Empreinte AW torx T20			acier zingué		Bague identitaire aluminium	
BRIDFIX	Bride fixation panneau ou balise sur poteau Ø 100 mm					1 bride pour 2 vis / 2 brides par panneau	à commander InterParcs
						évite l'usinage des méplats	

Cahier technique de la signalétique des Parcs nationaux de France

Mars 2014

Références des fournitures

Poteaux ronds fraisés (sommet chanfrein 10 mm inclus)

Référence PNF	Désignation	Ø	Longueur totale	Hauteur Hors sol	Utilisations	Fixation panneaux et balises	Observations
PSF 100A	Poteau simple à fourreau	100 mm	1300 mm	900 mm	PI pupitres	Méplats ou brides	
PSF 100B	Poteau simple à fourreau	100 mm	1600 mm	1200 mm	Balises et situation D75 et E125	Méplats ou brides	
PSF 100C	Poteau simple à fourreau	100 mm	2000 mm	1600 mm	Dirac, situation, PI (V37, V36)	Méplats ou brides	
PSF 100D	Poteau simple à fourreau	100 mm	2150 mm	1750 mm	PI V 53	Méplats ou brides	
PSP 100A	Poteau simple à platine	100 mm	850 mm	900 mm	PI pupitres	Méplats ou brides	usinage spécial à la base
PSP 100B	Poteau simple à platine	100 mm	1150 mm	1200 mm	Balises et situation D75 et E125	Méplats ou brides	usinage spécial à la base
PSP 100C	Poteau simple à platine	100 mm	1550 mm	1600 mm	Dirac, situation	Méplats ou brides	usinage spécial à la base
PSP 100D	Poteau simple à platine	100 mm	1700 mm	1750 mm	PI V 53	Méplats ou brides	usinage spécial à la base
PUF 120A	Poteau usiné à fourreau	120 mm	2350 mm	1900 mm	PI V 75 recto	Méplat usiné 14 mm	
PUF 120B	Poteau usiné à fourreau	120 mm	2350 mm	1900 mm	PI V 75 recto + verso	2 Méplats usinés 14 mm	
PUP 120A	Poteau usiné à platine	120 mm	1850 mm	1900 mm	PI V 75 recto	Méplat usiné 14 mm	usinage spécial à la base
PUP 120B	Poteau usiné à platine	120 mm	1850 mm	1900 mm	PI V 75 recto + verso	2 Méplats usinés 14 mm	usinage spécial à la base
PUF 100A	Poteau limite usiné à fourreau	100 mm	2000 mm	1600 mm	Panneau limite cœur H40	Méplats usinés 10 mm	
PUF 100B	Poteau limite usiné à fourreau	100 mm	1600 mm	1200 mm	Balise limite cœur L7	Méplats usinés 10 mm	
PUP 100A	Poteau limite usiné à platine	100 mm	1550 mm	1600 mm	Panneau limite cœur H40	Méplats usinés 10 mm	usinage spécial à la base
PUP 100B	Poteau limite usiné à platine	100 mm	1150 mm	1200 mm	Balise limite cœur L7	Méplats usinés 10 mm	usinage spécial à la base

Fourreaux et capuchons

Référence PNF	Désignation	Ø ext-int	Hauteur totale	Profondeur poteau	Utilisations	Fixation	Observations
FS 100	Fourreau simple tôle 3 mm	114/108 mm	450 mm	400 mm	Tout poteau Ø 100 mm	Sol terre	Voir fiche
FD 100	Fourreau double tôle 3 mm	114/108 mm	450 mm	400 mm	PI V 53 et P 75	Sol terre	Voir fiche
FD 120	Fourreau double tôle 4 mm	133/125 mm	500 mm	450 mm	PI V 75 - 1 module	Sol terre	Voir fiche
FM 120	Fourreau double multiple t. 4mm	133/125 mm	500 mm	450 mm	PI V 75 - 2 à 3 modules	Sol terre	Voir fiche
C 100	Capuchon fermeture fourreau 100	140/101 mm	60 mm		Fourreau poteau Ø 100 mm	tige fileté traversante Ø 5mm	Voir fiche
C 120	Capuchon fermeture fourreau 120	160/114 mm	80 mm		Fourreau poteau Ø 120 mm	tige fileté traversante Ø 5mm	Voir fiche

Platines pour poteau

Référence PNF	Désignation	Ø poteau	Hauteur totale lame	Hauteur poteau / sol	Utilisations	Fixation	Observations
PLS 100	Platine simple 1 poteau	100 mm	400 mm	50 mm	Tout poteau Ø 100 mm	Sol béton ou rocher + tiges filetées	Voir fiche
PLD 100	Platine double 2 poteaux	100 mm	400 mm	50 mm	PI V 53 et P 75	Sol béton ou rocher + tiges filetées	Voir fiche

Pupitres 45 ° ferronnerie

Référence PNF	Désignation	Ø poteau	Dimensions tôle	Hauteur poteau Hors sol	Utilisations	Fixation sur poteau	Observations
PTR 75	Pupitre métallique 45° - 2 poteaux	100 mm	74 x 52 cm	90 cm	PI - P 75	Tirefond bois Ø 8 x 50mm	Voir fiche
PTR 53	Pupitre métallique 45° - 1 poteau	100 mm	52 x 36 cm	90 cm	PI - P 53	Tirefond bois Ø 8 x 50mm	Voir fiche
PTR 37	Pupitre métallique 45° - 1 poteau	100 mm	36 x 25 cm	90 cm	PI - P 37	Tirefond bois Ø 8 x 50mm	Voir fiche

Visserie fourreaux et platines

Référence PNF	Désignation				Utilisations		Observations
TFD 8x50	Tirefond bois Ø 8 x 50mm				Fixation poteau dans fourreau		
TF 10	Tige filetée Ø 10 mm				Fixation sol platine scellée		
EC 10	Ecrou Ø 10mm				Fixation sol platine scellée		
RD 10	Rondelles Ø 10 mm				Fixation sol platine scellée		
TF 5	Tige filetée Ø 5 mm x 130mm				Fixation capuchons fourreaux		avec écrous et rondelles Ø 5mm
BL 12x80	Boulon tête hexagonale Ø12 x 80 mm				Fixation poteaux Ø 100mm sur platine PLS		avec rondelle et écrou Ø 10mm
BL 12x100	Boulon tête hexagonale Ø12 x 100 mm				Fixation poteaux Ø 120mm sur platine PLS		avec rondelle et écrou Ø 12mm

FICHE D'EMPLACEMENT SIGNALÉTIQUE

Secteur : Valgaudemar
Commune : La Chapelle-en-Valgaudemar
Lieu-dit : Col de Vallonpierre

Type de signalétique : Situation et directionnelle

Créé le : jour mois année
1994
Modifié le :
par :
Demandé par :

GPS :

Type de panneaux : B40
Nb de lignes : 1

Type de balises : D7
Nb de lignes : 2

	Flèche	Texte	Picto 1	Picto 2	Picto 3	Flèche
a		Col de Vallonpierre 2607 m.				

	Flèche ou picto
d	117
	116

Nb de lignes : 2

Nb de lignes :

	Flèche	Texte	Picto 1	Picto 2	Picto 3	Flèche
b	←	Rif du Sap 2h.30	117	116	1165	
		Les Auberts 4h.	117	116	1165	→

	Flèche ou picto
e	

Nb de lignes :

	Flèche	Texte	Picto 1	Picto 2	Picto 3	Flèche
c						

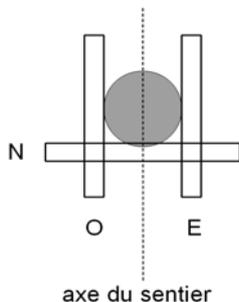
Type de poteau : PSF 100C
Hauteur hors sol : 160 cm
Démontable :
Fourreau FS100 :
Platine PLS100 :
Non démontable : X
Brides de fixation : X
Bague identitaire Alu : X

Date de pose prévue : jour mois année

Placement des éléments sur le poteau :

- a N
- b E
- c
- d E
- e

Orientation des panneaux et balises



- catalogue de flèches à insérer :
- ←
 - ↙
 - ↘
 - ↗
 - ↖
 - ↕
 - ↗

FICHE D'EMPLACEMENT SIGNALÉTIQUE

Secteur : Vallouise
 Commune : Pelvoux
 Lieu-dit : Sentier du Sélé

Type de signalétique : Réglementaire ou
 conjoncturelle avec texte
 N° du sentier : 20402

Type de balises : **E12** 1 à 3 lignes
 Nb de lignes : 2

picto
 Sentier fermé 165 a

Flèche ou picto



texte à graver :

**Sentier de randonnée
 du Sélé fermé.
 Équipements de
 sécurité démontés.**

*Footpath of « Sélé » closed.
 Safety equipment removed.*

4 exemplaires :

1 au départ à
 CelseNièrre, 1
 à la fourche
 Sélé/Pelvoux,
 1 au pied des
 barres, 1 en
 réserve

A PLACER EN FIN DE
 SAISON APRES
 DEMONTAGE DES CÂBLES.

Type de poteau : PSF 100B

Hauteur hors sol : 120 cm

Démontable : X

Fourreau FS100: X

Platine PLS100 :

Non démontable :

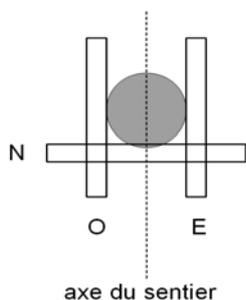
Brides de fixation :

Bague identitaire Alu : X

Placement des éléments
 sur le poteau :

a	N
b	
c	
d	
e	

Orientation des panneaux
 et balises



Date de pose:

jour	mois	année
		2014

catalogue de flèches à insérer :
 ← →
 ↙ ↘
 ↕ ↗
 ↑ ↖

FICHE D'EMPLACEMENT SIGNALÉTIQUE

Secteur : Embrunais
Commune : Réallon
Lieu-dit : Les Gourniers

Type de signalétique : PIS-Point d'information Signalétique
N° du sentier : 30401

Type de panneaux : V 75
Nb de panneaux : 3

Agencement des panneaux : en ligne
Aménagement de sol : Sur un ancien pierrier.
Dallage de pierres

Exécution des travaux : régie équipe secteur

Créé le : jour mois année
14 03 2014

Modifié le :

par : Stéphane D'HOUWT

Demandé par :

GPS :

Date de fabrication initiale des panneaux : jour mois année

05 2000

Fournisseur : Pic Bois -Fab DAP

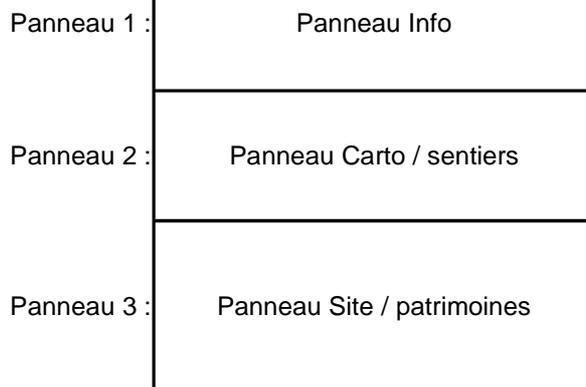
Changement des panneaux usagés

Date de fabrication : jour mois année

05 2008

Fournisseur : Pic Bois -Fab DAP

de gauche à droite face au module :



Observations :

RAS

RAS

Thèmes : Vallon de Chargès
- Le Flysch
- Les pelouses
- Le Lys orangé
- Le Chocard
- La Catananche bleue
- Le Thichodrome échelette

Fichier panneau 1 : Gourniers Info.pdf
Fichier panneau 2 : Gourniers IGN.pdf
Fichier panneau 1 : Gourniers Site.pdf

Type de poteaux : PUF 120 A

Hauteur hors sol : 190 cm

Non démontable :

Démontable : X

Fourreau : FM120 3Mod

Platine :

Type de pupitre :

Date d'aménagement et de pose: jour mois année
été 2001

Date de remplacement des panneaux: jour mois année
été 2008

FICHE D'EMPLACEMENT SIGNALÉTIQUE

Créé le : jour mois année
 Créé le : 1994

Modifié le :

par : Stéphane D'HOUWT

Demandé par :

Secteur : Briançonnais
 Commune : Monétier-les-Bains
 Lieu-dit : Lac de la Douche

Type de signalétique : Limite du Cœur
 N° du sentier : 10701

GPS :

Panneau Limite de Cœur
 Sentier très fréquenté

Type : **PLC**

Balise Limite de Cœur
 Sentier peu fréquenté

Type : **BLC**

- Panneau H40 :
- Balise J7 :
- Balise D 73 A :
- Balise D 73 B :
- Balise verso K7 :

Pictos 011-031-021

Pictos 053-041-033

- Balise L7 :
- Balise D 73 A :
- Balise D 73 B :
- Balise verso K7 :

- Poteau PUF 100 A : pour fourreau
- Poteau PUP 100 A : pour platine
- Hauteur hors sol :
- Non démontable :
- Démontable :
- Fourreau FS 100 :
- Platine PLS 100 :

- Poteau PUP 100 A : pour fourreau
- Poteau PUP 100B : pour platine
- Hauteur hors sol :
- Non démontable :
- Démontable :
- Fourreau FS 100 :
- Platine PLS 100 :

Observations : situé après le radier en montant

Date de pose prévue: jour mois année

FICHE D'EMPLACEMENT SIGNALÉTIQUE

Créé le : 24 06 2014

Modifié le :

par : Stéphane D'HOUWT

Demandé par :

Secteur : Briançonnais
 Commune : Monétier-les-Bains
 Lieu-dit : Le Casset Nord

Type de signalétique : Routière Entrée de commune
 N° de la route : D1091

GPS :

Type :

E33 B	Idéogramme	Texte	Format	Date de fab et pose
-------	------------	-------	--------	---------------------

Panneau E33B

X	ID15b	Commune du Parc national des Ecrins	160 x 40 cm	2000
X	ID6	Le Casset	160 x 25 cm	2000

Panneau H31

Dos Bois

posé par commune

Poteau Bois Ø 12 cm :

X

pour fourreau

Poteau homologué :

pour fourreau

Hauteur sous panneau :

120 cm

Non démontable :

Démontable :

X

Fourreau FS 120 :

X

Platine PLS 120 :



Observations :

RAS- Bon état. Entretenu par la commune

Date de pose prévue:

--	--	--



**RENOUVELLEMENT ET RENFORCEMENT
DE LA SIGNALÉTIQUE
DU PARC NATIONAL DES PYRENEES
POUR LES ANNEES 2025, 2026 et 2027**

Procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics

Date de limite de remise des offres :

Vendredi 31 janvier 2025 à 12 heures

Document Unique

Le candidat doit compléter, dater et signer le présent document.

Parc National des Pyrénées
Villa Fould
2, rue du IV septembre
Boite postale 736
65007 TARBES
Tél. : 05 62 54 16 40

Article 1 : Parties contractantes - Documents contractuels

1.1 Parties contractantes au sens du présent document.

Le pouvoir adjudicateur est le Parc National des Pyrénées représenté par sa Directrice, Melina ROTH.

Le prestataire est le représentant légal de l'entreprise titulaire du marché (*annexe I*).

1.2 Documents contractuels régissant le marché.

1.2.1 Acte d'Engagement / CCAP

Le marché est régi par le présent document et ses annexes qui, signé par les représentants de la personne publique et du titulaire, vaut Acte d'Engagement, Cahier des Clauses Administratives Particulières et par les documents ci-après cités dans l'ordre de priorité décroissante.

1.2.2 Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Voir CCTP

1.2.3 Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG)

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Fournitures et Services.

1.3 Documents de référence et abréviations utilisées

Le présent document fait référence aux documents en vigueur dans leur plus récente mise à jour à la date limite de remise des offres suivants :

CCAG/ Fo : Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de Fournitures.

C.M.P. : Code des marchés publics.

Article 2 : Objet – Description - Délais

2.1 Objet du marché

Le présent marché concerne la conception et la fourniture d'une signalétique routière et piétonne.

Dans la continuité de ses missions, le Parc national des Pyrénées, établissement public national, a en charge la préservation de son espace et l'accueil du public en zone cœur de son territoire de compétence.

Pour ce, il convient que cet espace de 45 707 hectares en zone cœur et 256 000 hectares en aire optimale d'adhésion, (*65 communes sur les deux départements des Pyrénées - Atlantiques et des Hautes – Pyrénées*), soit correctement signalé, afin que les visiteurs soient efficacement accueillis et informés, dès les accès routiers, et puissent facilement s'orienter en son sein.

2.2 Description

Voir le descriptif / quantitatif dans le cahier des clauses techniques particulières (*CCTP*).

2.3 Délais

La date de début de marché est sa date de notification (T0). Le marché se déroulera sur 2025, 2026 et 2027.

Article 3 : Modalités de détermination des prix

3.1 Type et forme de prix

Le prix du marché est ferme.

3.2 Variations des prix

Sans objet

3.3 Variations des taxes

Le taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable est celui en vigueur au moment de la facturation. Il est de 20 % à la date d'établissement du marché. En cas de modification du taux de la taxe sur la valeur ajoutée durant l'exécution de ce marché, celui-ci en prendrait automatiquement compte sans qu'un avenant sur ce point ne se justifie.

Si le candidat qui répond à la présente consultation n'est pas assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée, il fournira une attestation rédigée par les services fiscaux compétents mentionnant l'article du code général des impôts justifiant de l'exemption. Cette attestation sera jointe à la réponse à la présente consultation.

Article 4 : Modalités de paiement

Les demandes de règlement seront libellées au nom du Parc National des Pyrénées, Villa Fould, 2 rue du IV septembre, Boite postale 736, 65007 TARBES.

Elles seront établies en Euros.

Elle doit intervenir via le portail CHORUS PRO - <https://chorus-pro.gouv.fr>

Pour ce, les informations indispensables sont les suivantes :

- **dénomination et adresse postale :**

Parc national des Pyrénées
Villa FOULD
2, rue du IV Septembre – Boite postale 736
65007 TARBES CEDEX

- **données d'identification :**

SIRET : 18650004700110
APE ou NAF : 9104 Z
TVA intracommunautaire : FR 79 186 500 047

- **adresse e-mail :**

comptabilité@pyrenees-parcnational.fr

- **renseignements CHORUS PRO :**

Code service : DF
Code engagement : PNP1

Le délai global de paiement des sommes dues en exécution du marché est fixé à 30 jours maximum. En cas de dépassement de ce délai de paiement, la personne publique versera au titulaire des intérêts moratoires, dans les conditions et au taux fixés par l'article 5 du Titre III du décret n° 2002-232 du 21 février 2002 modifié.

Chaque facture indique :

- les nom et adresse du créancier,
- les mentions légales liées au prestataire (*RCS, SIREN, SIRET*),
- le numéro du compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé à l'acte d'engagement (*RIB ou RIP*),
- le numéro et la date du marché,
- le montant hors taxes,
- le taux et le montant de la taxe sur la valeur ajoutée,
- le montant total toutes taxes comprises,
- la date de facturation,

Article 5 : Clauses administratives diverses

5.1 Résiliation du marché

En cas d'inobservation des clauses contractuelles par le titulaire, il sera fait application du chapitre VII du CCAG Fournitures et Services.

5.2 Prolongation de délais d'exécution

Sans objet

5.3 Pénalités de retard

Conformément au chapitre III Article 14 du CCAG fournitures et services, en cas de retard dans les délais de livraison proposés par le titulaire et à valeur contractuelle, les pénalités commencent à courir, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure.

La pénalité est calculée en application de la formule suivante :

$$P = \frac{V \times R}{30}$$

dans laquelle :

P = représente le montant de la pénalité

V = représente le montant toutes taxes comprises de la partie de la commande non livrée

R = représente le nombre de jours de retard.

5.4 Nantissement

Sans objet

5.5 Infractions à la législation fiscale

Sous peine de résiliation de plein droit du marché à ses (*leurs*) torts exclusifs, le titulaire affirme que lui-même et son ou ses cotraitants :

↳ Ne tombe(nt) pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article n° 43 du CMP (*interdiction de participer aux marchés de l'État frappant ceux qui auront fait l'objet d'une condamnation pour infraction au code général des impôts ou au code du travail*).

↳ Qu'il ne lui (leur) a été notifié aucune décision d'exclusion des marchés de l'état.

Le titulaire atteste en outre l'exactitude des renseignements prévus à l'article n° 44 et au 1 de l'article n° 45 du code des marchés publics. En cas d'inexactitude, l'autorité signataire du marché (*ou son représentant*) pourra résilier, sans mise en demeure préalable, le marché aux torts du titulaire.

5.6 Respect du droit du travail

5.6.1 Déclaration du titulaire

Le titulaire déclare sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.3243-1, L.3243-2, L.3243-4, L.1221-10, L.1221-13, et L.1221-15 du code du travail.
- s'acquitter de ses (*leurs*) obligations au regard des articles L. 8221-3 et L. 8221-5 du code du travail réprimant le travail clandestin.

5.6.2 Application des articles D 8222-5, D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail

Si le titulaire (*un cotraitant*) ne remet pas à la personne publique, de la date de notification du présent marché jusqu'à la fin de son exécution et selon une cadence n'excédant pas six mois, les documents prévus aux articles :

- 8222-5 du code du travail pour les titulaires établis en France,
- D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail pour les titulaires établis à l'étranger.

Le pouvoir adjudicateur pourra, après mise en demeure restée infructueuse, prononcer la résiliation du marché aux torts du titulaire, sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques.

La mise en demeure doit être notifiée par écrit et assortie d'un délai. A défaut d'indication du délai, le titulaire dispose d'un mois à compter de la notification de la mise en demeure, pour satisfaire aux obligations de celle-ci ou pour présenter ses observations.

5.7 Tribunaux compétents

Le présent marché est soumis au droit administratif français et les juridictions administratives françaises sont seules compétentes pour connaître des litiges.

5.8 Obligation d'information du titulaire

Le titulaire devra informer par écrit, dans les quinze jours, de toute modification relative à ses statuts, de toute difficulté liée à sa situation juridique ou financière (*cessation d'activité, cessation de paiement, mise en redressement ou liquidation judiciaire*), et transmettre les documents afférents.

5.9 Dérogation au CCAG Fournitures et Services

Sans objet

Article 6 : Engagement du candidat (en cas de groupement, chaque membre du groupement devra signer cet engagement)

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - *Indiquer le nom, l'adresse :*

agissant pour le compte de la personne publique candidate - *Indiquer le nom, l'adresse :*

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché,

- M'engage, conformément auxdits documents, à exécuter la prestation demandée

Le titulaire

à..... le.....

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé » ainsi que des nom, prénom, et qualité du signataire. Apposer le cachet de l'entreprise

Établi en un seul original

DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée,

A TARBES le.....

La Directrice,

Melina ROTH

DATE D'EFFET DU MARCHE

Reçu notification du marché le

L'entreprise.....

Le mandataire du groupement.....

ANNEXE I

RENSEIGNEMENTS SUR LE TITULAIRE

Raison sociale :			
Dénomination sociale (sigle) :			
Forme :			
Adresse siège social :			
N° SIRET "Siège social" :			
Adresse antenne locale :			
N° SIRET "Antenne locale" :			
Registre du commerce :			
PME/PMI (au sens de l'article 48 du CMP) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>			
Représentée par agissant en qualité de dirigeant			
Adresse d'envoi des courriers : (commercial et technique)			
Personne à contacter :		Nom : Fonction : Tél. : Email:	
BANQUE :		banque postal	
DOMICILIATION :			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE

MERCI DE JOINDRE UN RIB

NOTA :

TOUT CHANGEMENT DE DONNÉES INDIQUÉES DANS LE TABLEAU CI-DESSUS DOIT ÊTRE NOTIFIÉ A LA PERSONNE PUBLIQUE.



**RENOUVELLEMENT ET RENFORCEMENT
DE LA SIGNALÉTIQUE
DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES
POUR LES ANNÉES 2025, 2026 et 2027**

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION
PROCÉDURE ADAPTÉE**

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Vendredi 31 janvier 2025 à 12 heures

1 – Étendue de la consultation

Le présent marché est passé par le biais de la procédure adaptée ouvert au titre de l'article 28 portant code des marchés publics.

Il sera fait application au cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de fournitures et services.

2 - Objet et forme du marché

2.1 Objet du marché

Le présent marché concerne la conception et la fourniture d'une signalétique routière et piétonne.

Dans la continuité de ses missions, le Parc national des Pyrénées, établissement public national, a en charge la préservation de son espace et l'accueil du public en zone cœur de son territoire de compétence.

Pour ce, il convient que cet espace de 45 707 hectares en zone cœur et 256 000 hectares en aire optimale d'adhésion, (*soixante-cinq communes sur les deux départements des Pyrénées - Atlantiques et des Hautes – Pyrénées*), soit correctement signalé, afin que les visiteurs soient efficacement accueillis et informés, dès les accès routiers, et puissent facilement s'orienter en son sein.

2.2 Forme du marché

Le marché est passé dans le cadre d'une procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics. Une phase de négociation pourra intervenir après réception des offres.

3 –Délais et démarrage des prestations

La date de début de marché est sa date de notification (*T0*).

Le marché se déroulera sur 2025, 2026 et 2027.

4 - Options et variantes

Sans objet

5 - Prix

Le candidat est informé que le Parc National des Pyrénées souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : Euro.

6 - Mode de règlement du marché

Le mode de règlement choisi par le Parc National des Pyrénées est le virement administratif. Le délai global de paiement des sommes dues en exécution du marché est fixé à trente jours maximum.

7 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de trois (3) ans à compter de la date limite fixée pour la réception des offres indiquée sur la page de garde du présent document.

8 - Composition du dossier de consultation remis gratuitement à chaque candidat

Il comprend :

- le présent règlement de consultation (*RC*),
- le document unique et ses annexes,
- le CCTP et la charte signalétique des Parc Nationaux.

9 - Contenu des propositions

9.1 - Composition du dossier candidature

Il contiendra les pièces justificatives suivantes :

- une lettre de candidature qui devra être dûment datée et signée par la personne habilitée à engager l'entreprise, qui peut être établie sur un imprimé de type DC1,
 - les document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise,
 - Attestation d'assurance,
 - la déclaration du candidat, qui peut être établie sur un imprimé de type DC2 : l'attention des candidats est attirée sur la nécessité de compléter, de manière aussi exhaustive que possible, toutes les informations demandées, au besoin en utilisant des annexes. Elle comprendra les informations suivantes :
 - déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les prestations auxquelles se réfère(nt) le(s) marché(s) réalisées au cours des trois derniers exercices. La preuve de la capacité financière peut être apportée par tout moyen,
 - déclaration indiquant les moyens matériels du candidat ;
 - tout élément d'information permettant de justifier de la capacité du candidat à réaliser le marché : certificats de capacité, qualifications professionnelles, attestations de formation...
 - une déclaration sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du CMP et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :
- a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1, ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne,
- b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne,
- c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L8221-1, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne,
- d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger,

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger,

f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché,

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement,

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L5212-1, L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

9.2 - Composition du dossier offre

- Le document unique à compléter, dater, signer et parapher par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires, par le mandataire du groupement si habilité par les cotraitants ;
- **Si le candidat ne peut réaliser lui-même la totalité des prestations à chiffrer, il est invité à co-traiter ou sous-traiter les prestations qu'il ne peut réaliser lui-même.**
- Chaque poste fera l'objet d'un devis détaillé permettant d'identifier, pour chacune des prestations, le prix unitaire hors taxes et toutes taxes comprises de la signalétique elle-même d'une part et des supports/fixations d'autre part.
Une éventuelle remise commerciale sera spécifiée (*pourcentage, montant hors taxes et toutes taxes comprises*) pour chaque poste ou sur la globalité du devis.
- Note méthodologique présentant la société, les références similaires, la méthode de fabrication des panneaux, l'origine et la garantie de chaque produit.
- Engagement et proposition du candidat sur le planning des fournitures à réception de la commande.

Les propositions doivent être rédigées en langue française uniquement.

10 - Modalités de retrait du dossier de consultation :

Remise gratuite du dossier de consultation par téléchargement sur le site du Parc National des Pyrénées <http://www.pyrenees-parcnational.fr/fr> rubrique marchés publics.

11 – Conditions d'envoi ou de remise des offres

Le Parc National des Pyrénées propose de recourir à une transmission papier pour la remise des offres. Cependant, le dossier pourra également nous parvenir sous format informatique. Il n'est pas admis de remise des offres par voie électronique.

L'envoi sera fait sous pli cacheté qui portera la mention :

NE PAS OUVRIR

Objet : Appel d'offre pour le renouvellement et le renforcement de la Signalétique du Parc National des Pyrénées, pour les années 2025, 2026 et 2027.

Nom du candidat : XXXX

Ce pli sera transmis à l'adresse suivante Parc National des Pyrénées, Villa Fould, 2 rue du IV septembre, Boite postale 736, 65007 TARBES Cedex

✉ Par la poste en recommandé avec demande d'avis de réception postal,

✉ Par transporteur ou par dépôt au siège du Parc National des Pyrénées, contre récépissé.

Quel que soit le mode d'acheminement décrit ci-dessus, les offres devront parvenir au Parc National des Pyrénées avant la date et l'heure, indiquées dans la page de garde du présent règlement.

12 – Jugement des offres

Critères d'attribution

Après réception et examen des offres, il est établi un premier classement de celles-ci.

Le choix de l'attributaire est fondé en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de points aboutissant à une note globale sur 10 points.

Valeur économique	60 %
Prix des prestations	Note sur six points Le calcul se fera de la manière suivante : l'offre la moins chère est affectée de la note de six (<i>six</i>). Les notes de chaque entreprises sont ramenées à une note sur six de la manière suivante : $(6 \times \text{prix de l'offre la moins chère}) / \text{prix de l'offre de chaque entreprises}$.
Valeur technique	40 %
- Note méthodologique - Respect du cahier des charges et de la demande - Engagement et proposition du candidat sur le planning des fournitures à réception de la commande	Note sur quatre points
Total	Note sur dix points

13 – Renseignements complémentaires

Les renseignements pourront être obtenus pendant la durée de la consultation, auprès de :

Yves HAURE
Secrétaire général du Parc national des Pyrénées
Parc national des Pyrénées
Tel : 05 62 54 16 40
E-mail : yves.haure@pyrenees-parcnational.fr

ou

Jérôme LE SOUDER
Technicien infrastructures
Secrétariat général du Parc national des Pyrénées
Tel : 06 08 35 71 89
E-mail : jerome.lesouder@pyrenees-parcnational.fr

14 - Date d'envoi de l'avis de parution : Mercredi 27 novembre 2024

Fait à Tarbes, le mardi 26 novembre 2024

© Parc national des Pyrénées